



Marc Lalonde

Soutien et supplément de revenu

Le fédéral propose un régime à deux volets

OTTAWA (PC) — Le ministre québécois des Affaires sociales, M. Claude Forget, s'est opposé, hier à Ottawa, à l'une des propositions du gouvernement fédéral en matière de révision du système de sécurité sociale au pays, selon laquelle le futur programme de supplément de revenu pourrait être relié en tant que mesure d'incitation au travail, au régime d'assurance-chômage.

Au cours d'une entrevue avec la presse, au terme d'une première journée de discussions fédérales-provinciales, M. Forget a dit préférer nettement que le supplément de revenu soit canalisé par le biais du système fiscal, à l'aide par

exemple de crédits d'impôt.

Pour M. Forget, le système fiscal est l'instrument par excellence pour la redistribution du revenu, et il serait illogique et anticonstitutionnel de perpétuer la confusion en utilisant à mauvais escient l'assurance-chômage, qui doit se limiter à faire office "d'assurance devant les risques économiques".

De son côté, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, ne se formalise pas outre mesure de la position de son homologue québécois, préférant qualifier cette divergence de "préliminaire", n'excluant pas ainsi des discussions ultérieures.

M. Lalonde, qui reconnaît qu'en théorie le supplément de revenu pourrait se concilier avec le système fiscal, rejette cette formule parce qu'elle lui paraît peu réaliste et peu pratique.

Aucune entente n'a été conclue au terme des discussions relatives à la proposition fédérale pour un programme à deux volets de révision du système de sécurité sociale, prévoyant dans un premier temps un régime de soutien de revenu garanti pour les personnes sans emploi et dans un second temps un supplément de revenu à l'intention des personnes qui travaillent, mais à un niveau de salaire inacceptable. Les ministres ont convenu de poursuivre

les études, particulièrement en ce qui a trait à la deuxième phase du programme ayant trait aux mesures incitatives au travail, avant de se réunir à nouveau.

Au début de la conférence, certaines provinces, dont Terre-Neuve, la Colombie-Britannique et le Manitoba, avaient exprimé certaines réticences vis-à-vis la proposition fédérale, indiquant leur préférence pour un régime universel de soutien de revenu garanti, basé sur le revenu familial.

Comme l'expliquait dans son exposé initial, le ministre des Services sociaux de Terre-Neuve, M. A.J. Murphy, un régime universel de revenu garanti à l'avan-

tage de fournir une assistance financière aux défavorisés sur la base du simple besoin et non sur la raison du besoin.

Aux termes de la proposition fédérale, il s'agit d'assurer aux personnes qui travaillent de façon plus ou moins régulière un revenu plus élevé que celui dont bénéficient les sans-emploi admissibles au régime de revenu garanti.

Il s'agirait plus précisément de verser un supplément pour compléter le revenu d'emploi d'une famille à raison de \$1 par tranche de \$3 de revenu d'emploi gagné par la famille en deçà d'un niveau à déterminer.

Voir page 6: Deux volets

Pots-de-vin et parjure

Québec poursuit six témoins à l'enquête Cliche

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Six personnes doivent faire face à des accusations criminelles, les premières à être portées à la suite de révélations faites devant la commission d'enquête Cliche sur l'industrie de la construction.

De ce nombre, il y a M. René Gagnon, qui fut candidat libéral et chef de cabinet de Pierre Laporte en 1970, trois hauts fonctionnaires du gouvernement québécois, MM. Roger Vézina, Henri Dion et Paul-A. Joyal, et deux ex-dirigeants de la FTQ-Construction, MM. Robert Meloche et René Mantha.

MM. Gagnon, Joyal et Dion sont accu-

sés de trafic d'influence, passible de cinq ans de prison, tandis que les trois autres, inculpés de parjure ou d'incitation au parjure, sont passibles de quatorze ans d'emprisonnement.

Des sommations ont été remises aux six hommes hier. Pour les trois premiers, elles sont rapportables à Québec le 5 mars, tandis que le procès en Cour des sessions de la paix devrait avoir lieu en mai. MM. Meloche, Mantha et Vézina devront se présenter devant le tribunal, à Montréal, le 7 mars, et leur procès devrait se tenir deux semaines plus tard.

Les accusations de trafic d'influence

découlent des révélations faites devant la commission Cliche vendredi dernier, et qui ont entraîné la démission de M. Paul Joyal, commissaire à la Commission du salaire minimum.

M. Joyal a admis devant la commission qu'il avait obtenu son poste après avoir versé un pot-de-vin de \$2,000 à René Gagnon, qui fut candidat libéral dans Saint-Jacques en 1970 et chef de cabinet de M. Pierre Laporte, ministre du Travail, jusqu'à l'assassinat de ce dernier, en octobre 1970.

M. Joyal s'est toutefois défendu d'avoir voulu acheter sa nomination, disant qu'il avait versé \$2,000 "pour Mme Laporte", en vue de l'aider à éponger les dettes laissées par son mari.

M. Henri Dion, qui était alors président de la Société d'habitation du Québec et qui est maintenant conseiller spécial de la section de l'Environnement au ministère des Affaires municipales, aurait servi d'intermédiaire entre MM. Joyal et Gagnon, à l'automne de 1970. Selon ce qu'il a dit devant les commissaires, M. Dion voulait simplement rendre service à son ami Joyal, qui est le beau-frère du frère du ministre des Transports, M. Raymond Mailoux.

Les procédures de nomination ont été mises en branle avant la mort de M. Laporte, mais M. Joyal ne fut nommé commissaire qu'en janvier 1971 par M. Jean Cournoyer, successeur de M. Laporte.

Des vendredi dernier, M. Cournoyer a demandé la démission de M. Joyal, affirmant qu'il ignorait tout de ce pot-de-vin de \$2,000. Ce même jour, M. Joyal demandait au ministre responsable de la Commission du salaire minimum de le libérer de ses fonctions. Se disant en paix avec lui-même, M. Joyal invoque des "raisons humaines" qui n'appartiennent qu'à lui seul pour avoir voulu "remercier spontanément la veuve criblée de dettes" de M. Laporte. Il s'en prend

Voir page 6: Témoins accusés

Vic Cotroni

Une décision qui risque de paralyser les commissions d'enquête

par Jean-Pierre Charbonneau

La dernière victoire de Vic Cotroni en Cour suprême risque de paralyser pour plusieurs mois à venir (et même plus) les travaux de toutes les commissions d'enquête quasi-judiciaires provinciales à travers le Canada.

Au Québec, à court terme, ce sont la commission Cliche sur l'exercice de la liberté syndicale et la commission Dutil sur le crime organisé qui risquent d'être le plus affectées, ont déclaré hier au DEVOIR plusieurs juristes en apprenant que celui qui a été identifié comme le par-

rain de la Mafia montréalaise, a non seulement obtenu la permission d'en appeler d'une condamnation pour outrage au tribunal mais qu'il a également été remis en liberté sous un cautionnement de \$25,000.

Selon les avocats consultés, la décision de la Cour suprême va sans doute inciter plusieurs personnages importants à refuser de témoigner devant la Commission Cliche ou la CECO, sachant que pour une période de plusieurs mois l'effet de la condamnation pour outrage au tribunal

Voir page 6: Vic Cotroni

sommaire

■ Le Parti québécois réé-dite son budget de l'An 1

— page 2

■ L'inspecteur G rald Cholette est exil     l' le Sainte-H l ne

■ 25,000 malades auront bient t un syndicat pour les repr senter

— page 3

■ Deux requ tes inacceptables: un  ditorial de Claude Ryan

■ Ceux qui partent, ceux qui devraient partir: par Jean-Claude Leclerc

— page 4

■ La CEQ se propose de d masquer un complot contre le Canada fran ais

— page 13

■ L'insouciance des acheteurs de maisons est renversante

— page 15

Notre voisine d'  c t , l'Ontario (3)

Comment faire oublier quatre ann es de scandales ?

par Jean-V. Dufresne

TORONTO — Juste avant de proroger la 29e L gislature, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, d posa vendredi   Queen's Park un projet de loi pour assurer au moins partiellement le financement public des d penses  lectorales, et obliger les partis politiques   divulguer l'origine de leurs fonds.

Attendue depuis longtemps par l'opposition lib rale et n o-d mocrate, cette initiative trouve son origine dans un scandale qui remonte d j    plus de quatre ans, largement  voqu   alors par la presse ontarienne. Moins d'un mois apr s avoir d croch   un contrat consid rable pour la construction de l'immeuble de la commission des accidents du travail,   Toronto, une compagnie immobili re, Fidinam (Ontario) Ltd, financ e par des int r ts sombres, fit don en juillet 1971 d'une somme de \$50,000 au grand argentier au parti conservateur, M. William Kelly.

M. Kelly, aux derni res nouvelles, occupe toujours les m mes fonctions dans le parti. Son nom a d'ailleurs d fray   de nouveau la manchette, le mois dernier, lorsque le Globe and Mail publia le contenu d'une lettre qui laisse croire que l'affaire Fidinam ne constituait pas un incident isol  , mais qu'elle  tait le r sultat d'une politique d lib r e de financement

de la caisse  lectorale de la "Big Blue Machine", ainsi qu'on d signe en Ontario l'appareil du parti de M. Davis. En effet, tandis que se b clait le contrat avec la Fidinam, presque en m me temps, M. Kelly se voyait offrir \$30,000 par des promoteurs si seulement le minist re de la Voirie voulait bien faire l'acquisition d'un

terrain d'une centaine d'acres, pr s de Oakville, au prix de \$1.5 millions, pour assurer le passage d'une voie d'acc s   la route 403.

Cette offre est contenue dans une lettre  manant d'un solliciteur de fonds  lectoraux de Sudbury, M. Ross Shouldice, qui avait pr cis ment rat   de \$30,000 l'objectif qu'ils s' taient fix  s, lui et M. Kelly, pour renflouer la caisse conservatrice au lendemain d'une campagne dont les Lib raux affirm   qu'elle co ta pr s de \$5 millions.

M. Kelly a ni   avoir jamais re  u \$30,000 au nom du parti, M. Davis affirme que M. Shouldice fut d'ailleurs  cart   de la tr sor rie conservatrice, mais il refuse d'ouvrir une enqu te publique sur cette affaire. Jusqu'   ce jour, le procureur g n ral n'a pas r ag  , bien qu'on puisse soutenir qu'il y aurait l   mati re    enqu te par le minist re, pour d terminer s'il n'y a pas contravention au Code Criminel.

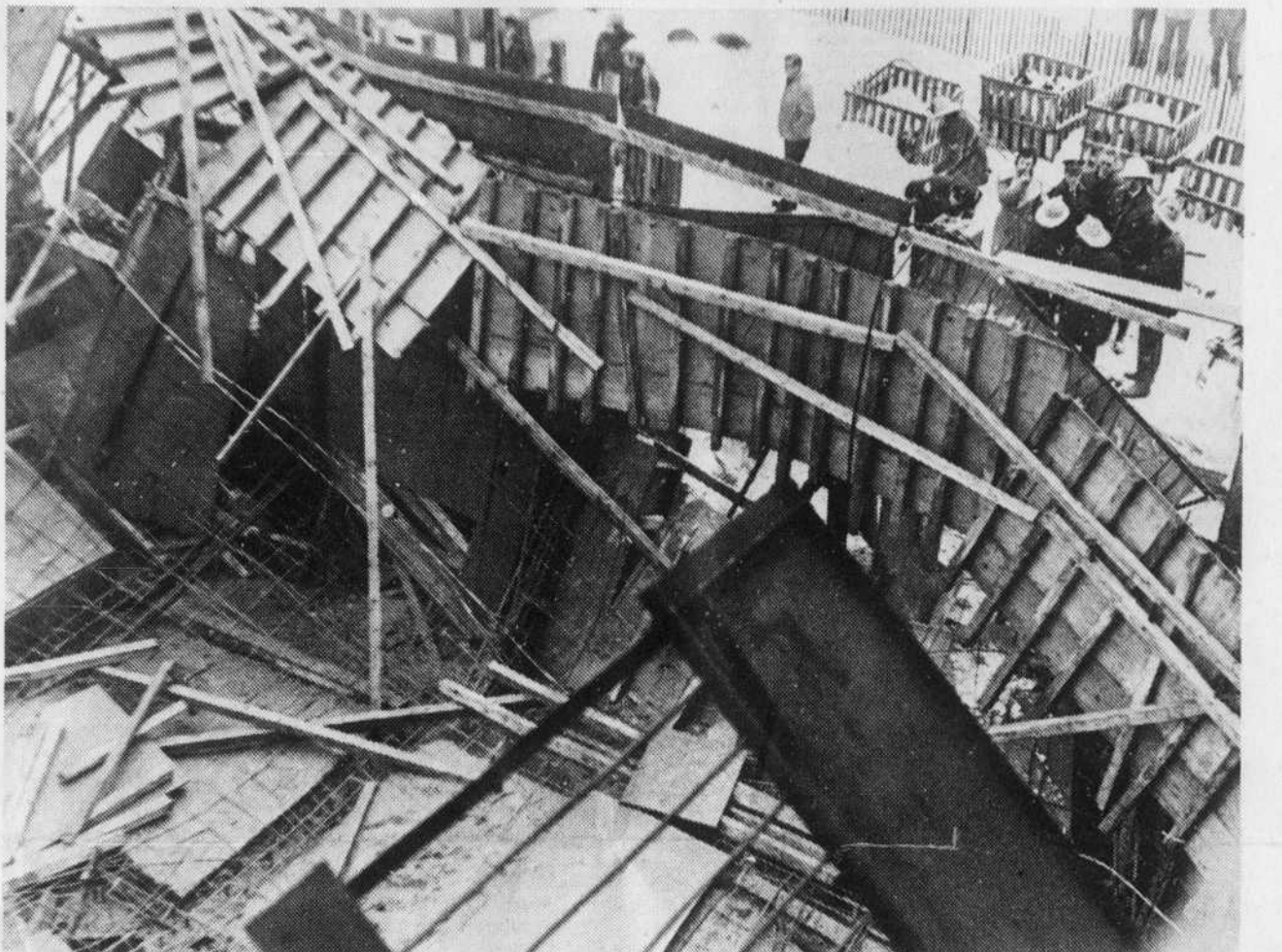
Dans le cas de l'affaire Fidinam, le procureur g n ral ordonna une instruction, qui en vint    la conclusion que le don de \$50,000 n'avait rien d'ill gal. Mais le r gime Davis n'en  tait pas    son premier scandale. Au lendemain des  lections, un journaliste de province en vacances    Cuba crut reconnaître dans la rue un vi-

sage familial. Invit   par le gouvernement Castro, le ministre des Ressources et de l'am nagement, M. Bert Lawrence, s'y  tait rendu avec toute sa famille, et dans un avion, encore, du gouvernement ontarien. Apr s enqu te, on se rendit compte qu'il n' tait pas le premier    utiliser les avions du gouvernement pour se transporter aux frais de la Couronne.

Quatre mois plus tard, on apprit que le procureur g n ral Dalton Bales lui-m me, en 1969, alors qu'il occupait le portefeuille du Travail, s' tait associ   avec un entrepreneur en construction,   la retraite, pour acheter un terrain de \$212,000 situ   dans une zone de croissance homologu  e. Il ne d missionna pas, mais pla a ses avoirs en fiducie.

Cette affaire  clata dans la presse    l' t   de 1972. Elle fut suivie d'une autre. Cette fois, le Tr sorier du gouvernement, M. Darcy McKeough, est impliqu  . En novembre 1969, alors qu'il dirige le minist re des Affaires municipales, sa famille place de l'argent dans une compagnie dont elle ach te le tiers des actions. L'entreprise immobili re, Triple Ten Investments, fait l'acquisition de terrains dans la p ri ph rie de Chatham. Or, l'autorisation pour subdiviser le domaine est accord  e, avec une c l rit   singuli re, par les fonctionnaires du minist re qu'il dirige alors. M. McKeough d missionnera en septembre 1972. Le 15 janvier dernier, profitant d'un remaniement minist riel, M. Davis estimant que la p nitence   t   suffisante, lui accorda pour la deuxi me fois le portefeuille de Tr sorier.

Voir page 7: Ontario



Cinq ouvriers de la compagnie De Mix Lt  e ont subi des blessures l  g res ou des fractures, hier    Longueuil lorsque des coffrages se sont effondr  s, les ensevelissant dans le b ton fluide. L'incident est survenu juste en face de la station de m tro, sur la rue Dasigny, l   o   l'on construit un  difice en hauteur.

Le juge Cliche exprime des doutes sur la tutelle de Fernand Daoust

par Louis-Gilles Francoeur

Le coordonnateur g n ral de la FTQ-Construction pour la r gion de Sept-  les, M. Yvan Coulombe, a admis hier devant la commission Cliche qu'il s' tait oppos   aux mesures disciplinaires rendues obligatoires par la Qu bec Cartier Mining, au Mont Wright, en d pit de l'acquiescement manifest   majoritairement par les travailleurs    l'endroit de ces mesures.

M. Coulombe a m me admis que selon les travailleurs, ces mesures disciplinaires les avaient d barrass   "du r gime de terreur" des d l gu  s de chantier. Pour ne donner qu'une id  e du probl me auquel les ouvriers avaient    faire face, il suffit d'ajouter que la preuve a d montr   hier que 29 des quelque 50 d l gu  s du Mont Wright avaient des dossiers judiciaires, pour la plupart joliment charg  s.

Ces mesures disciplinaires avaient   t   d cret  es apr s la gr ve des 2,500 travailleurs du Mont-Wright, l' t   dernier, dans le cadre de la bataille sur l'indexation des salaires.

La compagnie, qui voulait se d barrasser des d l gu  s de chantier jug  s ind sirables, avait alors constitu   des "listes noires" et exig   la signature des travailleurs pour garantir leur respect des r gles.

■ Le tuteur se plaint des entraves au travail des d l gu  s de chantier (page 6)

ments du chantier. La FTQ-Construction a contest   la suite la validit   de ces r glements mais n'a pas encore obtenu gain de cause devant les tribunaux.

Coulombe avait organis      l' poque deux assembl  es syndicales pour tenter de faire d brayer les travailleurs contre ces mesures jug  es discriminatoires. Dans son rapport    l'ex-directeur de la FTQ-Construction, M. Andr   Desjardins, il explique    son sup rieur avoir   t   ch  t   par les travailleurs qui semblaient en avoir assez. "Une r flexion,   crit-il dans le document intercept   par la commission, qui semblait faire l'assentiment de la majorit   des travailleurs   tait la suivante: depuis qu'il n'y a plus de d l gu   de chantier, tout va bien".

Voir page 6: Le juge Cliche

Place au gibier !
Bacco
restaurant fran ais
D jeuners d'affaires
277 est, rue St-Paul
dans le vieux Montr  l
866-9755

DUSSAULT
La grande librairie    5 RAYONS
sciences humaines
lettres - arts - loisirs
jeunesse
m decine - sant  
sciences - techniques
LUN., MAR., MER., VEN. 9    5   
JEU. 9    9 - SAM. 9    5
8955 ST-LAURENT
T  l.: 384-8760

tribunaux

par Clément Trudel

Lucien Jarraud acquitté pour une "défectuosité"

Lucien (Frenchie) Jarraud est acquitté par suite d'une "défectuosité" quant à la substance de la dénonciation" portée contre lui. Dans un jugement qui ressemble à un précis de droit, le juge Stephen Cuddihy a rappelé hier que dans cette cause où les faits allégués remonteraient à septembre 1973, le tribunal est d'avis "qu'une modification de la dénonciation ne pourrait être apportée sans qu'il en résulte un préjudice grave à l'accusé équivalant à une injustice".

Qu'en est-il au juste? Sur les ondes de CKVL, une ligne directe "Opinion publique" met en contact le public et cet animateur, Jarraud. Les avocats de Jarraud ont toujours été sous l'impression qu'on poursuivait

"Frenchie" pour avoir enfreint une partie de la Loi sur l'assurance-chômage (art. 121-1-b) tandis que la poursuite insistait sur une disposition du Code pénal (422-b), en vertu de laquelle Jarraud aurait conseillé à des auditeurs "une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité", même si l'offense n'est pas commise.

Prodiguant tour à tour ses conseils à la défense: "vous voulez sans doute dire, en réclamant un non-lieu, que vous présentez une motion pour casser l'accusation?" et à la poursuite: "la plainte ne contient pas des détails suffisants pour renseigner le prévenu et identifier l'affaire", le juge en vient à libérer Jarraud du deuxième chef

d'accusation (la poursuite disait ne pas avoir de preuve à offrir sur un autre chef d'accusation) ainsi libéré.

"Le ou vers le 17 septembre 1973, a illégalement conseillé au public en général... de commettre une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité et qui n'a pas été commise, à savoir: alors que requis de fournir des renseignements en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage (1971) ou ses règlements, de faire une représentation ou de fournir un renseignement qu'il savait faux ou trompeur".

Le juge Cuddihy fonde sa décision, entre autres, sur la cause Brodie V. The King pour ainsi renvoyer dos à dos Jarraud et ses accusateurs.

Michel Blass a-t-il un sosie?

Existe-t-il un sosie de Michel Blass (frère de Richard, dit Le Chat, mort dans un affrontement avec des policiers)? C'est l'élément-surprise réservé au tribunal par le défenseur de Blass dont l'enquête préliminaire se poursuit en rapport avec un hold-up perpétré le 17 janvier 1975 dans une bijouterie.

Contre-interrogé Mme Jeannine Robert, femme du propriétaire (Ernest) de la bijouterie, Me Shoofey a voulu savoir hier du témoin si elle pouvait identifier sans aucun doute Michel Blass comme la personne qui tenait les sacs où l'on

fournait des bijoux d'une valeur de \$53.000 environ.

Etant daltonienne, Mme Robert n'insiste pas sur les nuances de teinte des moustaches ou des cheveux frisés de "Mike", qu'elle disait voir pour la troisième fois le jour du hold-up. "Mike" lui aurait même causé une heure déjà en venant chercher une bague que le mari bijoutier n'avait pas encore fini de polir.

Le juge Dollard Dansereau, président du tribunal, ne s'oppose pas à la démarche de la défense, afin que la défense soit la plus pleine, la plus entière possible.

Ainsi, une personne que Me

Shoofey décrit comme le véritable auteur du hold-up, et posséderait les mêmes caractéristiques physiques que Blass: corpulence, hauteur, couleur des yeux, moustache et cheveux abondants et frisés devrait se présenter en cour aujourd'hui et le témoin pourra être confronté avec deux personnes entre lesquelles choisir.

Feu Richard Blass aurait aussi participé à ce hold-up, commis rue Beaubien.

Les autres co-accusés, avec Michel Blass, sont Fernand Beaudette et une amie de Richard Blass, Ginette Charron, dont l'enquête préliminaire se déroulera en mars.

La Taverne du Sportif retrouve son propriétaire

Par contrat dûment signé devant notaire, Arthur Gazaille vendait il y a neuf ans sa taverne à Lucien Pelletier, Claire Boisvert et Raymond Guimond, pour la somme de \$133.000. Il en est coulé de la bière en fut depuis, à cet établissement de la rue Iberville (Taverne du Sportif Inc.), mais Gazaille pourra

bientôt reprendre sa taverne, et ce, sans dédommager les acheteurs qui n'ont pas rencontré leurs obligations.

Le juge Réjane Colas, de la Cour supérieure, avant d'annuler le contrat de 1966 et de donner droit à Gazaille, porte sur le principal acquéreur un dur jugement: Lucien Pelletier se serait

servi d'un dénommé Claude Boisvert, chauffeur de camion, comme d'un "prête-nom" et d'un "paravent".

Pelletier, qui a déjà fait cession de ses biens, ne se serait jamais départi du rôle véritable de président-gerant de la taverne, même si deux parts acquises de Gazaille ont été vendues (on ne sait pour le moment à qui) par le syndic.

Le juge Colas donne donc deux semaines aux trois personnes intimées pour restituer 40 des 42 actions acquises en 1966.

Gazaille alléguait dans sa plainte que ni le capital dû, ni les intérêts n'avaient été versés en 1967, 1968 et 1969.

Pelletier rétorquait que Gazaille avait omis de déclarer des dettes de \$34.000 et que le revenu annuel anticipé était beaucoup moindre que prévu.

Au fait, Lucien Pelletier démissionna officiellement de la présidence en mai 1971, fut remplacé par Claude Boisvert, ce qui n'empêcha pas les administrateurs de cette Taverne du Sportif (mars 1972) de permettre à Pelletier de postuler un permis de bar-salon "pour opérer dans l'établissement de la compagnie". Toutes raisons qui poussent le juge Colas à remplacer Gazaille dans ses droits de propriétaire. A la bonne votre!

Quatre pleines pages du Code pénal traitent de bestiaux, d'animaux ou d'oiseaux maltraités. Il n'y a pas la matière à occuper une division spéciale d'un tribunal mais la Société pour la prévention de la cruauté contre les animaux (SPCA) n'a-t-elle pas intenté l'an dernier 34 poursuites contre des citoyens qui avaient fait souffrir inutilement caniches, molosses, pékinois et autres frères du Poverello?

Un chenil doit reprendre chien et rembourser \$545

Le Chenil Laval Inc. ne prétend pas vous offrir des animaux qui, comme dans la fable, se prononceraient sur les jugements de Cour. Il a toutefois vendu comme bien portant un chien berger allemand qu'un vétérinaire, a trouvé "timide" et atteint d'une dermatite due au collier extrêmement serré qu'on lui avait fait porter. La Cour provinciale "après avoir pris connaissance des pièces de procédure, entendu parties et témoins et délibéré" vient d'annuler le contrat intervenu en décembre 1973 entre Ernest Sutzky et le Chenil Laval.

Sutzky espérait, après avoir soumis le chien à un dressage d'un mois, posséder un très bon chien de garde. L'acheteur

frustré recevra donc du vendeur, par ordre du juge André Forget, la somme de \$545... de quoi parrainer un autre chien dans les académies canines les plus distinguées! Le Chenil Laval Inc. doit aussi reprendre possession de l'animal.

Le PQ réédite le budget de l'An I

par Michel Roy

En présentant hier à la presse la cinquième édition du programme officiel du Parti québécois, revu et corrigé à la suite du congrès de novembre, MM. René Lévesque et Pierre Marois ont annoncé que les gros efforts porteraient maintenant sur la diffusion, la pénétration en province, la rencontre avec tous les milieux de la société.

Outre une série d'émissions de télévision, à compter de la mi-mars, le PQ publiera des brochures et des dépliants sur les principaux chapitres du programme politique, destinés aux personnes âgées (un premier feuillet a déjà été lancé), aux jeunes, aux femmes, aux cultivateurs. Il s'agit désormais de vulgariser davantage le programme, de le mettre à la portée du plus grand nombre, de se "répandre parmi les gens", devait préciser M. Marois, élu en novembre conseiller au programme.

Depuis janvier, M. Lévesque parcourt la province à la cadence d'une circonscription par semaine; il a jusqu'ici visité Frontenac, Terrebonne, Papi-neau et Lotbinière. Une fois par mois, accompagné cette fois de députés et d'une quinzaine de membres du bureau exécutif, le président du Parti accomplit en outre des tournées régionales qui occupent tout un week-end. Ainsi, les 14, 15 et 16 février, cette brigade s'est rendue en Mauricie, s'arrêtant dans huit

comtés: Drummond, Nicolet-Yamaska, Trois-Rivières, Arthabaska, Maskinongé, Champlain et Lavolette.

Toujours dans la perspective de cette action "tournée vers l'extérieur", M. Lévesque a annoncé hier que le budget de l'An I, lancé par le PQ au cours de la campagne électorale de 1973, sera bientôt remis en circulation, les dirigeants du Parti ayant constaté avec un recul de plusieurs mois que les documents budgétaires préparés à l'époque par M. Jacques Parizeau pour l'exercice 1975-76 sont singulièrement réalistes à la lumière de la conjoncture actuelle.

La décision n'est pas encore définitive, a précisé M. Lévesque, mais l'importance qu'il semble attacher à ce projet indique qu'elle sera probablement prise dans un avenir prochain. Le cas échéant, elle contribuerait à réhabiliter l'économiste du Parti auquel une importante fraction des militants avait reproché l'exploitation abusive faite par le PQ du budget de l'An I au cours de la campagne de 1973, à tel point que ces réactions négatives au lendemain du scrutin général n'avaient pas été étrangères à la démission de M. Parizeau qui abandonna l'Exécutif du Parti pour se consacrer plutôt à la création et à la gestion du quotidien Le Jour.

MM. Lévesque et Marois ont d'autre part insisté sur le climat

d'insatisfaction et de mécontentement qu'ils disent avoir observé en province au cours de leurs tournées, plus encore sur "l'ouverture" que manifeste la population envers le PQ et son programme.

Mécontentement croissant, qui monte en flèche et que l'on peut toucher du doigt", précise M. Lévesque. "Stagnation des problèmes, impatience de plus en plus grande, sentiment d'impuissance organisée", ajoute M. Marois qui attribue ce phénomène à l'exaspération qu'engendrent les lenteurs, les retards et l'apparente indifférence du gouvernement aux "problèmes précis et concrets des gens".

Le président du PQ est particulièrement frappé par l'attitude positive qu'adoptent maintenant les cultivateurs à l'égard du PQ et de son programme. A Drummondville, dimanche dernier, dit-il, une cinquantaine d'agriculteurs ont répondu à une invitation discrètement lancée par le Parti et sont venus discuter avec lui et avec le député Lucien Lessard de leurs problèmes de production et de marche. A ce sujet, M. Lévesque fait observer que l'idée d'indépendance est maintenant perçue par beaucoup de producteurs agricoles comme une solution à plusieurs de leurs problèmes de marche et de production.

Appelée à une diffusion mas-

sive en français, en anglais et en d'autres langues, la cinquième édition du programme politique, qui comprend également les statuts et les règlements (dont une partie a été modifiée en novembre), se distingue principalement des précédentes par les nouveaux articles sur le référendum qui ont fait l'objet d'un vif débat au cours du congrès de l'automne à Québec. On y trouve également, au chapitre de l'éducation, l'engagement du Parti à "consacrer aux seules institutions publiques les sommes actuellement dépensées pour l'enseignement élémentaire, secondaire et collégial". Cette résolution adoptée par le congrès du PQ — tendant à éliminer les subventions de l'Etat au secteur privé de l'enseignement — avait suscité des divergences notables chez les militants.

Sur ce point, MM. Lévesque et Marois conviennent que la question n'est pas définitivement réglée et que les maisons privées, quand elles ne font pas double emploi avec celles du secteur public, ne seront pas abandonnées. Il n'est même pas certain que le Parti doive s'engager aussi fermement à abolir toute forme d'assistance à des institutions d'enseignement secondaire. Cette question fera l'objet d'une étude approfondie qui sera confiée à une équipe de travail mise sur pied à cette fin. De même, au chapitre de la

politique étrangère d'un Québec éventuellement souverain, un comité spécial a reçu le mandat d'étudier l'ensemble du problème, d'inventorier les personnes-ressources, d'établir un dialogue avec "des gens de l'extérieur" et de préparer un rapport.

Ce qui est nouveau aussi dans le programme du PQ, c'est le chapitre sur la politique d'aide et de soutien en faveur des personnes âgées: revenu minimum garanti et nombreuses mesures touchant le logement, l'encadrement, les soins médicaux et les loisirs.

M. Lévesque souhaite que ce programme "apparaisse comme la feuille de route du cheminement d'un peuple vers sa maturité..."

Gauchiste italien libéré

ALESSANDRIA (Reuters) — Un groupe de commandos en armes ont effectué hier un raid sur une prison proche d'Alessandria et ont réussi à délivrer Renato Curcio, 33 ans, un des chefs des "Brigades rouges", groupe terroriste d'extrême-gauche. La police ajoute que les commandos, étaient au moins quatre hommes et une femme.

Les chemins de fer augmentent certains tarifs marchandises... après trois ans.

Il en coûte maintenant 6.2¢ pour expédier une livre de viande d'Edmonton à Halifax.



Une douzaine d'œufs, une livre de viande, cinq livres de sucre, une tasse de café, une bière: on sait ce que ça coûte aujourd'hui.

Il en va ainsi pour tout ce que le CN achète: c'est beaucoup plus cher.

Et il ne s'agit pas seulement de babioles. En effet, un wagon marchandises qui coûtait \$17 000 en 1971 coûte maintenant \$24 000. (Et d'ici quatre ans, nous devrions en acheter des milliers pour répondre aux besoins du marché).

Une locomotive qui se vendait \$340 000 coûte maintenant \$485 000. (Et des locomotives aussi, il nous en faudra encore beaucoup plus).

En outre, le prix du matériel a augmenté de 81%, le carburant diesel a plus que doublé (110%) et les salaires se sont accrûs de 70% depuis le début de 1972.

Malgré cela, la récente augmentation de nos "tarifs généraux", qui contrairement au sens littéral du terme ne s'appliquent qu'à un quart de tout notre trafic marchandises, est peu élevée, compte tenu de la conjoncture présente. Inutile de dire que nous ne deviendrons pas riches. Avec tous ces coûts qui continuent à grimper en flèche, il nous faudra compter sur d'autres hausses pour faire face à nos obligations.

Il y va donc de l'intérêt du Canada d'avoir un réseau ferroviaire efficace dont les services soient rétribués équitablement et les tarifs établis en fonction de pratiques commerciales concurrentielles.

En dépit d'une hausse modérée des tarifs marchandises, le rail n'en reste pas moins une des valeurs les plus sûres au Canada. Les frais de transport comptent pour très peu dans le prix d'achat d'un produit comme en témoignent les exemples suivants:

1 lb de viande — Edmonton à Toronto 5.3¢
1 lb de sucre — Saint-Jean, N.-B., à London, Ont. 7.1¢
1 lb de beurre — Winnipeg à North Bay, Ont. 3.5¢
1 lb de fruits — Vancouver à Toronto 4.3¢
10 lb de patates — Charlottetown à Montréal 5.2¢

Les services marchandises du CN n'ont jamais été tant sollicités: on prévoit que la demande pour les cinq prochaines années s'accroîtra de 40%. Afin de garder en bon état nos installations, actuelles et satisfaisant à cette demande future, nous devons compter sur des revenus supplémentaires — pour moderniser notre matériel, accroître la capacité de la voie principale et des gares de triage, et rendre service à nos clients de diverses autres façons.

En effet nous pouvons indiquer à ces derniers comment réduire leurs stocks — si coûteux à maintenir aux taux d'intérêt actuels — comment grouper et coordonner leurs livraisons, ou encore comment contrôler le coût global de la distribution.

Voilà la sorte d'économie qui a vraiment du sens et qui, à la longue, portera fruits — pour vous, et pour tous les Canadiens.



Une valeur sûre pour le Canada.

"Partout où l'homme blanc a touché la terre il y a laissé une plaie..."

pieds nus sur la terre sacrée

textes rassemblés par T.C. McEwan
photos de Edward S. Curtis

DISPONIBLE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

\$ 9.95

Pièces d'or pour les JO ?

FRANCFORT (AFP) — Les autorités canadiennes envisagent d'émettre une série de pièces commémoratives en or pour aider au financement des Jeux d'été 1976 à Montréal, manifestation dont le coût est évalué à \$650 millions canadiens.

Cette indication a été fournie hier à Francfort par MM. André Morin et F.G. Bonnart, responsables du programme de la "Monnaie olympique" canadienne, pour l'Europe et le Proche-Orient. Ces deux spécialistes séjournent actuellement en BFA pour le lancement de la troisième série de pièces d'argent mises sur le marché par Montréal. Cette méthode avait déjà été adoptée par les J.O. de Munich, mais la Banque fédérale d'Allemagne, voulant éviter tout risque de spéculation, s'était opposée à la frappe d'une série en or.

Selon les organisateurs canadiens, l'émission de monnaie d'argent, la loterie olympique, la vente des billets d'entrée et la cession de divers droits permettront de rassembler \$450 millions sur les \$650 millions nécessaires. En ce qui concerne l'écoulement des pièces, MM. Morin et Bonnart ont assuré qu'il était "très satisfaisant". Un cinquième a été vendu en Europe, la RFA absorbant la moitié de ce contingent. Chaque jeu des deux premières émissions a été vendu aux guichets des banques ouest-allemandes entre 115 et 120 dm. Il est prévu que la série de pièces de la troisième frappe soit cédée à 135 DM. (Le DM vaut \$0.43).

M. Walther Troeger, secrétaire général du comité national olympique ouest-allemand, a révélé d'autre part que cet organisme perçoit une "commission" sur la vente en RFA des pièces commémoratives en argent frappées au Canada pour financer l'organisation des Jeux de Montréal. Celle-ci se monte pour l'instant à 180,000 DM (\$65,000). La somme, qui est déposée à un compte spécial à Montréal, servira ultérieurement à financer l'aide au sport en RFA.



Proclamée Mlle Hospitalité 1975, Micheline Beauvais, du restaurant Papa Dan's de la Place Bonaventure, parvient mal à contenir son émotion. Rien à faire, la décision des juges est finale et sans appel. (Photo Alain Renaud)

Cholette est 'exilé' à Sainte-Hélène

par Jean-Pierre Charbonneau

En attendant que soit vidée la question de l'accusation qu'il a portée contre l'inspecteur Gerald Cholette, le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, l'a relevé hier après-midi de son poste de commandant de l'escouade de la moralité et l'a assigné au poste de l'île Sainte-Hélène.

On se rappelle que lundi, le directeur Daigneault a révoqué le conseil de discipline qu'il avait lui-même constitué la semaine dernière pour juger M. Cholette que l'on accuse d'avoir participé aux dernières élections municipales de Boucherville.

M. Daigneault croit qu'il appartient plutôt au procureur général du Québec, Me Jérôme Choquette, d'accuser l'inspec-

teur Cholette en vertu des dispositions de la Loi de police du Québec.

Interrogé sur les décisions du directeur Daigneault à l'endroit de l'inspecteur Cholette, le président du Conseil de sécurité publique, Me Paul-Emile L'Ecuyer, a déclaré que vendredi le Conseil se penchera sur tout ce dossier.

Il a également confirmé qu'il a eu hier un entretien avec l'inspecteur Cholette et ses deux représentants, l'inspecteur-chef Henri-Paul Vignola et l'assistant-inspecteur-chef Jean-Paul Picard. Me L'Ecuyer n'a cependant pas voulu dévoiler les questions discutées à cette occasion.

Toutefois, selon certaines informations, la rencontre a principalement porté sur

un échange de renseignements sur la situation actuelle au sein de la police métropolitaine et sur certains problèmes qui se posent actuellement.

Pour sa part, appelé à commenter son transfert à l'île Sainte-Hélène où, dans le passé certains policiers trop zélés ont été "envoyés en pénitence", l'inspecteur Cholette a déclaré qu'il était toujours légalement membre de l'escouade de la moralité.

"Il s'agit d'une assignation provisoire et non d'une mutation définitive. Je vais tenter là aussi de faire de mon mieux mais naturellement je souhaite que cette affaire soit clarifiée le plus tôt possible afin de pouvoir reprendre mon poste à la

L'adoption du schéma de la CUM est chose possible d'ici 76

par Bernard Descôteaux

L'adoption d'un schéma d'aménagement pour le territoire de l'île de Montréal est chose possible d'ici la fin de la présente année, et un projet de règlement pourrait même être soumis à l'attention du conseil de la Communauté urbaine de Montréal vers le mois de septembre.

Le directeur du Service de planification de la CUM, M. Aimé Desautels, a donné cette assurance, hier, alors qu'il était appelé à apporter certaines précisions sur le débat qui aura lieu ce soir au conseil de la CUM sur le rapport de la Commission d'étude sur le schéma d'aménagement.

C'est en 1973 que le Service de planification avait présenté un projet de règlement définissant un schéma d'aménagement, et soumis quelque 60 propositions pour l'aménagement du territoire. Une commission d'étude avait alors été créée par le conseil de la CUM pour tenir des audiences publiques sur ces propositions. Présidée par le conseiller municipal Fernand Allie, cette commission rendait public son rapport à la mi-octobre 1974.

Le rapport Allie contient 72 recommandations qui pourront servir de base au service de planification pour mettre à jour son projet de règlement et le soumettre de nouveau aux 28 maires des villes de banlieue et aux membres du conseil municipal de Montréal.

Au mois de décembre dernier, la discussion de ce rapport avait échoué à un même point de procédure, et à la demande de quelques maires de banlieue et du RCM, une proposition émanant du comité exécutif avait dû être retirée. Cette proposition aurait eu pour effet de donner mandat à l'exécutif de transmettre ce rapport au Service de planification, donc sans que les 85 membres du conseil de la CUM aient eu la possibilité de se prononcer sur les recommandations de la Commission Allie.

Pour sa part le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a déjà indiqué qu'il modifierait sa position lors de l'assemblée de ce soir pour tenter de rallier tous les membres du conseil, mais il n'a pas indiqué dans quel sens. Chose certaine, les conseillers du RCM, de leur côté, n'accepteront pas que ce rapport soit discuté ailleurs que devant le conseil.

Le directeur du Service de planification, quant à lui, dit accorder beaucoup d'importance au fait que les maires de banlieue et les conseillers de Montréal puissent prendre connaissance du rapport et soient appelés à se prononcer sur les recommandations.

M. Aimé Desautels dit qu'ainsi il pourrait avoir des instructions précises pour procéder à la mise à jour du projet de règlement. Il explique, tout en précisant qu'il n'a pas à juger de la décision qui sera prise, qu'il pourra ainsi retourner au conseil un document conséquent. Un autre avantage que voit M. Desautels à ce processus, est la création d'une obligation morale chez les membres du conseil de respecter un règlement qu'ils auront non seulement adopté mais aussi contribué à élaborer.

Cette obligation morale est en quelque sorte essentielle puisque la CUM n'a que très peu de pouvoirs dans le domaine du zonage, pouvoirs réservés aux municipalités. Le schéma d'aménagement se trouvant à définir plusieurs projets d'envergure dans les domaines du transport, de la récréation et des loisirs, des services publics ainsi que des éléments de planification à long terme, il faut en conséquence que les municipalités respectent ces projets et les principes de planification qui seront adoptés, et ne préconisent pas des projets contraires.

Un exemple d'une situation qui pourrait survenir est le cas des trois projets de parcs métropolitains prévus dans les propositions initiales du schéma d'aménagement. Il s'agit des parcs du Cap Saint-Jacques, du Bois-de-Liesse et de Rivière-des-Prairies. Par leurs règlements de zonage ou d'autres politiques, les autorités municipales locales doivent s'assurer que des projets individuels ou la spéculation foncière ne puissent un jour empêcher l'aménagement de ces parcs lorsque viendra le temps prendre les décisions et de passer à l'exécution. M. Desautels croit que dans la mesure où il aura reçu des instructions précises du conseil au plus tard au début du mois de mars, il sera en mesure de présenter au conseil le projet de règlement définissant le schéma d'aménagement au cours du mois de septembre.

COURS DE POTERIE du samedi

Initiation à la céramique
tournage - façonnage
émaillage

Inscription immédiate, début des cours à la

Poterie Bonsecours Ltée,
433 rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal
844-6253 - 844-6165

Permis: culture personnelle
#749985

aujourd'hui

A 12h30, conférence de M. Doug Gilbert, journaliste à la Gazette, au déjeuner du Advertising and Sales Executives Club de Montréal, au Grand salon du Reine-Elizabeth. Thème: "Les Olympiques 76" — au secours!

A 12h30, MM. Pierre Mercier et William R. Riedl traiteront des perspectives de l'industrie pétrolière au Canada à l'Association des analystes financiers de Montréal au salon Saint-Maurice du Reine-Elizabeth.

A 12h30, Me Micheline Corbeil est la conférencière au déjeuner de la Société pour le progrès de la Rive-Sud, au 1435, Saint-Charles ouest, Longueuil. Thème: "Séparation, divorce et fiscalité".

A 18h, M. Jacques-Yvan Morin, chef de l'Opposition, rencontrera des représentants de la communauté italienne, au 7333, rue Saint-Denis.

A 18h30, M. Robert Quenneville, ministre d'Etat responsable de l'ODEQ, s'adresse aux membres du Club Kiwanis, au restaurant Kambe de Joliette.

A 18h30, M. Réal Caouette, chef du Parti du crédit social du Canada, est le conférencier du Club Richelieu Chomedey, au restaurant Le Toit Rouge, 355, bd Labelle.

De 19h à 21h30, la Croix-Rouge donne gratuitement un cours de soins au foyer à Montréal. Renseignements: tél. 937-7761.

A 20h, soirée-forum sur la nouvelle politique d'immigration organisée par le Comité anti raciste, au collège du Vieux-Montréal, pavillon Athanase-David, 1430, rue Saint-Denis.

A 20h, soirée de solidarité du Comité haïtien, à l'auditorium de l'école Roc-Amadour, 1625, bd Benoit IV, Québec.

A 20h30, conférence de M. Raymond Garneau, ministre des Finances de Québec, au dîner de l'Association des hommes d'affaires du Nord de Montréal, à la salle Royale du Canadian Slovak Building, 7220, rue Hutchison.

Collecte de sang: Bureau de poste, hôtel Queen's, salle La Marquise et le Petit Salon, 720, rue Peel, de 14h30 à 17h, et de 18h30 à 22h30.

Un syndicat représentera 25,000 malades

par François Barbeau

Physiquement impuissants, mais humains, les malades qui sont condamnés à passer le reste de leurs jours dans des institutions pour handicapés, pour vieillards, pour malades chroniques, ont entrepris de se donner un outil qui leur permettra d'obtenir les égards qui leur sont dus, les soins qui leur sont nécessaires, le tact, la

compréhension, l'amitié et l'amour de ceux qui les soignent.

Il y a deux ans déjà, quatre d'entre eux, Raymond Dumas, Jean-Paul Cayouette, Mme Germain-Magny et Claude Brunet, forts de leur expérience dans des centres hospitaliers de soins prolongés, formaient

la première version de ce qui est devenu depuis le Syndicat des malades.

Légalement constitué ce syndicat, créé pour la défense d'intérêts communs, regroupera toutes les personnes qui, au Québec, sont hospitalisées dans les maisons pour handicapés, malades chroniques et pour vieillards, soit 25,000 personnes environ.

Hier, le président du conseil d'administration de ce nouveau syndicat, M. Michel Fréchette, entouré de MM. Claude Brunet, Raymond Dumas et de plusieurs autres, expliquait les raisons qui ont motivé la formation de ce groupe.

Ces personnes clouées à un lit ou à une chaise roulante de dire M. Fréchette, sont depuis longtemps victimes de vexations quotidiennes qui ne font rien pour améliorer leur sort, déjà assez triste.

Ces vexations peuvent prendre des formes bien anodines pour qui est en possession de toutes ces facultés physiques: un verre d'eau trop éloigné de la main d'un patient qui ne peut étendre le bras pour le prendre; un front en sueur qui n'est pas épongé lors d'une journée torride; un urinal vidé à des intervalles trop espacés, etc.

Les plaintes formulées à l'endroit du personnel peuvent se traduire par une détérioration de la qualité des soins à l'endroit de l'auteur de la plainte; repas oubliés, bains dans de l'eau trop chaude, et pire encore.

D'autre part, la direction d'un centre dans certain cas, peut obtenir une paix quotidienne en n'exerçant pas avec vigilance ses droits administratifs: omission du contrôle de la qualité des soins, congédiement des employés, incompétents et souvent inhumains.

Le syndicat des malades veillera donc, par l'entremise des comités de bénéficiaires, à surveiller cette qualité de la vie dont on prive certains de ses membres. Le syndicat agira auprès des administrations d'hôpitaux pour qu'elles tiennent compte des besoins réels des patients, rencontrera les syndicats (FTQ, CSN) pour amorcer avec eux un dialogue qui conduira à une campagne d'humanisa-

tion, de relavorisation des tâches et d'équipement, s'il faut en arriver là, des éléments indésirables.

Le syndicat jouera aussi auprès du ministère des Affaires sociales le rôle de "conscience" en lui transmettant les besoins du milieu et en collaboration avec lui à l'humanisation des soins.

A partir du mois de mars, le syndicat publiera un journal qui servira de lien entre tous les comités de bénéficiaires; son service d'animation suscitera la création de ces comités; recueillera les plaintes qui pourront être formulées et donnera à ses membres l'aide juridique requise pour les aider à présenter des dossiers complets auprès des conseils régionaux.

Avec ces dossiers, le syndicat rencontrera les personnes en cause pour mesurer leur volonté de régler le problème. Tous ces projets ne se réaliseront qu'avec des ressources humaines et financières. Le syndicat a besoin d'animateurs, de secrétaires, d'avocats qui accepteront de travailler bénévolement, pour la mise en place de 150 comités de bénéficiaires.

Le syndicat aura aussi besoin d'argent, pour assurer le bon fonctionnement de son organisation, les frais d'impression et de distribution de son journal, etc. Une demande de subvention a été faite à Ottawa, mais d'autres moyens de financement sont à l'étude. En attendant, des dons peuvent être envoyés au Syndicat des malades, case postale 126, Roxboro.

Si le syndicat des malades obtient seulement de la CSN et de la FTQ qu'ils établissent pour leurs membres du secteur hospitalier un code d'éthique très strict, qui excluerait le personnel inapte à exercer son métier, il aura fait beaucoup pour ses membres.

Mais il veut aller plus loin. Un jour, estime-t-on, il faudra être représenté à la table de négociations provinciales, pour y faire valoir nos besoins. Nous sommes après tout les clients, les principaux intéressés aux décisions qui nous touchent et qui sont prises par des technocrates logiques et froids. Nous avons besoin d'un peu d'humanité dans notre vie.

\$1,000,000 EN PRIX

SUPER LOTTO

TIRAGE: 28 FÉVRIER

QUANTITÉ LIMITÉE

éditorial

Deux requêtes irrecevables

Le mémoire que les commissions scolaires protestantes ont fait tenir le 6 février au gouvernement fédéral au sujet de la loi 22 constitue, à n'en point douter, la critique la plus implacable qui soit venue du côté anglophone à l'encontre de la mesure législative adoptée l'été dernier par l'Assemblée nationale dans les circonstances inédites que l'on sait.

On avait entendu jusqu'à maintenant des critiques éparpillées et le plus souvent entremêlées de passion. Dans ce concert plutôt anarchique, on ne savait plus très bien comment distinguer la défense de certains intérêts établis et le souci objectif du droit. Avec le mémoire des commissions scolaires protestantes, on dispose enfin d'une véritable somme des objections juridiques que, du côté anglophone, l'on continue de nourrir à l'endroit de la loi 22.

Dans ce mémoire, on retrouve, étalés avec force et clarté, tous les arguments-clé qui furent invoqués ces derniers mois. Or, si l'on connaît mieux, désormais, les thèmes majeurs autour desquels gravitera l'offensive des milieux scolaires protestants, on est loin d'être emporté par une argumentation qui équivaudrait, si elle était suivie, à imposer le statu quo à perpétuité. On est surtout très étonné de la nature pratiquement irrecevable des demandes que formulent les auteurs à l'intention du gouvernement fédéral.

A l'encontre de maintes dispositions de la loi 22, le mémoire des commissions protestantes invoque l'article 133 de l'AANB, afin de montrer qu'en faisant du français la langue officielle du Québec et la langue première de l'administration publique, l'Assemblée nationale aurait violé le principe d'égalité inscrit dans la constitution canadienne. Or, il sera assez facile, semble-t-il, de disposer de cette objection. L'égalité que garantit l'article 133 a en effet un caractère fort limité: autant le parlement fédéral et les législatures provinciales restent libres d'en élargir la portée par voie législative, autant une législation particulière a le droit de considérer qu'elle n'est liée que par les obligations explicitement définies par l'article 133. Les objections que l'on peut dans cette perspective soulever contre la loi 22 sont mineures: il est douteux qu'elles suffisent à invalider l'ensemble de la loi.

On n'est pas davantage impressionné par la longue énumération de sujets possibles de conflit entre la loi québécoise et la loi fédérale des langues officielles que dressent les auteurs du mémoire des commissions scolaires protestantes. Il est vrai que, prises à la lettre, certaines dispositions de la loi 22 pourraient donner lieu dans l'application à des situations qui paraîtraient contredire la loi fédérale dans des secteurs où celle-ci doit s'appliquer en priorité, par exemple dans les entreprises qui relèvent de la compétence fédérale ou dans l'étiquetage des produits destinés au commerce inter-provincial ou international. Mais il faudrait que le gouvernement québécois soit

fou pour soulever de telles difficultés au stade de la réglementation ou de l'application des règlements qui présideront à la mise en vigueur de la loi. Si de telles difficultés devaient surgir, il appartiendrait aux organismes lésés d'en faire grief en temps et lieu. On voit mal l'urgence qu'il y aurait à dresser maintenant des épouvantails à ce propos.

De tous les arguments des commissions scolaires protestantes, celui qui revient le plus souvent est tiré du fameux rapport Howard traitant de certains droits que les commissions protestantes auraient détenus avant l'AANB et qui auraient été garantis par l'acte constitutionnel. Selon le rapport Howard, les commissions confessionnelles auraient joui avant la Confédération de larges pouvoirs en matière pédagogique; elles auraient notamment eu la liberté d'aménager elles-mêmes le caractère linguistique de l'enseignement donné dans leurs écoles. Tout ce qui, dans la loi 22, restreint cette liberté serait, en conséquence, inconstitutionnel à leurs yeux.

Cette opinion, si elle était confirmée par les tribunaux, aurait évidemment de graves conséquences sur l'avenir de la loi 22. Vu que le rapport Howard date de 1971, elle était cependant connue depuis fort longtemps du gouvernement québécois. Les conseillers de celui-ci — notamment MM. François Chevrete, Herbert Marx et André Tremblay — en ont fourni dans le temps une réfutation fort substantielle. A ce stade du débat, elle n'a ni l'urgence, ni la solennité dont ses parrains cherchent à la parer.

Au nom de la gravité et de la solennité des matières qu'ils soulevaient, les requérants voudraient que le gouvernement fédéral, usant du pouvoir que lui reconnaît l'article 55 de la Loi de la Cour suprême, réfère de sa propre initiative la loi 22 au plus haut tribunal du pays afin d'obtenir son opinion sur la constitutionnalité de la loi québécoise. Ils vont même plus loin: dans l'hypothèse où la Cour suprême conclurait à la validité de la loi 22, ils prient le gouvernement fédéral d'user pour la rendre inefficace du droit de désaveu que lui confèrent les articles 56 et 90 de l'AANB.

Dans un cas comme dans l'autre, la requête est excessive. Le gouvernement fédéral n'hésitera sans doute pas à la rejeter.

Déjà, l'automne dernier, des députés avaient évoqué aux Communes la possibilité d'un "référé" fédéral de la loi 22 à la Cour suprême. Or, M. Trudeau laissait nettement entendre dès ce moment qu'il voyait les choses d'un oeil différent. "On a beaucoup discuté de cette loi", déclarait aux Communes le premier ministre du Canada le 2 octobre dernier, "on a mis en doute l'orthodoxie constitutionnelle de certaines dispositions qu'elle contient. Il n'est pas exclu que certains veuillent en contester quelques articles pour en vérifier la constitutionnalité. Si cela devait se produire, les tribunaux auraient à décider de la

question comme ce fut le cas d'ailleurs relativement à la loi fédérale sur les langues officielles".

M. Trudeau signifiait ainsi sa préférence pour une démarche qui aurait son point de départ dans une requête appelée à franchir successivement toutes les étapes du processus judiciaire régulier. On ne saurait qu'être d'accord avec lui. Car outre qu'elle évite au gouvernement fédéral de s'immiscer dans une affaire dont M. Trudeau déclarait lui-même vers le même temps qu'elle relève de la compétence provinciale, cette procédure permettra un examen beaucoup plus approfondi de tout le dossier. Elle obligera aussi les intéressés à l'aborder à partir de perspectives plus concrètes. Il y a une éternité que le gouvernement fédéral n'a pas pris l'initiative de référer une loi provinciale à la Cour suprême pour obtenir de celle-ci une opinion. Seul un emportement outrancier a pu faire souhaiter aux auteurs de la pétition remise à M. Trudeau qu'une telle démarche soit concevable actuellement autour de la loi 22.

Si la première demande des requérants est inacceptable, la seconde, qui exige le désaveu pur et simple de la loi 22 par l'autorité fédérale, frise l'hystérie. Les requérants écrivent comme si la loi 22 allait les spolier de droits fondamentaux, en violation des principes de justice les plus élémentaires. C'est là une exagération manifeste dont M. Trudeau a d'ailleurs fait bon marché dans le discours que nous citons tantôt: "...même après l'adoption du bill 22", déclarait-il le 2 octobre aux Communes, "le Québec reste encore, de toutes les provinces canadiennes, celle qui traite la langue minoritaire sur son territoire avec le plus d'équité, de libéralité et de générosité. Si les neuf autres provinces canadiennes décidaient subitement de témoigner des mêmes égards à leurs minorités officielles, c'est à un épanouissement miraculeux que nous assisterions à travers le pays". Après une telle déclaration, comment le gouvernement fédéral, qui n'osa jamais user de son pouvoir de désaveu dans des situations où d'autres provinces se rendaient coupables de délits joliment plus graves contre les droits des francophones ou des catholiques, pourrait-il songer à invoquer son pouvoir de désaveu contre la loi 22?

Sous l'angle plus large de la sagesse législative et administrative, de la décentralisation des responsabilités et du réalisme politique, la loi 22 comporte maintes faiblesses contre lesquelles les critiques anglophones de cette mesure n'auraient eu aucun mal à trouver de fervents alliés dans la communauté francophone. En décidant d'engager une croisade constitutionnelle, les commissions scolaires protestantes risquent cependant de s'isoler. Parce que leur appel sonne faux, elles seront probablement seules à l'entendre.

Claude RYAN

Ceux qui partent, ceux qui devraient partir

par JEAN-CLAUDE LECLERC

M. Paul Joyal a remis avec dignité et promptitude au ministre du Travail sa lettre de démission comme membre de la Commission du salaire minimum. Loin de clore l'affaire, les motifs, exposés par ce fonctionnaire doivent inciter à la tirer au clair.

La somme de \$2.000 qu'il a versée pour obtenir sa promotion était-elle un pot-de-vin à un "homme de l'entourage" ou bien vraiment une contribution au règlement financier des affaires de la veuve de Pierre Laporte? Cette souscription particulière fut-elle un cas unique? Ou est effectivement allé l'argent?

Il revient maintenant non aux enquêteurs-maison de M. Robert Bourassa mais au ministère de la Justice de reprendre ce dossier que, pour des raisons encore expliquées, M. Choquette avait laissé vieillir dans les archives policières.

Certes, après tant d'années de service dans la fonction publique, et voulant consolider l'avenir de sa famille, M. Joyal pouvait aspirer sans doute à la promotion qui lui fut accordée hélas dans les circonstances que l'on sait. Quels qu'aient été ses motifs personnels, et même s'il était pleinement compétent pour remplir le poste de commissaire au salaire minimum, il a cependant commis une erreur, dont il doit porter la responsabilité, en payant sa promotion à René Gagnon et ni la commission Cliche ni les journaux ne peuvent empêcher la conséquence qu'il tire aujourd'hui du manque de confiance qui le frappe et qui rejailit sur la Commission du salaire minimum et sur la fonction publique elle-même.

Avant de jeter la pierre aux fonctionnaires, les citoyens doivent cependant se mettre dans leur peau et voir dans quel dilemme les placent souvent les aventuriers politiques que le hasard d'une élection propulse aux plus hauts leviers de l'Etat. Quand il faut gratter la caisse d'un parti pour obtenir des contrats, un entrepreneur a-t-il le choix? Quand il faut payer tribut en espèces ou en services pour obtenir un emploi gouvernemental, un postulant a-t-il le choix? Quand, pour donner sa mesure ou améliorer son sort dans la hiérarchie de la fonction publique, il faut se plier aux manoeuvres illicites, irrégulières, voire criminelles qui sont souvent la sale doublure des "projets du siècle", un fonctionnaire a-t-il le choix?

Certains fonctionnaires peuvent faire des compromis à cet égard en pensant que de toutes manières ils pourront continuer de servir loyalement l'Etat et leurs concitoyens. Erreur. En cédant une première fois, ils montrent simplement leur vulnérabilité et deviennent des victimes de choix pour les grenouillers dont la corruption est le nerf de la politique. Ce faisant, ils contribuent à rabaisser la fonction publique malgré les efforts déployés pour l'assainir, les faits mis à jour dans l'enquête Cliche confirment que le pessimisme des citoyens à son endroit n'est pas sans fondement.

Pendant que M. Joyal part, alors que dans d'autres circonstances il aurait probablement resté, d'autres sont là dans l'ombre qui ne bougent pas, même s'ils sont les premiers responsables de ce régime de pression et de corruption qui a éclaté avec la baie Ja-

mes et dont on peut soupçonner qu'il a fait d'autres trouées et d'autres victimes dans le gouvernement et les agences para-politiques.

On est encore sans nouvelle du président de la Commission de la fonction publique, M. Yvon Saindon dont lui aussi, si pénible soit sa décision, démissionner. Il est à même de voir quel genre de système il avait, sans le savoir à l'époque, favorisé en fermant les yeux sur la promotion du directeur du placement à qui les conseillers de M. Paul Desrochers voulaient confier les emplois de la baie James. Il s'agit, en même temps, rendu vulnérable à d'autres pressions de même nature.

Les faits que l'on sait ayant été confirmés, il ne lui restait plus la réputation et la qualité fondamentales d'impartialité et d'intégrité qui sont exigées de la Commission de la fonction publique et de son président. Il pourra invoquer dans sa justification personnelle, faiblesse ou expédient bureaucratique; trop nombreux sont ceux à qui semblable incident arrive pour en faire un crime. Mais ces explications, satisfaisantes pour l'intéressé et ses proches, ne sauraient plus refaire la crédibilité du président d'une commission qui, s'il restait en place, n'aurait plus de prestige ni dans la fonction publique ni dans la population.

Il serait injuste que ces hauts fonctionnaires soient les seuls à payer le prix des turpitudes mises à jour à l'enquête Cliche. Mais l'enquête Cliche prendra fin un jour, et le problème fondamental des rapports entre l'entourage partisan et les fonctionnaires risque de continuer de se poser avec acuité. Aussi faut-il souhaiter que le syndicalisme et l'encadrement réglementaire qui ont assaini le gouvernement ces dernières années poussent des recours et des mécanismes de contrôle pour réduire toujours davantage l'action arbitraire ou permicieuse du chandelier partisan qui renait sans cesse dans l'Etat.

L'abécé qui a crevé à la commission Cliche doit être vidé. Ces enquêteurs n'ont cependant pas le mandat d'explorer les circonstances qui ont entouré les promotions ou les nominations-clés du présent gouvernement. Il revient à d'autres organismes et à d'autres personnes de prendre leurs responsabilités. Le ministère de la Justice en premier lieu, doit vider ses tiroirs. A son titre de procureur général, M. Choquette est responsable non seulement de l'application au code criminel, mais de l'intégrité de l'appareil de l'Etat. S'il ne donne pas suite aux dossiers de la Sûreté du Québec, il va falloir poser à son sujet des questions encore plus sérieuses que celles auxquelles sont confrontés cer-

tains hauts fonctionnaires. Si la SQ a retenu des dossiers l'heure est venue d'y faire enquête publique.

Outre ses responsabilités inscrites dans la loi elle-même, d'autres, inscrites dans la conscience et le sens de l'intérêt public, devraient également inciter fonctionnaires et syndicates de l'Etat québécois à faire échec aux tentatives de corruption et à les dénoncer en temps utile, le cas échéant. Car tout comme il n'y a pas de crime organisé sans connivence dans la police et la justice, il ne saurait y avoir longtemps corruption et trafic d'influence dans la fonction publique avec la complicité au moins tacite des fonctionnaires et des syndicats chargés de défendre leurs intérêts.

Quand des fonctionnaires démissionneront plutôt que d'enfreindre la loi ou l'intégrité de leurs fonctions et que leurs collègues se porteront solidaires de leur courage, une étape décisive aura été franchie dans l'établissement d'une fonction publique indépendante et efficace. Ce sera le signe que les tristes béquilles de la faveur et de la servilité qui traînent dans trop de ministères ont fait place à une saine sécurité et au dynamisme sans lesquels il n'est pas de vrai service public.

Aux fonctionnaires de parler

La commission Cliche a demandé à des syndiqués, à des employeurs, d'oser se compromettre pour en finir avec la violence, l'extorsion et les désordres sur les chantiers. Il faut que les fonctionnaires qui savent ce qui s'est passé dans cette industrie comme dans d'autres secteurs qui tombaient sous leur responsabilité aient le même courage et saisissent l'occasion qui se présente maintenant de vider l'abcès. Autrement, si seulement quelques-uns partent comme MM. Joyal ou Saindon, l'on en fera de simples bouc-émissaires de pratiques qui les dépassaient et qui, si elles ne sont pas identifiées et arrachées jusqu'à la racine, vont reprendre de plus belle demain, au détriment des fonctionnaires et des citoyens.

L'on n'aura jamais un syndicalisme parfait; il ne faut pas moins y faire à l'occasion le nettoyage. Pour une fonction publique qui doit être en principe au-dessus de tout soupçon, la même hygiène démocratique doit périodiquement être appliquée. Les mécanismes ordinaires d'embauche, de promotion et de nomination doivent tendre à éliminer en cours de route les inévitables "cas" qui surviennent. Quant les tentatives de corruption émanent d'en haut, la fonction publique doit réagir et se défendre ou, cédant, encourir le risque de déperir dans les basses manoeuvres.

Le Québec mérite mieux.

La démission de Paul Joyal

A la suite de son témoignage récent devant la commission Cliche, M. Paul A. Joyal s'est vu inviter par le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, à remettre sa démission comme membre de la Commission du Salaire minimum. Il a effectivement transmis à M. Cournoyer une lettre de démission qui porte la date du 14 février 1975 et qui a été rendue publique hier à Québec. Voici le texte de cette lettre.

Monsieur Jean Cournoyer, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Monsieur le ministre, Les raisons humaines qui m'ont commandé de solliciter un poste de commissaire dans une Commission où j'avais servi comme directeur de service pendant plus de vingt-cinq ans de ma vie, pour pouvoir assurer une pension au plus convenable à ma famille, et les raisons humaines qui m'ont poussé à remercier spontanément la veuve criblée de

dettes de celui qui avait accepté de me nommer au poste que j'avais sollicité, n'appartiennent qu'à moi seul.

Je suis trop peu naïf à mon âge, pour penser que les raisons humaines sincères qui m'ont motivé dans cette affaire, puissent franchir la rampe technique d'une Commission d'enquête qui se meurt de sensationnalisme et des media dont l'action présente ne semble réussir qu'à faire vibrer les cordes les plus mesquines et les plus sanguinaires de la population.

C'est pourquoi, en paix avec moi-même, après avoir servi consciencieusement comme seul membre venant des rangs, à la Commission du salaire minimum je vous demande, monsieur le ministre, de me libérer de mes fonctions dès maintenant.

Paul-A. JOYAL, commissaire commission du salaire minimum Québec, le 14 février 1975

Les femmes et la politique

Flora MacDonald répétera-t-elle l'exploit de Margaret Thatcher ?

par JAMES EAYRS

"Quand ils élisent leurs chefs, les Britanniques ne font pas de distinction de sexe", écrivait naguère l'historien Tacite en évoquant le souvenir de l'impératrice Bodécée.

Cette observation du plus grand des historiens romains trahissait une grave faute historique. Tacite se rendait coupable d'une généralisation à l'emporte-pièce. Le règne de Bodécée fut en effet bref et sanglant. Mais Bodécée avait un trait en commun avec la poignée de femmes qui ont réussi de nos jours à se hisser au sommet de l'échelle du pouvoir. A l'exemple de Golda Meir, de Sirivamo Bandaranaike et d'Indira Gandhi, Bodécée n'accéda à la charge de chef de son peuple qu'après être d'abord devenue veuve. (L'échantillon n'a peut-être aucune signification statistique; il laisse néanmoins sous-entendre que les femmes qui deviennent premier ministre n'ont pas tellement besoin de mari).

Mais Bodécée n'accéda point au pouvoir à la faveur d'un scrutin secret qui aurait été tenu parmi ses sujets. Aussi la généralisation facile de l'historien Tacite demeura-t-elle sans fondement pendant près de deux millénaires, c'est-à-dire jusqu'au jour tout récent où le caucus parlementaire du parti Conservateur britannique choisit Margaret Thatcher comme son leader.

Margaret Thatcher n'est toutefois pas encore premier ministre de l'Angleterre. Dix ou vingt pieds à peine séparant à la Chambre des Communes le leader loyal de l'Opposition du premier ministre de sa Majesté. Mais Dieu seul sait combien brève et combien infinie à la fois peut être la distance qui sépare ces deux postes.

Les deux postes ne se situent pas seulement à des pôles différents; des mondes les séparent. Le poste de leader de l'Opposition comporte le droit de critiquer et peut-être de se payer une pinte de bon sang au détriment de ceux qui gouvernent. Mais le poste de premier ministre de sa Majesté confère le devoir de gouverner. "Dans les gouvernements des Etats, lorsque de grands événements sont en cours, le chef de la nation, qu'il s'agisse, est tenu responsable des échecs et se voit attribuer la paternité des succès. Peu importe qui a pu accomplir le travail ou tracer les plans de bataille, c'est à l'autorité suprême que revient en dernière analyse le blâme ou le crédit du résultat. C'est à elle qu'il incombe de prendre les décisions suprêmes. A ce sommet où tous les problèmes se réduisent à un oui ou à un non, où les événements dépassent la capacité que l'on a de les comprendre, et où tout est inscutable, elle doit fournir les réponses. Sa tâche ressemble à celle de l'aiguille du compas. Y aura-t-il guerre ou non? Faudra-t-il avancer ou reculer? Faudra-t-il aller à droite ou à gauche? Faudra-t-il abandonner ou persévérer?"

Nous paraphasons Churchill, qui écrivait évidemment au masculin. Ce passage de Churchill décrit cependant d'une manière frappante les charges écrasantes du pouvoir sous la signature d'un homme qui les a très bien connues et qui les goûta beaucoup. Ce serait faire erreur que de considérer Margaret Thatcher comme si elle ne devait être qu'une autre des innombrables victimes propitiatoires offertes

en sacrifice de temps à autre par des organisations partisans fortement dominées par les mâles. Il est vrai que le fait de devenir chef de l'Opposition ne garantit aucunement que l'on deviendra premier ministre. Mais en Angleterre, la plupart des chefs de l'Opposition deviennent un jour ou l'autre premier ministre. (Même au Canada, où les changements de gouvernement sont moins fréquents, les George Drew et les Robert Standfield ont été des exceptions à cette règle). Dans trois ou quatre ans, Margaret Thatcher aura d'excellentes chances de battre Harold Wilson dans une élection générale.

Si cela devait se produire, Margaret Thatcher, à titre de premier ministre de Grande-Bretagne, héritera de responsabilités et de problèmes qui ne seraient peut-être pas aussi lourds qu'au temps de Churchill mais n'en demeurent pas moins exigeants et graves.

Elle deviendra la première femme de l'histoire à détenir dans ses mains le pouvoir de détruire la race humaine. Sans vouloir surestimer la force de frappe nucléaire du Royaume uni, qui demeure une force de deuxième instance, on doit néanmoins noter que trois sous-marins porteurs d'engins nucléaires patrouillent présentement les mers à l'ombre du drapeau britannique (un quatrième est en train d'être rééquipé à Holy Loch), et que l'Angleterre possède 48 missiles Polaris dont chacun est capable de détruire une ville importante. Le pouvoir d'ordonner l'éclatement de ces engins retombe en Angleterre sur les épaules de quelqu'un: ce n'est ni la Reine, ni le premier lord de l'Amirauté.

La fonction de premier ministre du Canada est sans doute lourde à porter, mais elle ne comporte pas de responsabilité aussi grave que celle-là. A d'autres égards, également, la vie — la vie publique, cela va de soi — est incomparablement plus facile à 24 Sussex Drive qu'au 10, Downing Street.

Le Canada n'est pas menacé, que nous sachions, de guerre civile. Aucun projet d'affiliation à une autre communauté politique ne nous divise. Nous n'avons pas misé notre avenir économique sur un parti unique. (Synchrone à peut-être été un mauvais marché, mais ce n'est rien, comparé au problème de la mise en valeur des gisements pétroliers de la Mer du Nord). Le gouvernement du Canada peut toujours compter sur des leaders provinciaux avec qui partager le fardeau et à qui il peut refiler au besoin ses responsabilités. Il y a au Canada moins de sujets à gouverner.

la parole du jour

"Tous les fleuves marchent vers la mer, et la mer ne se remplit pas; et pourtant les fleuves continuent à marcher vers leur terme." — Qohélet 1,7.

"Il n'y a qu'un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous." — Ephésiens 4,6.

"Un anneau d'or au groin d'un pourceau: voilà ce qu'est une femme belle, mais dépourvue de tact." — Proverbes 11,22.

"Là, où est votre trésor, là aussi est votre cœur." — Luc 12,34 (après 65 après JC)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; A l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

propos d'actualité

"Une société qui connaît une croissance modérée tolère plus difficilement les inégalités. La réduction de celles-ci et l'amélioration de la situation des plus défavorisés sont plus que jamais des objectifs prioritaires. Enfin, l'idée même de pause sociale n'est pas compatible avec une société en mouvement."

Jacques Chirac, Premier ministre de France, Le 19 janvier 1975.

"La nouvelle loi sur l'interruption volontaire de grossesse a été votée... Nous étions en droit d'attendre une loi de protection de la maternité, permettant à toute femme de garder son enfant. Nous sommes en face d'une loi de libéralisation de l'avortement... L'avortement est objectivement un mal. Même légalisé, il demeure une atteinte radicale à la vie humaine, une oeuvre de mort. Aucun artifice de langage, aucun

texte législatif ne peuvent voiler cette terrible réalité."

Cardinal François Marty, Archevêque de Paris, Le 19 janvier 1975.

"Je tiens à la concertation avec les représentants des groupes sociaux. Je souhaite avoir en face de moi des interlocuteurs responsables. C'est pourquoi je ne suis pas de ceux qui pensent que en soi, les organisations syndicales paralysent toute action concrète. Des syndicats peu nombreux, forts, respectés, conscients de leurs responsabilités, sont des éléments importants de l'ensemble qui crée le progrès social."

Jacques Chirac, Premier ministre de France, Le 19 janvier 1975.

Le Monde, 21 janvier 1975

des idées

des événements

des hommes

La constitutionnalité du bill 22

Les questions que les protestants veulent soumettre à la Cour suprême

Dans la mesure où la loi sur la langue officielle du Québec se propose de préserver la langue française en tant que patrimoine national et d'en favoriser la vitalité et la qualité, vos requérants l'admettent bien volontiers. Les écoles protestantes de langue anglaise du Québec ont toujours reconnu cet objectif en rendant l'étude du français obligatoire et, dernièrement en accordant une plus grande part à l'enseignement en français.

Néanmoins ladite loi outre-passe les objectifs susmentionnés et, ce faisant, viole les droits de l'homme et ceux des minorités garantis par la constitution (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, tel qu'amendé et auquel on se réfère dans ce document sous le sigle "l'Acte de l'A.N.B.").

Ladite loi est ultra vires, en tout ou en partie, pour les raisons plus amplement exposées dans le mémoire donné au Québec Association of Protestant School Boards en date du 20 décembre 1974.

Sans vouloir limiter la portée générale de ce qui précède, les dispositions suivantes de ladite loi outrepassent manifestement les pouvoirs de la législature de la Province de Québec, à savoir:

Le statut des langues

A. Article 1 (Langue officielle du Québec): L'article 133 de l'Acte de l'A.N.B. reconnaît que le français et l'anglais sont les langues officielles du parlement fédéral et des cours fédérales du Canada et la loi fédérale sur les langues officielles en étend encore la portée.

L'article 133, dans ses termes mêmes, s'applique également à la législature et à tous les tribunaux du Québec.

B. Article 2 (Interprétation des Lois du Québec): Cet article contrevient aux dispositions de l'article 133 de l'Acte de l'A.N.B. L'article 133 stipule que les lois de la législature de la province devront être imprimées et publiées en français et en anglais. De nombreux arrêts de la Cour suprême du Canada et des cours du Québec ont bien précisé que les deux versions officielles ont un statut égal, représentant chacune, les textes de la loi et qu'aucune ne peut prévaloir sur l'autre. En conséquence, on se doit de lire les deux versions afin de s'assurer du sens original des lois du Québec.

déral ou du Québec. Cette égalité de statut est consacrée par l'article 133 et ne peut souffrir aucun changement, qu'il émane du Fédéral ou du Provincial.

C. Articles 7 et 8 (imposant l'usage du français dans les textes et documents officiels): Dans la mesure où ces articles visent les dossiers et les registres des cours de justice et des procédures judiciaires de la Province, ils contreviennent aux dispositions de l'article 133 de l'Acte de l'A.N.B. qui établit qu'il pourra être fait usage du français ou de l'anglais.

"Dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux, ou émanant des tribunaux de Québec..."

Les paragraphes (a) et (b) de l'article 7 sont également ultra vires dans la mesure où ils "préjudicient" aux droits "d'administration et de direction" des écoles confessionnelles, qu'elles soient catholiques romaines ou protestantes, droits qu'une loi antérieure à la Confédération a conférés aux Commissions scolaires confessionnelles. Ces droits sont garantis et protégés par l'article 93, et plus particulièrement par le paragraphe 1 de l'article 93 (1) de l'Acte de l'A.N.B. qui stipule que:

"Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles séparées (denominational)". En conséquence, leurs livres, registres, statuts et autres documents et dossiers demeurent authentiques, bien que rédigés en anglais seulement.

L'administration publique

D. Article 9 (Textes et documents émanant d'organismes municipaux et scolaires, de langue anglaise): Comme cet article préjudicie aux droits "d'administration et de direction" des écoles confessionnelles, il est ultra vires en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'A.N.B.

E. Article 10 (Langue de communication avec les autres gouvernements du Canada): La même objection peut être soulevée, ici. De plus, l'article est ultra vires en tant qu'il viole la "Loi (fédérale) sur les langues

officielles", laquelle autorise l'usage de l'une ou de l'autre des deux langues officielles pour communiquer avec le gouvernement fédéral ou avec ses ministères ou ses institutions.

F. Articles 12 et 13 (Langue de communication interne de l'Administration publique): L'article 12 est entré en vigueur le 31 juillet 1974 et l'exception prévue à l'article 13, touchant les organismes scolaires (les universités comprises) dont les administrés sont en majorité de langue anglaise, ne s'appliquera qu'à partir du 1er juillet 1976. D'où, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 1er juillet 1976, les organismes scolaires de langue anglaise doivent assurer leurs communications internes uniquement en français. Même passée cette date, les présents articles sont susceptibles de "préjudicier" aux droits "d'administration et de contrôle" des Commissions scolaires confessionnelles et sont donc ultra vires, en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'A.N.B.

G. Article 17 (Langue des contrats conclus par l'Administration publique): cet article préjudicie aux droits "d'administration et de contrôle" des écoles confessionnelles (par exemple, dans les contrats qu'elles concluent avec leurs enseignants) et, est, par conséquent, ultra vires en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'A.N.B.

H. Articles 18, 19 et 20 (Langue des entreprises d'utilité publique): dans la mesure où ces articles sont censés s'appliquer aux entreprises interprovinciales qui assurent les services de téléphone, de télégraphe, de transport par avion, bateau, chemin de fer, pipe-line pour le gaz, et par autobus, ils sont manifestement ultra vires en vertu de l'article 91 (29) et de l'article 92 (10) (a), (b) et (c) de l'Acte de l'A.N.B., puisque toutes ces compagnies et les compagnies de même nature relèvent de la compétence exclusive du Parlement du Canada.

La langue du travail et des affaires

I. Article 24 (Langue du travail): le terme "employeurs" cite dans cet article, pris au sens large, implique qu'il inclut le gouvernement fédéral, ses ministères et ses organismes et tous autres employeurs qui sont régis par la Loi (fédérale) sur les langues officielles. L'article est donc, dans cette mesure, ultra vires. Il est également ultra vires en tant qu'il s'applique aux commissions scolaires confessionnelles puisqu'il "préjudicie" à leurs droits "d'administration et de contrôle".

J. Les articles 26 à 29 inclusivement (Préférences statutaires accordées aux entreprises adoptant la langue française): les écoles confessionnelles font partie de l'administration publique. Toutes concessions ou tous avantages qu'elles sont susceptibles d'accorder à toute entreprise qui ne possède pas le certificat de "francisation" sont, par conséquent, prohibés par l'article 28. Cette mesure qui a pour effet de restreindre les droits "d'administration et de contrôle" conférés constitutionnellement aux écoles confessionnelles sont ultra vires.

K. Les articles 30 à 32 inclusivement (Les raisons sociales des compagnies doivent être en langue française): ces articles visent également les compagnies fédérales. Il n'entre pas dans la compétence constitutionnelle de la province de Québec d'interdire aux compagnies fédérales d'exercer leurs activités à l'intérieur de ses limites territoriales ou de leur enjoindre de modifier leurs raisons sociales à cet effet.

L. L'article 33 (La langue des contrats dans le monde des Af-

aires): dans la mesure où cet article vise toute corporation de la Couronne et tout organisme fédéral régis par la Loi (fédérale) sur les langues officielles, il est ultra vires.

M. L'article 34 (L'étiquetage des produits doit se faire en français): la Loi (fédérale) des aliments et drogues (S.R.C. 1970 c. F-27) a précédemment régi l'étiquetage des aliments et des drogues. Cet article est donc ultra vires en ce qui concerne les aliments et les drogues. Il est également ultra vires en tant qu'il vise à contrôler ou à prohiber l'importation ou l'exportation des produits qui ne sont pas étiquetés conformément aux mesures prévues par ledit article, ou à prohiber la vente de produits importés, du seul fait que leur étiquetage n'est pas rédigé en français.

N. Les articles 35, 36, 37 et 38 inclusivement (Exigence de l'usage du français dans l'affichage publicitaire et l'affichage public): ces articles sont ultra vires en tant qu'ils s'appliquent à la télévision et aux échanges commerciaux inter-provinciaux et internationaux. De plus, ils visent les enseignes, les annonces publicitaires et autre matériel publicitaire employé ou susceptible d'être employé dans les débats publics et sont, en conséquence, de nouveau ultra vires.

La langue d'enseignement

O. (i) Article 40 (Langue d'enseignement dans les écoles): le droit de "choisir la langue d'enseignement" et le droit de "régler les cours d'études" de toute école confessionnelle (les écoles dissidentes comprises), qu'elle soit de langue française ou de langue anglaise, protestante ou catholique romaine, ont été conférés aux commissions scolaires confessionnelles et aux commissions scolaires dissidentes par une loi antérieure à la Confédération, et demeurent, de ce fait, des droits protégés par la Constitution. Toutes les écoles publiques du Québec sont, aujourd'hui, soit "dissidentes" soit "communales confessionnelles" (voir les Lois du Québec, 1971, c. 67, plus connues sous le nom de Projet de loi 27). Ce statut acquis ne peut être retiré aux écoles ou aux commissions scolaires qui les régissent. Cet article est ultra vires en ce qu'il prive les écoles confessionnelles, qu'elles soient de langue française ou de langue anglaise, protestantes ou catholiques romaines, de leurs droits acquis.

(ii) Le premier alinéa de l'article 40 déclare que l'enseignement se donne en langue française dans toutes les écoles.

(iii) Le second alinéa déclare que toutes les écoles continuent de donner l'enseignement en langue anglaise. Mais le troisième paragraphe dénie la liberté apparente conférée par le second paragraphe en stipulant qu'aucune commission scolaire ne peut "valablement prendre la décision de commencer, de cesser, d'accroître ou de réduire l'enseignement en langue anglaise à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre de l'éducation, lequel ne la donne que s'il est d'avis que le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise relevant de la compétence de l'organisme le justifie". Ce pouvoir discrétionnaire du ministre semble être absolu.

(iv) On doit remarquer que,

lorsqu'il s'agit de prendre la décision de commencer ou d'accroître l'enseignement en langue anglaise, le ministre n'accorde son autorisation "que s'il est d'avis que le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise relevant de la compétence de l'organisme le justifie". L'article 93 de l'Acte de l'A.N.B. est de nouveau violé.

P. (i) Articles 41 à 43 (Connaissance suffisante de la langue d'enseignement): même avant la Confédération, on a reconnu aux parents protestants, y compris ceux dont les enfants ne parlent ni l'anglais ni le français, le droit d'envoyer leurs enfants dans les écoles protestantes, de même qu'on a reconnu aux parents catholiques romains, le droit d'envoyer leurs enfants dans les écoles catholiques romaines. C'est l'essence même de la garantie visée à l'article 93, fondée sur la religion des parents et non sur leur langue. La Loi sur la langue officielle du Québec, en établissant comme critère la langue des enfants, viole le droit le plus élémentaire des parents d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix. Les commissions scolaires confessionnelles ont le droit garanti par la Constitution de décider si la "langue d'enseignement" des écoles qu'elles gèrent, doit être l'anglais ou le français, ou les deux.

En conséquence, l'article 41 est ultra vires.

(ii) Article 42: On doit lire l'article 42 à la lumière des articles 41 et 43. La phrase: "eu égard à ses aptitudes dans la langue d'enseignement" non seulement prive l'élève de langue anglaise d'étudier en français, mais prive également l'élève de langue française d'étudier en anglais. L'article 93 de l'Acte de l'A.N.B. est de nouveau violé.

(iii) Article 43 (Tests de langue imposés par le ministre): l'article 43 est ultra vires en tant qu'il confère au ministre de l'éducation, le droit de s'immiscer, de façon préjudiciable, dans les droits "d'administration et de contrôle" dont jouissent les commissions scolaires confessionnelles protestantes ou catholiques romaines et dans leur droit de "choisir la langue d'enseignement". Ces droits leur sont garantis par la Constitution. Les commissions les exercent au nom des "classes" particulières de personnes qu'elles représentent, que ces personnes soient catholiques romaines ou protestantes.

(iv) L'article se réfère à la "maternelle". Le droit appartenant aux commissions scolaires "d'administrer et de contrôler" incluait et inclut encore aujourd'hui, le droit de commencer l'école élémentaire à un âge que l'on appelle aujourd'hui: "l'âge de la maternelle". La Législature du Québec ne peut valablement conférer au ministre le pouvoir discrétionnaire et sans appel d'intégrer les enfants dans les écoles, comme il le juge à propos, sans tenir compte de la religion de l'enfant ou de celle de ses parents ou de celle des commissions scolaires confessionnelles intéressées, pas plus que des préférences de l'enfant ou de ses parents quant à la langue d'enseignement.

(v) De plus, ce pouvoir discrétionnaire du ministre est renforcé par l'article 40, troisième paragraphe, en vertu duquel le ministre peut paralyser le pour-

centage d'enseignement en anglais. Ainsi, si un élève satisfait aux exigences des tests, le ministre peut, quand même, empêcher l'élève, fille ou garçon, d'entrer dans une école de langue anglaise, en usant de son "pouvoir discrétionnaire" pour rendre indisponible l'enseignement de langue anglaise. Les droits des candidats à l'enseignement de langue anglaise sont illégalement lésés.

Q. Article 60 (Décisions prises par la Régie): cet article stipule que les statistiques recueillies et utilisées par la "Régie" à des fins linguistiques, sont "incontestables".

L'article est ultra vires dans la mesure où il vise les commissions scolaires confessionnelles puisque leur liberté de décider de la langue que leurs écoles utiliseront ne dépend plus de leur décision mais plutôt des statistiques et des "enseignements" recueillis et utilisés par la "Régie" et que la Loi déclare "incontestables".

La définition de l'administration publique

R. Annexe A (Définition d'une administration publique): d'après la définition (que donne la Loi 22), l'administration publique se compose, en premier lieu, du "gouvernement". D'après le contexte de l'annexe, nous en concluons que le terme "gouvernement" signifie le seul pouvoir exécutif.

La clef de voûte du pouvoir exécutif dans chacune des provinces est le lieutenant-gouverneur qui fait partie de la législature (Acte de l'A.N.B., article 71) tout en étant chef de l'exécutif. Comme faisant partie de la législature, le lieutenant-gouverneur est soumis aux dispositions de l'article 133 de l'Acte de l'A.N.B., et, en tant que chef de l'exécutif, il est un fonctionnaire fédéral, nommé, mandaté, rémunéré et révocable par le Gouvernement du Canada et, par conséquent, représentant une institution du Gouvernement du Canada, les langues officielles qu'il utilise sont le français et l'anglais conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi (fédérale) sur les langues officielles (S.R.C. 1970, c. 0-2) et il va de soi que la loi qui régit le lieutenant-gouverneur régit également le lieutenant-gouverneur en conseil. La législature provinciale peut amender sa propre constitution, dans les limites prévues par l'Acte de l'A.N.B., à l'exception de ce qui touche à la fonction de lieutenant-

Dans la requête solennelle qu'elles ont fait tenir le 6 février au gouverneur général en conseil, les Commissions scolaires protestantes du Québec énumèrent les raisons, nombreuses et graves à leur avis, qui devraient justifier l'invalidation de la loi 22 par la Cour suprême du Canada ou, à défaut d'une telle décision par le plus haut tribunal du pays, une déclaration de désaveu par le gouvernement fédéral. Voici de larges extraits de cette partie de leur mémoire où les auteurs étalent les raisons qui devraient justifier une référence directe de la loi 22 à la Cour suprême par l'intervention du gouvernement fédéral.

gouverneur (article 92 (1) de l'Acte de l'A.N.B.). En conséquence, les articles 6, 8 et 12 de la Loi sur la langue officielle du Québec sont également ultra vires dans la mesure où ils confinent le lieutenant-gouverneur en conseil à l'emploi de la seule langue française dans des documents officiels tels que les proclamations et les arrêtés en conseil.



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

INSCRIPTION ANNUELLE OBLIGATOIRE DES ÉLÈVES

DU 24 AU 28 FÉVRIER INCLUSIVEMENT

Conformément à l'arrêté en conseil 4640-74 du 21 décembre 1974, la Commission des écoles catholiques de Montréal doit procéder à l'inscription de tous ses élèves de la maternelle jusqu'au secondaire V pour l'année scolaire 1975-1976 avant le 1er mars 1975.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES EN MATERNELLE ET EN 1ÈRE ANNÉE

Tous les élèves qui fréquenteront pour la première fois une classe de maternelle à la C.E.C.M. en septembre 1975 ainsi que les élèves qui ont atteint l'âge scolaire obligatoire et ne fréquentant pas actuellement une classe maternelle doivent être inscrits par leurs parents à l'école élémentaire française la plus près de leur domicile aux dates et heures suivantes:

Dates: 24, 25, 26, 27 et 28 février

Heures: de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Pour être admis en maternelle, un enfant doit avoir cinq ans avant le 1er octobre 1975 et pour être admis en 1ère année, il doit avoir six ans avant cette date (âge scolaire obligatoire). Un certificat de naissance de l'enfant doit être présenté à l'école lors de l'inscription.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES QUI FRÉQUENTENT ACTUELLEMENT UNE ÉCOLE DE LA C.E.C.M.

Tous les élèves qui fréquentent actuellement une classe de maternelle, d'élémentaire ou de secondaire à la C.E.C.M. recevront de leur école au cours des prochains jours une fiche d'inscription officielle que leurs parents ou leur tuteur devra compléter, signer et retourner à l'école au plus tard le 28 février 1975.

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

L'inscription des élèves d'âge scolaire nouvellement arrivés à Montréal et qui ne fréquentent pas une école de la C.E.C.M. se fera du 24 au 28 février inclusivement de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, à l'école élémentaire ou secondaire française la plus rapprochée du domicile des parents.

NOTE: la liste des écoles de la C.E.C.M. se trouve en page 296 de l'annuaire téléphonique.

EXTRAITS DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

1. L'élève doit connaître suffisamment la langue française pour recevoir l'enseignement dans cette langue. Par ailleurs, l'élève doit connaître suffisamment la langue anglaise s'il veut recevoir l'enseignement dans cette langue.
2. L'élève qui connaît suffisamment le français et l'anglais reçoit l'enseignement en langue française ou en langue anglaise.
3. La commission scolaire dispense un enseignement spécial aux élèves qui ne connaissent suffisamment ni le français ni l'anglais en vue de les rendre aptes à recevoir l'enseignement en langue française.
4. Chaque commission scolaire doit faire subir des tests aux élèves dont la fiche d'inscription indique une demande de changement de langue d'enseignement.
5. Chaque commission scolaire fait également subir des tests aux élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'exception de ceux dont les parents affirment solennellement au moment de l'inscription que la langue dans laquelle l'élève doit recevoir l'enseignement est la langue maternelle de leur enfant ou celle habituellement parlée à la maison. Sont également exemptés de tests les élèves qui recevaient l'enseignement dans la même langue dans une autre commission scolaire.
6. Nonobstant les exceptions prévues ci-dessus, la commission scolaire peut exiger qu'un élève subisse des tests si elle a des raisons de croire que sa connaissance de la langue d'enseignement n'est pas suffisante. Le ministre peut également exiger que tout élève subisse des tests.

NOTE: Pour de plus amples informations quant à l'inscription des élèves de la C.E.C.M., les parents sont invités à communiquer avec l'école locale.

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA
et AIR FRANCEBILLETS AVION
toutes destinations
dans le monde entier

Tél.: 861-3906

COURS D'INITIATION A LA DÉCORATION INTERIEURE

Sous la direction de

ARTISANS DU MEUBLE QUEBÉCOIS INC.

1000, RUE ST-PATRICK, MONTRÉAL (122)

RÉSERVATIONS: 866-1836

Places encore disponibles

Approuvé par le Ministère de l'Éducation

Permis de culture personnelle (jour et soir)

ARMURIER DE L'ESTRIE INC.

331 PRINCIPALE

GRANBY

(514) 372-7764

VENTE ET RÉPARATION D'ARMES À FEU

RÉVOLVERS - PISTOLETS - CARABINES - FUSILS

ÉQUIPEMENT DE POLICE

LA PEUGEOT 504 GL.

UNE DES MEILLEURES VOITURES DE L'HEURE.



PEUGEOT 504 GL

G.G.Q.

Les Grands Garages du Québec Ltée
306 est, ST-ZOTIQUE 273-9105
(Métro Beaubien)

CHEZ

TABLE D'HÔTE

MENU TYPE

Hors d'œuvre

Potage du jour

Suprême de Chapon,

Riz Créole \$18.50

Saumon frais grillé, au

Fenouil,

Beurre d'échalottes \$21.50

Le Steak à la Clermont,

Pommes Parisienne \$23.50

Les Desserts

Le café

Les vins

Soumur Blanc ou Champ-

gny, à btle par personne

Du lundi au samedi

de 6:00 p.m. à la fermeture

591 E. HENRI-BOURASSA

baret

FACE AU MÉTRO • 361-1777

Cours de fine cuisine

par Henri Bernard

Une leçon par semaine, le jour ou le soir.

prochains cours de base

débutant les 7 et 8 avril.
9 leçons dont la première est à titre d'information et sans obligation.

L'enseignement de la technique, des recettes, et des éléments théoriques requis pour apprêter tous les genres de repas avec raffinement et agrément selon l'hygiène et à coût moindre.

Pour renseignements et prospectus, composez 843-6481

permis d'enseignement de culture personnelle en art culinaire

Suite 610, 2015 rue de la Montagne, Montréal 107

prochains cours de spécialités

4 leçons au choix:
fruits de mer: 25 fév.
fondue et flambées: 4 mars
menu italien: 11 mars
menu de Pâques: 18 marsInstitut
Culinaire
Henri
Bernard

“Censure” à Radio-Canada: accusations et réponses

Aux trois journalistes pigistes qui l'accusent de pratiquer la censure, Radio-Canada rappelle sa responsabilité d'exercer un contrôle constant de ses activités, notamment de l'information.

Selon M. Laurent Duval des relations publiques de la société, les journalistes affectés à l'émission “A tout prix” ont vu leur contrat résilié parce qu'ils ont refusé de se conformer aux orientations préétablies: “Une émission qui se voulait consacrée au problèmes des consommateurs et non un véhicule d'idéologies”.

Plus tôt dans la journée, Hélène Pichette, Maurice Roberge et Denis Goulet donnaient une conférence de presse pour traiter également du cas de l'émission “A tout prix” mais davantage pour dénoncer “la censure qui s'inscrit dans une longue et méconnue histoire” à Radio-Canada.

Une longue déclaration remise à la presse conclut que Radio-Canada œuvre pour le pouvoir, dissimule la lutte des classes ainsi que l'exploitation systématique des travailleurs.

Une trentaine de personnes avaient été

invitées à participer à cette conférence de presse, dont des représentants de comités de citoyens, des porte-parole de syndicats et des délégués de quelques autres groupements populaires.

Une dizaine de participants ont lu leur déclaration d'appui aux journalistes congédiés. A la surprise des animateurs de la réunion, les intervenants ont bien sûr repris les accusations de censure contre la société mais tout en se plaignant de façon générale du travail des journalistes. Des grévistes notamment, sont venus déplorer que les journalistes de tous les media, y compris Radio-Canada, ne couvrent leurs activités qu'à la garantie d'y trouver du travail.

C'est le 8 février dernier que fut annulée l'émission “A tout prix” que les journalistes avaient préparée sur la Clinique juridique populaire Saint-Louis. Dans la note de service que le directeur des Affaires publiques, Réjean Plamondon, leur adressait le 10 février, les journalistes ont trouvé de sévères limites au mandat que la société leur avait donné lors de leur embauchage.

United Aircraft

Les grévistes rejettent massivement la formule d'indexation des salaires

par Michel Guénard

C'est par un vote massif (plus de 95% en faveur) que les quelque 762 grévistes de la United Aircraft présente dans le sous-sol de l'église de Fatima ont décidé hier soir de poursuivre leur lutte et de rejeter du même coup la formule d'indexation des salaires avancée par le ministre du Travail.

De plus, le comité de négociation du local 510 des Travailleurs unis de l'automobile a reçu un mandat on ne peut plus clair des grévistes à l'effet d'accepter les suggestions de M. Cournoyer sur les horaires de travail, le surtravail, le congédiement d'André Choquette et la sécurité syndicale, à la condition qu'un règlement satisfaisant intervienne sur le protocole de retour au travail.

Ces deux points litigieux (on sait que la United Aircraft acceptait intégralement

les recommandations soumises vendredi par le ministre du Travail) ont fait dire à M. Robert Dean, directeur québécois des TUA, qu'il ne fallait pas donner l'impression à la United Aircraft que le Québec était devenu une terre de prédilection pour les amateurs de cheap labour.

“Alors que la compagnie vient de consentir un rattrapage salarial de \$1 l'heure à ses employés américains, elle nous jette en pâture un maigre 32 cents,” de lancer sur un ton indigné M. Dean. Rappelons que la médiation du ministre laissait le choix au syndicat quant à la formule d'indexation: un quadruple montant forfaitaire de \$270 réparti sur les deux prochaines années ou un pourcentage d'indexation établi en fonction de l'indice officiel du coût de la vie.

Il semble donc, et l'enthousiasme qui régnait dans la salle ne permet pas d'en douter, que les “irréductibles” de la United Aircraft soient prêts à faire confiance au ministre du Travail en ce qui concerne la sécurité syndicale et les horaires de travail mais qu'ils négocieront eux-mêmes les formules d'indexation salariales afférentes à un éventuel retour au travail.

Tout comme en novembre dernier, d'expliquer le document syndical distribué aux grévistes, les formules présentées sont inacceptables parce qu'elles n'accroissent pas aux travailleurs une protection adéquate contre la dégradation de leur pouvoir d'achat.

Certains intervenants dans la salle ne se sont pas gênés pour condamner la générosité de leur comité de négociation qui remettait un “chèque en blanc” au ministre

Cournoyer en ce qui concerne l'épineuse question de la sécurité syndicale et de la formule Rand, version Gilles Laporte. “On accepte trois recommandations du ministre et on en rejette deux autres, d'expliquer M. André Choquette, qui rappelle aussitôt que le protocole de retour au travail doit prévoir le statut syndical des employés qui sont présentement au travail.”

Quant à savoir si ces grévistes ont été réduits à la famine après 13 mois de grève il faut se promener dans l'assistance pour se rendre compte du contraire. “J'ai jamais manqué de travail puisque de peinture je suis devenu tapissier, plâtrier, bétonnier et même ferrailleur à l'occasion,” de nous confier M. Paul Leclerc... un gréviste de 55 ans qui ne veut pas lâcher.

Le tuteur se plaint des “entraves” à la Place Desjardins

Le tuteur de la FTQ-Construction, M. Fernand Daoust, s'en est pris violemment hier aux nouvelles mesures décrétées par les responsables du chantier de la Place Desjardins, les considérant “susceptibles d'entraver le travail des agents d'affaires”.

Considérant ces mesures comme des entraves au décret provincial de la construction, M. Daoust s'est dit d'avis que ces mesures pourraient éventuellement porter préjudice au “niveau” des emplois des travailleurs.

D'après le communiqué de presse de la FTQ-Construction, la gerance des travaux de la Place Desjardins exige des travailleurs des photographies devant servir à la fabrication de laissez-passer spéciaux en plus de leur demander à se conformer à des directives “dont ils ne connaissent pas la nature”, affirme la FTQ tout en les dénonçant. La direction du projet de construction a en outre décidé de resserrer le système de contrôle pour les visi-

teurs du chantier, en leur demandant notamment de prendre rendez-vous à l'avance.

M. Daoust a dénoncé cette dernière contrainte en signalant qu'il existe une différence entre un vendeur de commerce et un agent d'affaire syndical agissant dans le cadre de ses responsabilités. Le travail de l'agent d'affaire, qui doit veiller à l'application du décret, selon M. Daoust, s'accommode mal de ces restrictions.

M. Daoust a complété sa déclaration en établissant un parallèle “entre les directives nouvellement émises à la Place Desjardins et celles déjà en vigueur sur les chantiers isolés” comme ceux de la baie James et du Mont Wright. Il a rappelé que les employés en ces endroits avaient déjà eu recours à des “listes noires” pour se débarrasser d'indésirables qui ont “eu le tort de se montrer plus revendicateurs de leurs droits que les autres”.

tion pressantes reçues récemment par la commission, le juge Cliche a expliqué que de nombreux employeurs se faisaient actuellement “mettre le couteau” sur la gorge parce qu'on veut les obliger à accorder d'autres augmentations en dépit de la hausse de salaire accordée récemment par décret.

Le juge Cliche a alors cité, pour illustrer sa pensée, une déclaration faite à huis clos récemment par André Desjardins lui-même. L'ex-directeur de la FTQ-Construction, “qui s'y connaissait” a ajouté le juge, nous a dit à propos de la tutelle, “C'est une grosse farce. Y'a pas de pouvoir. Daoust ne commande rien”.

“C'est mieux de bouger parce qu'on ne tolérera pas de cover up. Avertissez vos clients, M. Décaray. Jusqu'à présent, on a l'impression qu'il ne s'est rien fait. Des réunions c'est bien, mais c'est du crémaigre pour abriter le gâteau” en comparaison de ce qui devrait être fait, a alors conclu le juge Cliche.

TÉMOINS ACCUSÉS

à la Commission, “qui se meurt de sensationnalisme”, et aux media, qui font “vibrer les cordes les plus mesquines et les plus sanguinaires de la population”.

Pour sa part, Mme Claire Kirkland-Casgrain, présidente de la Commission du salaire minimum, a déclaré en fin de semaine que cette affaire de pot-de-vin confirmait toute la poussière et la saleté qu'elle sentait à la Commission depuis son arrivée, il y a deux ans. Ignorant cette affaire, elle avait demandé en vain que M. Joyal soit remplacé, parce qu'elle en avait assez d'endurer les “coches mal taillées” du commissaire démissionnaire.

Les faits reprochés à MM. Joyal, Gagnon et Dion se seraient produits entre le 18 septembre 1970 et le 13 janvier 1971. La police est au courant depuis lors, grâce à l'écoute électronique. Comment se fait-il qu'aucun geste ne fut posé avant hier? A cette question, un porte-parole du ministre de la Justice (qui était absent pour cause de grippe) répond que l'on ne possédait aucun autre élément de preuve que celui des bobines d'enregistrement, qui ne peuvent être utilisées en Cour. Des recherches avaient été faites, mais en vain, pour trouver trace des \$2.000 en question. Seuls les témoignages des trois personnes en cause, la semaine dernière, ont permis finalement au ministère de les incriminer, soutient cet adjoint de M. Choquette.

C'est également grâce à l'écoute électronique que M. Roger Vézina, fonctionnaire du ministère de l'Éducation, a pu être incriminé devant la commission Cliche, la semaine dernière, puis par le ministère de la Justice, qui l'accuse de parjure.

Il est accusé d'avoir, le 11 février, juré faussement que, durant l'automne 1973, il n'avait pas touché un pot-de-vin de \$500 de Jean Lecourt, et qu'il n'avait pas non plus, au début de 1974, reçu un autre pot-de-vin de \$2.000 de M. Lecourt.

Devant la commission Cliche, la semaine dernière, M. Lecourt, qui est directeur de l'Institut de formation des opérateurs de machinerie lourde, de Drummondville, a révélé qu'il avait dû payer \$2.500 en pots-de-vin à un groupe de fonctionnaires du ministère de l'Éducation pour obtenir un rapport favorable à l'obtention de son permis.

Après avoir tout nié, M. Vézina est partiellement passé aux aveux, suite à la production d'un enregistrement téléphonique. Il était alors en charge de l'émission des permis au ministère de l'Éducation. Selon M. Lecourt, M. Vézina lui a dit à l'automne 1973 que ses difficultés s'aplaniraient s'il versait \$2.500. Ce qui fut fait, selon les accusations.

Les témoignages et bandes téléphoniques font état de complices dans cette affaire, mais aucun n'est accusé à ce jour. Après 20 ans dans la fonction publique québécoise, M. Vézina a été relevé de son poste le 13 janvier dernier.

Quant à Robert Meloche, ex-gérant d'affaires du local 791 des opérateurs de machinerie lourde (FTQ-Construction), il est accusé par le ministère public d'avoir, le 20 octobre 1974, incité Gaëtan Gauthier et Robert Beauchamp à rendre un faux témoignage devant la Commission Cliche, à savoir jurer faussement qu'ils avaient fait des menaces pour obtenir de l'argent.

Il a été révélé devant la Commission que le local 791 avait payé, “à titre d'indemnité de départ et de secours”, \$65.000 à cinq de ses membres condamnés à trois ans de prison pour assaut contre des syndiqués de la CSN, ainsi qu'un \$10.000 de plus à quatre d'entre eux “pour ne pas qu'ils reviennent dans la construction par la suite”.

MM. Beauchamp et Gauthier sont de ce nombre. Le dimanche 20 octobre, M. Meloche leur a rendu visite en prison pour les inciter à déclarer devant la Commission qu'ils avaient obtenu l'argent à coups de menaces. Il les a également invités, avant de témoigner contre les dirigeants du local 731, à penser à leur famille.

Selon les témoignages, les \$65.000 donnés aux “cinq de Mirabel” — lieu d'affrontements FTQ-CSN — ont été partagés comme suit: \$15.000 chacun aux trois

agents d'affaires Gaëtan Gauthier, André Renaud et Julien Massé; \$10.000 chacun aux syndiqués Robert Beauchamp et Robert Mainville.

Le dernier des six accusés d'hier est M. René Mantha, coordonnateur du local 791 et bras droit de M. Meloche. Il est accusé d'avoir juré faussement devant la Commission Cliche, le 1er novembre 1974, qu'il n'a jamais incité qui ce soit à poser des gestes de violence ou à faire battre quelqu'un.

Ce jour-là, Mantha a été pris en flagrant délit. Après avoir tout nié, il a été confronté avec des enregistrements téléphoniques tendant à démontrer qu'il était prêt à payer \$500 chacun deux fiers-à-bras pour battre un syndicaliste de Hull, Jean-Guy Denis, qui s'opposait aux empiétements de la FTQ-Construction dans sa région. Le même enregistrement incriminait trois autres dirigeants de la FTQ-Construction. Paul Denis a été battu le 6 janvier 1973 par deux agresseurs, en l'absence de son père, Jean-Guy. La “petite job” aurait été commandée à Mantha par MM. André Desjardins, Rosaire Daoust et Robert Meloche, trois ex-têtes d'affiches de la FTQ-Construction.

A la suite des révélations devant la Commission Cliche, la FTQ-Construction a été mise en tutelle et ses principaux dirigeants ont démissionné ou ont été relevés de leur poste.

DEUX VOLETS

Ce niveau devrait dépasser d'environ 35 à 45 pour cent la moyenne du revenu garanti par les provinces dans le cas des sans-emploi.

Quant aux prestataires de revenu garanti, lorsque leur revenu d'emploi rejoindrait les niveaux du revenu garanti, leurs prestations passeraient de \$3 par tranche de \$4 en revenu d'emploi à \$1 par tranche de \$3.

Selon M. Lalonde, ce programme d'incitation au travail devra d'abord constituer un programme unique à travers le pays; le gouvernement fédéral s'engage ainsi à assumer plus de 50 pour cent des coûts, dont l'estimation n'est pas possible tant que le niveau raisonnable de revenu d'emploi ne sera pas déterminé.

Le ministre précise en outre que l'admissibilité à un tel programme devrait être basée sur le revenu familial d'un requérant et que ceux qui éviteraient de s'intégrer au marché du travail en seraient exclus.

Les suppléments de revenu seraient versés par les organismes déjà en place; ainsi, les prestataires du soutien de revenu continueraient de faire affaire avec les bureaux provinciaux d'assistance sociale, une fois leur revenu d'emploi atteignant les niveaux du revenu garanti.

Un certain nombre de voies pourraient par ailleurs s'ouvrir pour relier les prestations d'assurance-chômage aux mesures d'incitation au travail.

D'autre part, M. Lalonde a indiqué qu'on pourrait envisager la possibilité “théorique” de compiler le programme avec le système d'impôt, en octroyant par exemple des crédits fiscaux.

Le système pourrait par ailleurs prévoir l'admissibilité du travailleur autonome, compte tenu des régimes de soutien et de stabilisation de revenu existants ou dont on envisagerait l'établissement expressément à l'intention du travailleur autonome.

En ce qui concerne les régimes provinciaux d'assistance sociale en vigueur au Canada, la proposition fédérale vise à assurer aux personnes incapables de travailler ou de se trouver un emploi une assistance financière, à laquelle viendrait s'ajouter un service d'aide à l'emploi.

Le gouvernement fédéral favorise à cet égard le raccrochement des bureaux d'assistance sociale au système de données électroniques qu'on prévoit mettre en place dans la plupart des bureaux fédéraux de main-d'œuvre.

Il faudrait d'autre part persuader les employeurs de modifier leurs méthodes de travail de façon à permettre à un parent unique ne pouvant s'absenter du foyer d'occuper un emploi à temps partiel.

De façon générale, un revenu devrait être garanti à tous ceux pour qui un travail demeure introuvable, soit en raison d'un handicap ou de la non-disponibilité d'emplois dans un secteur déterminé. Il en est de même pour les familles à parent unique dont les responsabilités ne permettent pas de travailler à l'extérieur du foyer.

Le gouvernement fédéral se dit prêt à discuter avec les provinces l'accroissement de sa contribution au coût d'un tel programme, actuellement fixé à 50 pour cent.

Les niveaux du revenu garanti seraient fixés par les provinces, mais devraient tenir compte de certains critères et barèmes nationaux.

Ainsi, il faudrait prévoir notamment un

taux différentiel de soutien de revenu ou de revenu garanti selon la taille et les besoins de la famille.

Le revenu garanti devrait être indexé

aux hausses du coût de la vie et prévoir une assistance d'urgence aux familles qui

pourraient, dans des circonstances spéciales, avoir besoin d'une assistance financière supplémentaire.

Afin d'autoriser une famille à conserver une proportion raisonnable de son revenu d'emploi, il devrait être prévu par ailleurs que le soutien de revenu ne soit réduit qu'à raison de \$3 par tranche de \$4 du revenu d'emploi de la famille en cause.

VIC COTRONI

qu'ils encourrent, sera annulé sinon devant les tribunaux supérieurs du moins provisoirement en Cour suprême.

Précisons que le jugement de la Cour suprême accordé à Vic Cotroni la permission d'appel en appel d'un refus de la Cour d'appel et de la Cour supérieure du Québec de lui accorder l'émission d'un bref d'évocation dans le but de pouvoir contester le droit de la CECCO — c'est-à-dire la Commission de police du Québec — de la condamner pour outrage au tribunal.

Or, la Commission de police, comme la commission Cliche, comme les commissions aux incendies et les autres commissions gouvernementales agissent en vertu du chapitre 11 de la Loi des commissions d'enquête, sanctionnée par le parlement québécois en 1964. Dans toutes les autres provinces canadiennes, il existe une loi semblable qui accorde au gouvernement provincial le pouvoir de créer des commissions d'enquête.

Toutes ces lois prévoient que les témoins sont contraignables à témoigner et qu'en cas de refus, ils peuvent être condamnés pour outrage au tribunal. Au Québec, la Loi du coroner est une autre loi provinciale qui donne le pouvoir de condamner pour mépris de cour.

La Cour suprême ayant permis à Vic Cotroni d'en appeler, elle ouvre la porte à tous ceux qui trouveront plus profitable d'être condamné pour outrage au tribunal et de contester la légalité de cette condamnation que de témoigner et de répondre aux questions des commissions d'enquête.

Selon les juristes consultés, la décision de la Cour suprême crée un climat d'incertitude à travers tout le Canada quant au pouvoir des organismes d'enquête à l'égard des témoins récalcitrants. A leur avis, cela est particulièrement dramatique si l'on considère que dans des domaines aussi délicats que l'exercice de la liberté syndicale ou les activités dans le

monde de la pègre, les témoins ne sont souvent pas très empressés de répondre aux questions.

Mais, il y a plus. Ce qui est mis en cause fondamentalement par la procédure de Cotroni, c'est l'existence même de la condamnation sommaire pour outrage au tribunal. Et si jamais la Cour suprême lui donne raison et lui permet d'obtenir l'émission d'un bref d'évocation contre la Commission d'enquête sur le crime organisé, c'est éventuellement cette question qui sera débattue.

Comment une commission d'enquête pourra-t-elle fonctionner efficacement si éventuellement elle devait s'adresser à un tribunal supérieur à chaque fois qu'elle désirera obtenir la condamnation d'un témoin récalcitrant?

La question soulevée par la décision de la Cour suprême affecte également l'administration de la Justice à travers tout le pays, mentionnent les avocats consultés qui expliquent que les gouvernements provinciaux doivent avoir des outils de travail efficaces qui sont autres que les tribunaux. Ces outils, les commissions d'enquête, sont aujourd'hui essentielles pour obtenir que la lumière se fasse sur certaines situations scandaleuses et sur des injustices multiples dont sont victimes les petites gens et les citoyens en général. Qu'aurait-on fait s'il n'y avait pas eu l'enquête du Watergate, la commission Cliche, et d'autres organismes du genre? Jamais les exploitateurs dénoncés devant ces commissions n'auraient pu être inquiétés autrement. Qu'aurait-on fait pour mettre fin à leurs empires?

La victoire de Cotroni soulève une autre question: celle des délais qui permettent à certains justiciables de retarder sous toute apparence de droit, le cours normal de la justice qui se doit d'être expéditive dans une société bien constituée.

Les procédures — et que d'autres pourront prendre — sont longues à cause des délais normaux prévus par la loi mais aussi à cause du grand nombre de causes qui sont instruites devant les tribunaux. Pour ceux qui veulent éviter de rendre des comptes aux commissions d'enquête, c'est un outil en or.

Finalement, il y a un argument que l'on soumet et qui circule déjà dans les officines de police: si les tribunaux supérieurs ne veulent pas qu'on lutte contre le crime, on est aussi bien de fermer les livres et de laisser courir les caïds.

Une mise en demeure de la CUM à Pointe-Claire

Bastion de résistance à la Communauté urbaine de Montréal, Pointe-Claire est l'une des municipalités qui refuse actuellement de verser à cet organisme supra-municipal sa quote-part.

Quelque \$300.000 dus à la CUM dorment toujours dans les coffres de cette

municipalité, et les autorités de la CUM ont envoyé une mise en demeure à celle-ci pour acquitter ses dettes. Celles-ci comprennent le produit de la surtaxe de 40 cents sur les immeubles évalués à \$100.000 et plus, la quote-part sur le budget supplémentaire, et la quote-part due au premier novembre 1974.

Quelques autres municipalités sont dans une situation semblable, dont Senneville, Sainte-Geneviève, Ville Mont-Royal, Côte-Saint-Luc, Montréal-Nord et Dollard-des-Ormeaux. Toutes doivent des montants divers, mais peu importants de dire le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, lequel considère le cas de Pointe-Claire comme étant beaucoup plus sérieux. C'est toujours “le même bastion de résistance”, dit-il.

Pour l'instant, suite aux mises en demeure, les municipalités concernées ont 90 jours pour acquitter leurs dettes. Après cette période, une mise en tutelle pourra être réclamée.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

MAUFFETTE Dr. Jean. A Outremont, le 17 février 1975 à l'âge de 65 ans, est décédé, le Dr. Jean Mauffette, époux de Claire Warren. Lui survivent sa mère Mme Eva C. Mauffette, ses enfants: André (époux de Lise Plouffe), Jacques (époux de Anne Gillam) de Port Cartier, Mme Jean Filion (Paule), Claude et Denise, un frère Pierre Mauffette, ainsi que 4 petits-enfants: Isabelle, Catherine, Patricia et Veronique. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 février. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée No 1111 avenue Laurier ouest, Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Germain où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

suites
de la première
page

LE JUGE CLICHE

Le coordonnateur de la FTQ-Construction de la Côte-Nord juge alors en ces termes les travailleurs qui ne comprennent pas l'opposition de la FTQ: “Ces derniers sont maintenant atteints d'une grande maladie car ils ont perdu le sens des mesures”. Pourtant, il ajoute que les travailleurs “nous ont aussi parlé du régime de terreur qui existait au Mont-Wright et le nom de Roger Arsenault, délégué du 144, revenait régulièrement sur le tapis”. Resumant sa visite, Coulombe conclut: “Les délégués de chantier ne sont pas les bienvenus” et on “semble se foutre de l'union; on est d'accord avec les listes d'indésirables” de la compagnie qui s'en servait alors pour filtrer l'embauche des nouveaux-venus.

Quant au délégué Arsenault dont les travailleurs se plaignaient à leur coordonnateur, on a déposé hier en exhibits quelques menus objets trouvés dans sa

la météo

Une perturbation accompagnée d'une onde frontale atteindra l'estuaire du St-Laurent ce matin. Au nord et à l'est de l'onde les conditions seront essentiellement sous forme de neige et un risque de bruine verglaçante sur le secteur immédiatement au nord de l'onde. Les conditions s'amélioreront graduellement du nord-ouest jusqu'à une crête de haute pression suit à l'arrière. En aperçu partout ce sera un temps généralement ensoleillé avec des températures saisonnières.

● Régions de Chibougamau, de l'Abitibi: nuageux et faible neige cessant ce matin. Dégagement par la suite. Maximum près de 20. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

● Régions de la Haute-Mauricie, nord des Laurentides, du Lac St-Jean: Chutes de neige. Maximum près de 20. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

● Régions de Pontiac-Témiscamingue, sud des Laurentides, de l'Outaouais, de Montréal: nuageux et chutes de neige. Dégagement en après-midi. Maximum de 30 à 32. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

● Région de Québec-Trois-Rivières: en dégagement en fin d'après-midi. Maximum variant entre 25 et 32. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

● Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: chute de neige. Accumulation de 2 à 4 pouces. Risque de bruine verglaçante sur le secteur sud-ouest. Maximum de 30 à 25. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

● Région des Cantons de l'Est: chutes de neige locales et dégagement en fin de journée. Maximum près de 32. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.

Ontario: comment faire oublier quatre années de scandales?

Suite de la première page

Pour compléter le bilan, le Globe and Mail révèle en avril 1973 que c'est à un ami de M. Davis, M. Gerhard Moog, que le gouvernement accorda le contrat pour la construction du nouvel immeuble de l'Hydro, un projet de \$44 millions, financé par des intérêts suisses à la suite d'une visite chez des banquiers helvétiques, à laquelle M. Davis lui-même assistait en compagnie de M. Moog, ce qui n'était pas sans rassurer les investisseurs. Pour la première fois, on s'interrogea sur l'intégrité de M. Davis, car jusque-là les scandales étaient surtout reliés au régime de son prédécesseur, M. Robarts. Un comité de la Législature enquêta 50 jours pour laver la réputation du premier ministre. Mais, pour citer Jonathan Manthorpe, un journaliste du Globe and Mail qui a publié là-dessus un livre passionnant ("The Power and The Tories", chez Macmillan),

... "trop de scandales nous amènent trop près de la porte du bureau du premier ministre pour ne pas entacher la carrière de M. Davis. Dès lors, il était acquis que la popularité de l'homme et du parti allaient s'effriter..."

Le scandale ayant suscité l'indignation de l'opposition, M. Davis continua de soutenir en chambre qu'on ne pouvait obliger les souscripteurs électoraux à révéler leurs contributions. Mais il se ravisa bientôt, sans même prévenir son caucus, et confia à une commission parlementaire, dirigée par M. Dalton Camp, l'examen de la loi électorale. C'était presque un aveu, mais une tactique habile aussi, qui désamorçait la campagne entreprise par l'opposition pour démontrer ce que tout le monde soupçonnait déjà: la "Big Blue Machine" ne pouvait fonctionner que gé-

néreusement lubrifiée par ceux qui bénéficient des générosités du gouvernement.

Reste à savoir si M. Davis pourra réhabiliter son parti aux yeux des électeurs par le truchement d'un projet de loi même si celui-ci remporte l'adhésion de la très grande majorité des citoyens, et peut-être, au fond, des souscripteurs eux-mêmes, qui échappent de moins en moins à la surveillance de la presse. Les Libéraux et les Néo-démocrates, eux, estiment qu'il est déjà trop tard. Les conservateurs, disent-ils, ont perdu la confiance de l'électorat. Il suffit pour un orateur très ordinaire comme M. Nixon de prononcer le mot "intégrité" et on l'applaudit à tout rompre. Lorsqu'on lui demande où il puise l'assurance d'une victoire aux prochaines élections, ils nous répondent: "L'usure, 32 ans de pouvoir, et l'usure entraîne la corruption."

"A moins d'événements absolument imprévus, la loi sera adoptée avant les prochaines élections," déclare M. Davis. Le bill, outre qu'il prévoit une limite aux souscriptions privées qu'un parti peut recevoir dans une année — \$2,000 au parti, \$500 à chacune des associations officielles de comté — promet le remboursement des dépenses à celles des formations qui ont recueilli au moins 15% des suffrages: 14 cents pour les premiers 25,000 votants, 14 cents au-delà.

En outre, toute souscription de plus de \$100, en argent ou en services rendus, doit être divulguée. Les partis politiques fédéraux ne pourront souscrire plus de \$100 par candidat, et toute souscription émanant de l'extérieur de l'Ontario est prohibée. Les peines encourues par la loi vont jusqu'à \$10,000 d'amende dans le cas d'une compagnie ou d'un syndicat.

Le projet de loi de M. Davis se distingue par deux modalités. Les partis ne peuvent dépenser plus de 50 cents par électeur pour la propagande par réclame ("advertising") et celle-ci ne peut commencer que 21 jours avant la tenue du scrutin.

Ces deux dispositions non prévues par la commission parlementaire ont pris l'opposition par surprise. Chez les partisans de MM. Nixon et Lewis on estime que la limite de 50 cents par électeur est par trop généreuse. En effet, on comptera 5 millions d'électeurs aux prochaines élections, ce qui se traduit par un plafond malgré tout très élevé de \$2.5 millions par parti.

En deuxième lieu, si ces sommes sont dépensées dans un laps de temps aussi

bref que 21 jours, la prochaine campagne risque d'être un véritable assommoir. La fréquence des réclames à la télévision, car c'est au petit écran que se jouent les campagnes, pourrait même dépasser tout ce qu'on a vu en 1971, à moins que les "image makers" soient convaincus que, dépassé le point de saturation, les messages télévisés n'auront plus d'effet.

Déjà l'opposition entend soumettre un amendement au bill, pour réduire le plafond de 50 cents à environ 10 ou 15 cents. Outre qu'une telle diminution serait bien accueillie par les électeurs, libéraux et néo-démocrates ne sont pas sans savoir que leur budget respectif ne leur permettrait absolument pas de consacrer \$2.5 millions pour la publicité électorale.

(à suivre)

L'ICRP entame ses premières recherches sur les années 80

par Jean-V. Dufresne

L'évolution démographique du Canada apparaît comme l'un des champs d'investigation les plus névralgiques et elle retient en priorité l'attention de l'Institut canadien de recherches politiques pour les deux prochaines années.

L'Institut, fondé il y a trois ans, qui a maintenant pignon sur rue à la Côte-des-Neiges, tout à côté d'un local aux prétentions moins académiques, le Café-Campus, aura amorcé d'ici juillet, tout au plus, quatre projets de recherches: projections démographiques pour le Canada, et leurs incidences sur les politiques des années 80; structure par âge de la population canadienne; immigration, émigration et migrations internes; enfin la répartition des revenus et dépenses.

L'Institut a déjà prévu à son calendrier un deuxième volet, sur les attitudes et les politiques sociales, les unités politiques canadiennes, l'élaboration d'une politique canadienne des ressources dans un contexte mondial, les communications et transports, et les désordres so-

ciaux. Mais il est acquis que ces recherches ne seront entreprises qu'à compter de l'année prochaine.

Signalons qu'une première étude sur la méthodologie de la recherche sera complétée en juin, sous la direction du professeur Michel Chevalier, de Montréal.

La divulgation du programme était attendue avec une certaine impatience dans les milieux académiques et gouvernementaux. Mais l'Institut soucieux de ne pas compromettre un prestige indispensable à son rayonnement futur a préféré réfléchir sereinement. A vrai dire, il en fut fait mention la première fois dans le Discours du Trône, aux Communes, en 1968.

Une étude fut ensuite confiée à l'une des personnalités les plus marquantes dans le champ des affaires publiques canadiennes, M. Ronald S. Ritchie, qui dans un ouvrage publié en 1971 détermina un cadre général de fonctionnement pour une institution de projection de caractère privé, à fins non lucratives, dont les revenus proviendraient

d'un fonds de \$30 millions également répartis entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, et l'entreprise.

Ce fonds, dont l'administration est confiée à un comité distinct et indépendant de l'Institut, pour éviter que les souscriptions puissent infléchir le programme de recherches, produira des intérêts estimés annuellement à quelque \$2.5 millions l'an. Le gouvernement fédéral, pour sa part, s'est engagé à appuyer d'une somme égale les souscriptions émanant des deux autres sources, jusqu'à concurrence de \$10 millions. Malgré une situation inflationniste défavorable, le président du conseil d'administration, M. John B. Aird, affiche un optimisme raisonnable.

Si l'entreprise canadienne fut notoirement réfractaire dans le passé à des études à trop longue portée, sans incidences immédiates qui puissent se traduire en termes de rentabilité, elle reconnaît de plus en plus aujourd'hui, la nécessité d'appuyer les efforts d'un "think tank" indépendant, à caractère interdisciplinaire, capable de s'engager dans des recherches à moyen et

long terme.

En publiant le résultat de nos recherches — l'Institut refusera d'ailleurs d'entreprendre des recherches du caractère confidentiel — il espère pouvoir "exercer une influence favorable sur la qualité de la prise de décision dans le domaine des politiques."

Les phénomènes démographiques sont pertinents à tous les autres projets, a fait observer hier le vice-président du conseil, M. Marc-Adelard Tremblay, de l'université Laval. C'est la raison pour laquelle on les entreprend d'abord, outre que ses recherches rejoignent déjà des préoccupations criantes au Canada, ainsi qu'en fait foi le récent Livre vert du gouvernement sur l'immigration.

L'Institut a déjà reçu trois cents lettres émanant de professionnels de toutes disciplines intéressés par l'initiative. Une fois assuré de revenus suffisants, l'organisme pourra compter un personnel permanent d'environ 50 personnes. M. A. W. R. Carrother, originaire de la Saskatchewan, spécialiste réputé dans le droit du travail, préside aux destinées de l'Institut depuis juin 1973.

Le service québécois prévoit "placer" un étudiant sur trois

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le service de placement étudiant du Québec prévoit "placer" environ un étudiant sur trois au cours de l'été prochain.

C'est ce qui ressort des renseignements communiqués lundi au cours d'une conférence de presse par le ministre d'Etat responsable, le Dr Robert Quenneville.

Le service prévoit recevoir au-delà de 100,000 demandes d'emploi de la part des étudiants; il espère être en mesure d'augmenter le nombre d'emplois par rapport aux années antérieures, et ce, même si la grille salariale a été augmentée.

L'an dernier, près de 35,000 jeunes ont trouvé du travail avec l'aide du gouvernement québécois; et cette année, leur nombre devrait se situer entre 33,000 et 40,000 — soit un sur trois — selon le Dr Quenneville, chacun gagnant entre \$1,000 et \$1,200.

Le ministre d'Etat s'est plu à signaler que certaines lacunes ont été corrigées cette année. C'est ainsi que certains emplois seront attribués de façon plus hâtive et que les étudiants seront rémunérés plus rapidement. L'on tentera également de trouver des emplois complémentaires aux études.

Comme l'an dernier, le Service de placement étudiant remboursera, à tous les employeurs qui en auront fait la demande avant le 2 avril, \$30.00 par semaine, pour une période de 8 semaines de travail consécutives, pour étudiant dûment inscrit auprès du service.

En plus des programmes de travail proprement dit, le service met au point des stages d'étude de langue (anglais, alle-

mand et espagnol) à l'étranger, de même que des échanges d'étudiants avec les provinces voisines.

De plus, le Comité organisateur des Jeux Olympiques embauchera quelque 3,300 étudiants au cours de l'été, à travers le Québec.

Québec reçoit un ministre du Maroc

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Gérard D. Lévesque, a rencontré, mardi, le ministre de l'Agriculture du Maroc, M. Salah Mzily, à Québec.

M. Lévesque a d'abord eu un entretien privé avec le ministre marocain, puis a présidé un déjeuner offert en l'honneur de M. Mzily.

Aucune nouvelle n'a transpiré de cette rencontre, et il a été impossible de savoir s'il ne s'agissait que d'une visite de courtoisie ou si les accords sont intervenus entre le gouvernement de Rabat et celui de Québec.

Fin du gel des avoirs de Holiday Magic

TORONTO (PC) — Le gel des avoirs de Holiday Magic est terminé. Le ministère ontarien des Relations avec les consommateurs et les entreprises commerciales annonce la nouvelle, mais ne fournit aucune précision.

R.-Canada accusée de discrimination

OTTAWA (PC) — Le député créditiste de Champlain, M. René Matte, a vivement déploré, hier aux Communes, que la société Radio-Canada "fasse preuve de discrimination" envers la Ligue mondiale de hockey en ne diffusant pas quelques-unes de ses parties comme c'est le cas pour la Ligue nationale.

Il a proposé que la Chambre recommande à Radio-Canada de cesser ce traitement de faveur à l'endroit de la LNH.

Comme des députés se sont objectés à la motion de M. Matte, elle n'a pu être adoptée par les Communes.

Dans le préambule, le député

de Champlain a expliqué que le hockey, le sport national des Canadiens, est devenu presque exclusivement américain puisque la Ligue nationale ne compte que trois équipes canadiennes sur un total de 12.

D'un autre côté, a poursuivi M. Matte, l'Association mondiale est formée d'une division canadienne complète de cinq équipes.

"Il est déplorable de constater que la société Radio-Canada est exclusivement liée à la publicité de la Ligue nationale de hockey, même si le calibre de jeu de ces deux ligues est presque identique", a dit encore le député de Champlain.

Enfin, du nouveau !



Premier fabricant de meubles modulaires au Québec d'une technique d'avant garde.

Seul un fabricant de grande expérience peut réaliser une cuisine aussi belle. Le design d'aujourd'hui avec le bon goût d'autrefois.



TECNA
Technique Internationale du Meuble

661-3931

326-9540

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

VENTE

Valable jusqu'au 1er mars

de disques

MONTROSE
OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 6H.
JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9H.
SAMEDI JUSQU'À 5H.

CENTRE DU DISQUE MONTROSE
3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL 408
Tél.: 729-2831

Carrières et Professions

Hôpital Laval



L'Hôpital Laval est un centre d'enseignement spécialisé en cardiologie et en pneumologie. Il compte également une section générale. On recherche un(e):

RESPONSABLE DU SERVICE DE DIÉTÉTIQUE

Concours no 75-01-70

Poste:

Afin d'assurer le traitement diététique requis aux malades et une alimentation adéquate au personnel, le (la) titulaire de ce poste a l'entière responsabilité du service de diététique et de son intégration à l'organisation globale de l'hôpital; il (elle) planifie, organise, dirige, coordonne et contrôle les activités des sections opérations, distribution, diétothérapie, recherche, internat, consultation externe, etc.

Exigences:

- Etre membre de la C.D.Q.
- Avoir démontré par expérience des qualités d'administrateur et de chef de même que du goût pour le travail d'équipe et les responsabilités.
- Etre capable d'innovation.

Traitement et conditions de travail:

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

Si vous répondez à ces exigences, vous pouvez nous faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Concours no. 75-01-70,
Hôpital Laval,
Service du personnel,
2725, chemin Ste-Foy,
Ste-Foy G1V 4G5

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPARÉE

Qualités requises:

Ph.D. ou D.Sc. et expérience de recherche en physiologie animale comparée. Possession de la langue française parlée et écrite.

Fonctions:

Enseignement de cours généraux de physiologie animale comparée et d'autres cours traitant possiblement du métabolisme animal. Recherches. Direction de candidats à la maîtrise et au doctorat. Participation à la vie du département.

Titre et traitement:

Professeur adjoint, agrégé ou titulaire; de \$13,310 à \$26,000 par année suivant les qualités du candidat.

Date d'entrée en fonction:

Le 1er juin 1975 ou le plus tôt possible après cette date.

Date de clôture de la réception des candidatures:

Le 31 mars 1975.

Toute personne intéressée à poser sa candidature est invitée à écrire à l'adresse suivante:

Professeur Pierre Jolicœur, Directeur
Département des Sciences biologiques
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal 101, Québec, Canada

THE ROMAN CATHOLIC SCHOOL BOARD FOR LABRADOR

DEMANDE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1975-1976

PROFESSEURS POUR ENSEIGNER LE FRANÇAIS selon la méthode Sablier au niveau de 1ère, 2ième et 3ième années.

PROFESSEURS POUR ENSEIGNER LE FRANÇAIS selon la méthode Longpré au niveau de 4ième, 5ième et 6ième années

PROFESSEUR POUR UNE CLASSE DE RÉCUPÉRATION en apprentissage du langage au niveau de 1ère à 3ième années.

PROFESSEUR POUR ENSEIGNER AU NIVEAU DE LA MATERNELLE;

UN PROFESSEUR DE MUSIQUE, UN PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE et un professeur en arts plastiques élémentaire.

Nous offrons un bon salaire et de très bonnes conditions de travail. Toute personne intéressée doit s'adresser à:

ROMAN CATHOLIC SCHOOL BOARD FOR LABRADOR
P.O. Box 333
Wabush, Newfoundland

Voir autres Carrières et Professions en page 9

COORDONNATEUR DU SERVICE SOCIAL

Domrémy-Montréal est un centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes.

Fonctions:

- Recruter, sélectionner, assurer le développement, assigner à différentes fonctions selon les programmes des membres du service social.
- Définir les normes de pratique professionnelle, assurer la qualité de pratique et fournir les évaluations qualitatives et quantitatives nécessaires à ses prévisions budgétaires.

Exigences:

- Membre de la Corporation des travailleurs sociaux de la province de Québec.
- Détenteur d'un diplôme supérieur en service social.
- Minimum de 3 ans d'expérience dans sa profession.
- Préférence accordée à la personne ayant de l'expérience dans le travail multidisciplinaire et clinique.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Directeur général,
Centre d'accueil Domrémy-Montréal,
15693 ouest, boul. Gouin,
Ste-Geneviève de Pierrefonds,
Roxboro, Qué. H9H 1C3
Tél.: 626-7750 poste 68

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

(Offre d'emploi permanent)

AGENT D'INFORMATION

Office d'expansion économique

NATURE DE L'EMPLOI:

Sous l'autorité du directeur de l'Office d'expansion économique, le titulaire aura à concevoir et à réaliser un programme de publicité visant à faire connaître les avantages économiques de la région de Montréal.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Etre détenteur d'un diplôme universitaire de premier cycle de préférence en relations publiques; posséder quelques années d'expérience pertinente; toute autre combinaison d'instruction et d'expérience jugée progressive, pertinente et équivalente pourra suppléer aux qualifications ci-haut mentionnées; connaissances approfondies des structures et zones d'influence ainsi que des divers média d'information.

Divers:

Excellente facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

TRAITEMENT:

Le traitement initial pour ce poste sera déterminé selon la compétence et l'expérience des candidats.

AVANTAGES SOCIAUX:

Vacances, congés de maladie et fonds de pension.

EXAMEN:

Un examen oral sera tenu afin de juger des aptitudes des candidats à remplir cette fonction.

DEMANDE D'EMPLOI:

Les personnes qui désirent prendre part à cet examen doivent se procurer une formule de demande d'emploi au Bureau du Personnel de la Communauté urbaine de Montréal, situé au 3585, rue Berri, suite 190, Montréal H2L 4G3 et la retourner dûment remplie le ou avant le 7 mars 1975.

TELEPHONE: 872-6950
CONCOURS NO: 75-1022

BUREAU DU PERSONNEL



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

SOLICITEUR GÉNÉRAL SERVICE CANADIEN DES PÉNITENCIERS LAVAL, QUÉ.

AGENT DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

\$11,146 - \$12,394

FONCTIONS: Sous surveillance, vérifier et réviser les programmes de prévention contre les incendies et les accidents de travail; aider et conseiller la direction de onze institutions pénitentiaires ayant un personnel d'environ 2000 employés et 2 400 détenus; planifier, organiser et contrôler un programme de formation; promouvoir les programmes de prévention et être au courant des dernières techniques modernes de préventions.

QUALITÉS: Connaissance approfondie des principes de prévention des accidents et incendies, de la sécurité industrielles, des concepts de construction, des appareils et vêtements sécuritaires. Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Veuillez remplir votre formule de demande d'emploi (PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Centres de Main-d'Oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada et l'adresser comme suit:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
1010 OUEST, RUE LAGAUCHETIÈRE
PLACE DU CANADA, SUITE 1360
MONTRÉAL, 101, QUÉ.

Veuillez mentionner le numéro de concours: 75-M290-1-204.



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

recherche des agents de planification ayant un intérêt dans le développement international pour travailler à Ottawa.

TRAITEMENT JUSQU'À \$21 535

L'AGENT DE PLANIFICATION est responsable de:

- l'analyse de la macro-économie et de la politique des pays en voie de développement;
- l'élaboration de la stratégie d'aide canadienne;
- l'élaboration et l'évaluation de projets et de programmes spécifiques orientés vers l'obtention de résultats concrets en matière de développement à l'étranger.

Pour atteindre ces objectifs l'agent de planification coordonne l'équipe de projets composée de conseillers spéciaux, de spécialistes en ressources et de chargés de projets.

LE CANDIDAT doit posséder un baccalauréat spécialisé en économie, ou l'équivalent de même qu'une formation et/ou une expérience dans un domaine connexe, comme les sciences politiques, la sociologie ou l'histoire.

L'initiative, la maturité et le désir de relever des défis sont des qualités essentielles pour ce poste. Nos représentants sont à Montréal aujourd'hui, le 19 février.

TÉLÉPHONEZ-LEUR entre 18:00 et 22:00 heures à l'un des numéros suivants: 283-3302, 04, 07, 08 ou 283-5779.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance du français ou de l'anglais est essentielle pour ces postes. Certains autres postes peuvent aussi exiger la connaissance de l'espagnol ou du portugais.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

INGÉNIEURS-TECHNICIENS

Firme d'ingénieurs-conseils en voie d'expansion recherche ingénieurs et techniciens en électronique pour participer immédiatement à la mise sur pied de projets d'envergure dans le domaine des télécommunications marines et aéronautiques dans la Province de Québec. Les candidats doivent avoir une formation électronique de base solide et posséder au moins 3 ans d'expérience dans la conception, la planification, l'entretien, l'assemblage et les tests sur les systèmes VHF, UHF et microondes incluant des connaissances approfondies sur les récepteurs, les émetteurs, les antennes et les sous-systèmes d'alimentation connexes. De l'expérience acquise sur les systèmes de radar sera un atout additionnel.

Les postes sont disponibles à Montréal, Québec et à l'extérieur du Canada. Les rémunérations sont avantageuses, les avantages sociaux intéressants et la possibilité existe pour les candidats d'assumer les rôles importants dans une organisation de génie professionnelle en pleine croissance.

S'adresser confidentiellement à:

Monsieur S.M. Serghini, ing.
Ingénieurs-conseils ADGA
C.P. 54, Place Bonaventure
Montréal, Québec
H5A 1A2
(514) 866-5819

**vous êtes de ces personnes qui
pensez comme un dirigeant
voici une occasion pour vous
en tant que conseiller**

Rémunération substantielle (salaire et bonus)

Notre client est une firme internationale de conseillers en administration et une autorité reconnue dans son secteur particulier. Cette firme, située à Montréal, offre des services reliés à l'administration des ressources humaines à un groupe choisi d'entreprises importantes.

La position demande un rapport constant avec des dirigeants d'entreprises et des professionnels de la gestion en tant que conseiller en la matière. Le travail s'effectue dans les deux langues. Le rôle principal consiste à implanter des systèmes de rémunération totale au niveau des cadres, à reconnaître et être en mesure d'assister la direction à organiser et à administrer leurs ressources humaines en fonction des résultats poursuivis par l'entreprise. Une période de familiarisation vous sera accordée au siège social de cette société. Cette position ne requiert pas un professionnel de la gestion du personnel.

Pour de plus amples renseignements, écrire
ou appeler: G. Simons, (514) 875-6222
1212 Édifice Carré Dominion, Montréal, H3B 3S3 P.Q.



e plus ltée conseillers en personnel
montréal/toronto



MAISON NOTRE-DAME DES ÉRABLES
Tél. (514) 261-3545 C.P. 40 • Brigham (Brome), Qué. J0E 1J0

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

FONCTION:

Le Directeur des Services Professionnels a la responsabilité de la recherche et du développement des techniques et des programmes en vue d'améliorer la qualité des Services à la clientèle de l'établissement. Il doit évaluer la performance des programmes dans une perspective d'orientation à long terme du traitement dans l'établissement.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire du 2ième cycle dans une discipline reconnue ou diplôme universitaire de premier cycle avec une expérience jugée très pertinente. Au moins cinq (5) années d'expérience connexe, de préférence dans le domaine de la déficience mentale ou dans un domaine relié de très près aux fonctions décrites.

ET/OU

DIRECTEUR DE VIE DE GROUPE

FONCTION:

Le Directeur de Vie de Groupe a la responsabilité de l'organisation générale de la vie quotidienne des Jeunes Adultes à l'intérieur du Centre d'Accueil. Il doit assurer un milieu de vie propice à l'évolution des Jeunes Adultes dont le centre a la charge. Responsable de la formation et de la direction du personnel éducateur.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline reconnue (sciences de l'homme). Au moins cinq (5) années d'expérience connexe, de préférence dans le domaine de la déficience mentale ou dans un domaine relié de très près aux fonctions décrites.

INFIRMIÈRE AUTORISÉE

FONCTION:

Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers et ou collabore à l'administration de procédés thérapeutiques, préventifs, diagnostiques et de recherches dans un Centre d'Accueil pour Jeunes Adultes Déficients Mentaux.

QUALIFICATIONS:

Cette personne doit avoir obtenu un diplôme d'une école d'infirmière de la Province de Québec certifiée par l'Association des Infirmiers et Infirmières de la province de Québec ou reconnue par le Ministère de l'Éducation et elle doit avoir subi avec succès les examens d'admission à l'exercice de la profession.

Poste à temps plein et/ou à temps partiel.

TRAITEMENT:

Traitement et avantages sociaux selon les normes reconnues par le Ministère des Affaires Sociales.

Prière d'adresser offre de services et curriculum vitae avant le 28 février 75 à:

Directeur Général
Maison Notre-Dame des Érables
C.P. 40, Brigham (Brome)
P. Québec - J0E 1J0

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions,
en page 8

 Siège social
Université du Québec

TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

(Coordination réseau de la gestion du personnel)

Fonction:

Sous la responsabilité du Coordonnateur réseau de la gestion du personnel:

- participe, dans le cadre des politiques et procédures applicables, à l'élaboration de rapports analytiques et de dossiers-clés, de même qu'à l'élaboration et à l'application de procédures, systèmes ou autres outils susceptibles de favoriser le suivi et le maintien à jour adéquats des dossiers courants de la Coordination réseau de la gestion du personnel;
- effectue, dans le cadre des programmes ou projets de la Coordination réseau de la gestion du personnel, des travaux techniques de compilation, de vérification, de corrélation, de simulation ou autres et participe à la cueillette et à l'analyse des données pertinentes à ces opérations;
- collabore à l'élaboration de dossiers techniques (rapports analytiques, tableaux comparatifs, etc.) relativement à la préparation des négociations collectives, à l'arbitrage de griefs, à des projets de modifications des régimes d'assurances collectives ou autres.

Exigences:

Détenir un diplôme d'études collégiales de préférence en techniques administratives ou dans une autre discipline appropriée;

Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente et une aptitude à effectuer des travaux techniques de simulation ou autres.

Lieu de travail: Québec

Traitement:

Jusqu'à un maximum de \$11,356.80 selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats(es) intéressés(es) à ce poste devront faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le 28 février 1975 au:

Directeur du personnel
Université du Québec
2875, boul. Laurier
Ste-Foy, Qué. G1V 2M3



Le Comité Organisateur des Jeux
Olympiques de 1976

recherche

UN COORDONNATEUR ADJOINT POUR L'AVIRON ET UN COORDONNATEUR ADJOINT POUR LE CYCLISME

La division des Sports du Cojo 76 cherche deux (2) administrateurs expérimentés dans les domaines de l'aviron et du cyclisme. Ils auront la responsabilité d'aider les coordonnateurs à préparer, planifier, administrer et présenter les compétitions sportives.

COMPÉTENCE REQUISE:

Administration et organisation sportive.
Participation à l'organisation et la présentation d'une grande manifestation sportive.
Connaissance suffisante du français et de l'anglais. Disponibilité immédiate.

TRAITEMENT:

Selon la compétence.

Pour de plus amples renseignements: 283-3524 ou faire parvenir votre curriculum vitae au:

C.M.C. COJO 1976
C.P. 1976
Montréal, Qué. H3C 3A6
Canada
ATT.: M. André GARANT



**Centre de
Main-d'œuvre
du Canada**

Main-d'œuvre et
Immigration

**Canada
Manpower
Centre**

Manpower and
Immigration



L'UNIVERSITÉ MCGILL RECHERCHE

DIRECTEUR(TRICE) DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

Fonctions:

Responsable de l'administration de l'aide financière aux étudiants.

Conditions:

Diplômé(e) universitaire bilingue ayant une solide expérience dans la gestion et le conseil des services offerts aux étudiants, de préférence au niveau universitaire. Le (la) candidat(e) devra avoir une grande aptitude à l'organisation pour élaborer et appliquer les directives concernant les prêts, bourses d'étude et autres programmes d'assistance financière aux étudiants. Il (elle) devra également posséder une grande maturité d'esprit, un jugement sûr et l'entregent nécessaire pour communiquer avec les étudiants. Le traitement sera fonction de l'expérience et assorti d'une gamme complète d'avantages sociaux ainsi que de conditions spéciales sur des programmes d'études à McGill.

Prière de faire parvenir un curriculum vitae indiquant le degré d'instruction, l'expérience et le traitement actuel à l'adresse suivante:

Monsieur le Doyen des étudiants,
Immeuble des services aux étudiants,
Université McGill,
C.P. 6070, succursale A,
Montréal, Qué. H3C 3G1



**Fonction publique
Canada**

**Public Service
Canada**

CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

INGÉNIEURS SÉNIORS PLANIFICATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Office national de l'énergie
Ottawa, Ontario

Traitements jusqu'à \$28,386
(\$30,941 en vigueur en septembre 1975)

L'Office national de l'énergie assume certaines responsabilités quant à l'étude soutenue de questions liées à l'énergie et aux sources d'énergie du pays et de l'étranger. La Direction du génie électrique conseille l'Office sur les questions d'énergie qui ont de l'importance pour la politique canadienne de l'énergie. Pour rencontrer ces objectifs, il faudra engager deux ingénieurs.

CHEF

PLANIFICATION de la PRODUCTION de L'ÉLECTRICITÉ

Concours: 75-STP-12-21-5 (10)

Cet ingénieur est responsable des études sur l'économie et la planification des systèmes de production d'électricité, et des aspects économiques et techniques des différentes méthodes de production d'électricité.

CHEF, PLANIFICATION ANALYTIQUE

Concours: 75-STP-12-21-6 (10)

Cet ingénieur agit comme conseiller à titre de spécialiste sur des études électrotechniques associées aux différents phénomènes des réseaux électriques aussi bien en régime permanent qu'en régime transitoire.

CONDITIONS DE CANDIDATURE POUR LES DEUX POSTES:

Diplôme universitaire en génie ou admissibilité à l'accréditation au Canada comme ingénieur professionnel et expérience considérable dans le domaine des techniques des systèmes de production d'électricité soit à l'emploi de services publics de sociétés d'ingénieurs-conseils.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle pour ces postes. Ces concours sont aussi ouverts aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

ARCHITECTE DE PROJETS

Agence canadienne de développement international
Ottawa, Ontario

Traitement jusqu'à \$21.800

Concours: 75-04-3 (10)

Sous surveillance générale, examiner la faisabilité des projets faisant l'objet d'une demande de la part des pays en voie de développement. Formuler des recommandations, fournir des conseils professionnels et assurer des services d'architecte aux chargés de projets et aux agents de planification ainsi qu'aux représentants des pays en voie de développement. Il est essentiel que le candidat possède une bonne connaissance des pratiques et des notions architecturales, connaisse divers codes du bâtiment pertinents et possède une expérience considérable dans le bâtiment.

Le titulaire doit détenir un diplôme universitaire en architecture ou remplir les conditions pour être reconnu ou admis comme architecte professionnel au Canada. La connaissance du français est essentielle.

Des postes semblables peuvent être remplis à la suite de ce concours.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Envoyez une formule "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) disponible dans tous les bureaux de poste, Centres de main-d'œuvre du Canada ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada (vous pouvez joindre un curriculum vitae à la demande) et retournez à l'adresse suivante:

PROGRAMME DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7

Prière de rappeler le numéro de concours approprié sur toute correspondance.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre des concours.



Hydro-Québec

Direction Embauchage
C.P. 6106
Montréal, Qué. H3C 3H6

INGÉNIEUR

CONCOURS: B/T-5-049-JI

Fonctions

- Se familiariser avec les caractéristiques techniques de tous les types de pompes et de vannes existant à la centrale, en établir les dossiers et les tenir à jour.
- Collaborer à l'examen des rendements et de la fiabilité de ces équipements et agir comme conseiller à la centrale pour les actions à prendre sur ces équipements.

Exigences

- Détenir un diplôme d'ingénieur en génie mécanique et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Posséder de cinq (5) à huit (8) ans d'expérience sur du matériel mécanique tournant.

Lieu de travail: Gentilly

INGÉNIEUR CIVIL

CONCOURS: A/G-5-003-JI

Fonctions

- Pour les barrages, prises d'eau, centrales, déversoirs, évacuateurs, bâtiments divers, ponts, postes de pompage, murs de soutènement, etc., exécuter ou participer à la conception, préparer ou vérifier les plans et devis et aider au contrôle de leur réalisation.

Exigences

- Détenir un diplôme en génie civil et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Avoir un minimum de trois (3) ans d'expérience récente dans la conception des structures lourdes (pont, bâtiment industriel, etc.).
- Une connaissance suffisante des ordinateurs est requise pour ce poste.
- Parler et écrire correctement le français et connaître l'anglais.

Lieu de travail: Montréal.

COORDONNATEUR DES ÉTUDES

CONCOURS: A/C-5-024-JI

Fonctions

- Analyser les travaux à exécuter et évaluer l'étendue des études à effectuer.
- S'assurer que chaque responsable des études exécute le travail reçu dans les délais prescrits.
- Obtenir des dirigeants de chantiers les approbations nécessaires afin de s'assurer que l'avance des études se dirige vers une solution acceptable pour tous.
- Obtenir des services fonctionnels les informations nécessaires pour terminer le travail.
- Suivre la réalisation et s'assurer que toutes les parties en cause apportent toute la collaboration nécessaire.

Exigences

- Détenir un diplôme d'ingénieur d'une université reconnue et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Posséder un minimum de six (6) ans d'expérience.
- Avoir une certaine connaissance de l'équipement.

Lieu de travail: Montréal

N.B.: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 5 mars 1975, en mentionnant le numéro sur l'enveloppe.

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL OFFRES D'EMPLOIS

AGENT DE GESTION FINANCIÈRE

C.A. ou CGA fort en théorie de comptabilité et gestion financière. Innovateur. Facilité d'expression française orale et écrite. Emploi à Québec. Salaire: de \$12 à \$20,000. (Réf. no. B1-126)

CONTRÔLEUR

C.A. 4-5 ans d'expérience dans l'industrie. Connaissance de l'informatique. Bilingue. Salaire \$18,000. plus. (Réf. no. B1-1368)

CONTRÔLEUR

C.A. ou CGA avec expérience dans l'assurance. Bilingue. Salaire: \$13 à \$16,000. (Réf. no. B1-1309)

COMPTABLES EN PRIX DE REVIENT

RIA ou finissants. Expérience d'industrie ou de construction. Français essentiel. (Réf. no. B1-988 et B1-22)

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

B. Comm., C.A., CGA, RIA ou étudiants finissants. 2 à 3 ans d'expérience. Bilingue, français ou/et anglais. Salaires: \$9 à \$18,000.

VÉRIFICATEURS

B. Comm., C.A. Expérience essentielle. Pour bureaux de C.A. et entreprises privées. Bilingue, français ou anglais. Baie James, Montréal. Salaires: \$9 à \$22,000.

DIRECTEUR DES RELATIONS COMMERCIALES

Formation universitaire. Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans une banque ou une institution financière, gestion des crédits et relations avec les entreprises industrielles ou commerciales. Bilingue. \$20,000.

Pour informations supplémentaires appeler:

Richard Saint-Louis 283-3412



**Centre de
Main-d'œuvre
du Canada**

Main-d'œuvre et
Immigration

**Canada
Manpower
Centre**

Manpower and
Immigration

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL en collaboration avec LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Le Gouvernement du Canada en collaboration avec le Gouvernement du Québec poursuivent en Afrique francophone une action de coopération internationale en éducation visant à favoriser le développement par le biais de la formation de nationaux dans leur milieu. Cette action se manifeste entre autre par l'envoi de professeurs qui oeuvrent au niveau de la formation des maîtres et de l'enseignement dans les disciplines scientifiques.

Jusqu'à maintenant, les postes suivants sont prévus pour septembre 1975:

A) Université Nationale du Rwanda (U.N.R.):

- Professeurs de biologie (3) (botanique, zoologie, écologie)
- Professeurs de physique (2)
- Professeurs de mathématiques (2)
- Professeurs d'agronomie (4) (spécialisation nous sera précisée plus tard)

Tous les candidats à ces postes à l'U.N.R. doivent posséder la Maîtrise et pour l'enseignement au 2e cycle, le doctorat est exigé.

B) École Normale Supérieure (E.N.S.) du Gabon:

- Professeur de didactique de la chimie
- Professeur de didactique de l'anglais
- Professeur de didactique des mathématiques
- Professeur de didactique de la physique
- Spécialiste en psycho-pédagogie et en philosophie de l'éducation

Tous les candidats à ces postes à l'E.N.S. doivent avoir un niveau M.A. (ou l'équivalent) et de préférence en didactique de la discipline à enseigner.

C) Lycée polytechnique de Bonabéri (Cameroun):

- Professeurs de techniques de génie civil (3)
- Professeurs de techniques du froid (2)
- Professeur de dessin (appliqué à la mécanique générale)
- Professeur de mécanique automobile
- Professeur de mécanique générale

Les candidats à ces postes à Bonabéri possèdent normalement le baccalauréat en enseignement technique et possèdent une expérience au niveau collégial.

D) Quelques autres pays en Afrique noire (seront précisés plus tard)

Certains postes sont prévus en mathématiques modernes et en enseignement technique (niveau collégial) requérant une formation au niveau du Bsc (maths) ou du Bacc. en enseignement technique.

Conditions de candidature:

Citoyenneté canadienne / excellente maîtrise du français écrit et oral / Excellente santé / disponibilité par rapport à l'employeur actuel / Aptitude à fonctionner dans un milieu culturel autre.

Expérience:

Minimum de 3 à 4 ans d'enseignement à temps plein dans la discipline de spécialisation. Pour le secteur technique, expérience dans l'industrie également souhaitable.

POUR POSER SA CANDIDATURE

S'ADRESSER AVANT LE 1er MARS 1975 À:

Agence Canadienne de Développement International
Direction des Ressources Humaines
Section Afrique francophone
122, Bank Ottawa K1A 0G4
(Tél.: 613-996-7638) ou (996-7636)

Selon la nature des requêtes qui nous parviendront des pays de l'Afrique francophone, les candidats retenus seront convoqués à partir de mars 1975 par le comité conjoint de sélection (ACDI-MEQ) à une rencontre et le cas échéant, à un stage de prise de décision pendant une fin de semaine.



**Agence
canadienne de
développement
international**

**Canadian
International
Development
Agency**

La Finlande toujours plus dépendante économiquement de l'Union soviétique

HELSINKI (AP) — Après être parvenue pendant 30 ans à maintenir son indépendance tout en ne mécontentant pas son puissant voisin soviétique, la Finlande éprouve de plus en plus de difficultés à ne pas vaciller.

La crise de l'énergie a soudainement fait de l'Union soviétique, en 1974, son plus important partenaire commercial. C'est la première fois que les Russes sont devenus la principale source des importations d'un pays non-communiste. Ils fournissent actuellement 60 pour cent du pétrole brut et du gaz naturel consommés par les Finlandais et les autres pays de l'Est, notamment la Pologne, lui fournissent son charbon.

Révisées ce mois-ci, les statistiques commerciales pour 1974 font apparaître que les importations de l'URSS représentent 18,3 pour cent du total, soit une augmentation de 126 pour cent par rapport à 1973. Les importations de l'ensemble des pays de l'Est représentent 21 pour cent du total, contre 13 pour cent. Ces statistiques montrent également que la Finlande connaît maintenant un déficit commercial avec l'URSS, ce qui signifie qu'en vertu des accords de troc, une plus grande part de la production industrielle finlandaise devra être livrée vers l'Est.

La Finlande, qui a toujours dû lutter pour maintenir sa souveraineté, semble ainsi de plus en plus liée à l'URSS, et une vieille maxime diplomatique finlandaise a été violée: maintenir le commerce avec le monde communiste entre 15 et 20 pour cent parce que faire moins mécontenterait le puissant voisin qui dispose d'une frontière commune de près de 1.300 km, et faire plus réduirait considérablement la marge de manœuvre du pays.

Certains Finlandais estiment que l'accroissement des relations commerciales avec l'Union soviétique ne permet pas à l'industrie finlandaise d'orienter sa production vers les marchés occidentaux où elle peut gagner les devises fortes dont le pays a besoin. Cet événement, ajoutent-ils, est plus important que tous les accommodements diplomatiques ou économiques que les Finlandais ont dû consentir, depuis cinq ans, pour ne pas froisser les Soviétiques.

La liste de ces accommodements est longue et variée. Le ministre finlandais des Affaires étrangères a ouvertement critiqué l'an dernier des journaux d'Helsinki pour avoir publié un résumé suédois des instructions que l'ambassadeur d'URSS à Helsinki aurait reçues de son gouvernement concernant la manière de traiter avec les Finlandais.

Peu de temps auparavant, la plus grande maison d'édition finlandaise avait refusé de publier l'archipel du Goulag de Soljénitsyne. De même, les autorités finlandaises avaient coupé la retransmission de la télévision suédoise vers les îles Åland, où l'on parle le suédois, de la version cinématographique d'un autre ouvrage de Soljénitsyne, "Une journée de la vie d'Ivan Denisovitch". Il y a quelques années, une émission musicale avait été interdite parce que les autorités finlandaises avaient appris que la musique avait été composée en l'honneur de Jan Palach, le jeune tchèque qui s'est immolé par le feu pour protester contre l'occupation soviétique de son pays.

Dans le domaine des affaires l'un des plus importants accords conclus par la Finlande avec l'URSS porte sur 30 locomotives, d'une valeur de \$9 millions. Le Parlement avait décidé que ces locomotives seraient construites en Finlande, pour développer l'industrie locale, mais cette décision fut rapportée et ce sont les Soviétiques qui obtinrent la commande.

Lorsque la Finlande annonça l'ouverture d'enchères pour la construction d'une centrale nucléaire, des sociétés comme Westinghouse se mirent sur les rangs mais les Soviétiques, bien après la clôture des inscriptions, se déclarèrent intéressés et ils obtinrent le contrat. Leur prix était le plus bas et leurs conditions de crédit les meilleures, déclara-t-on alors, mais les Finlandais durent acheter pratiquement les yeux fermés et sans être assurés des normes de sécurité offertes par les sociétés occidentales.

Le président Urho Kekkonen a déclaré que les relations finno-soviétiques sont un modèle de coopération entre des pays ayant une taille et un système politique différents. Pour d'autres il s'agit de "finlandisation", un terme forgé par un Allemand pour désigner les abandons limités de souveraineté consentis à l'Union soviétique par un pays nominalement occidental.

Un nombre de plus en plus grand de diplomates occidentaux paraissent, d'une manière assez surprenante, d'accord avec la théorie de la finlandisation. Ils estiment que la Finlande a maintenu son in-

dépendance en dépit de tout et que les Finlandais ont appris à résister sur des questions qu'ils jugent vitales.

Le plus grand exemple en est donné par l'association de la Finlande au Marché commun, en dépit du déplaisir que cela causait aux Soviétiques. La Fin-

lande n'y est parvenue que par le biais d'une association au COMECON.

Cependant, nombreux sont ceux qui estiment que l'augmentation du commerce avec les Soviétiques est un problème plus potentiel que véritable. Le bond enregistré en 1974 est da-

vantage lié à l'augmentation du prix du pétrole qu'à la quantité des marchandises importées. Aussi on pense que d'ici quelques années les échanges augmenteront entre la Finlande d'une part, et la Grande-Bretagne et l'Allemagne occidentale d'autre part, au point de

rétablir l'équilibre. On considère que les Finlandais ne sont pas plus qu'à aucun autre moment depuis la Deuxième Guerre mondiale arbitres irrésistiblement vers l'orbite soviétique, tout en reconnaissant que la dépendance économique rend leur situation plus difficile.

Les Khmers rouges contrôlent solidement la route du Mékong

PHNOM PENH (AFP) — Les troupes du maréchal Lon Nol ont perdu la route du Mékong qui constituait la principale voie d'acheminement du ravitaillement de Phnom Penh pour de longs mois, estime-t-on, dans la capitale au moment où la situation de ces troupes sur le fleuve s'est aggravée avec l'échec des opérations de débâlage des rives entre la frontière sud-vietnamienne et Neak Luong

(soixante kilomètres au sud-est de Phnom Penh) où les forces révolutionnaires continuent à enlever des positions.

En moins d'une semaine, les soldats gouvernementaux ont dû renoncer à dégager les trente-cinq kilomètres qui séparent le bac stratégique de Neak Luong du Sud Vietnam, indique-t-on, de source militaire.

Archambault

La musique est notre seule raison d'être

DISQUES

Jusqu'au 22 février inclus (tant qu'il y en aura)

7 étages de musique

DISQUES "ANGEL" 4.99
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER - 7.98 Spéc.

DISQUES "COLUMBIA" 4.99
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER - 7.98 Spéc.

ALBUMS COLUMBIA

M-2-5795 - BEETHOVEN - Symphonie No. 9 - M. Arroyo - Orch. Phil. de New York, dir. L. Bernstein - Album de 2 disques - Spéc. 6.99

M-2-5757 - HOROWITZ - En concert - Enregistré à Carnegie Hall en 1966 - Album de 2 disques - Spéc. 6.99

M-2-5693 - BACH - 6 Partitas - G. Gould - Album de 2 disques - Spéc. 5.99

ALBUMS DE 2 DISQUES "ANGEL" 9.98
PRIX SUGGÉRÉ 15.98 Spéc.

SB-3788 - TCHAIKOVSKY - Casse-Noisette - Orch. Symph. de Londres, dir. A. Previn.

SB-3782 - PUCCINI - Manon Lescaut avec R. Teat - P. Domingo - M. Caballe, etc. New Philharmonia Orch., dir. Bartoletti.

SB-3766 - BACH - L'Art de la fugue - Lionel Rogg, orgue.

SB-3763 - BACH - 4 Suites pour orchestre - New Philharmonia Orch., dir. O. Klemperer.

SB-3757 - VERDI - Requiem avec M. Caballe - J. Vickers - New Philharmonia Orch., dir. Sir J. Barbirolli.

SB-3747 - CHOPIN - Nocturnes - A. Weissenberg, piano.

SB-3655 - PUCCINI - Tosca avec M. Callas - T. Gobbi - C. Bergonzi - Orch. Conservatoire de Paris, dir. G. Prat.

SB-3649 - VERDI - Requiem avec C. Ludwig - N. Gedda - E. Schwarz-Kopf - Philharmonia Orch., dir. C.M. Gullini.

ALBUMS DE 3 DISQUES "ANGEL" 14.99
PRIX SUGGÉRÉ 23.99 et 24.98 Spéc.

SC-LX-3815 - VERDI - AIDA - N. Ghazouy - P. Domingo - M. Caballe - New Philharmonia Orch., dir. R. Muti.

SC-LX-3812 - TCHAIKOVSKY - La belle au bois dormant (complet), Orch. Symph. de Londres, dir. A. Previn.

SC-LX-3809 - VERDI - OTELLO - avec M. Machi - J. Vickers - M. Freni - Orch. Phil. de Berlin, dir. H. Von Karajan.

ALBUM DE 4 DISQUES "ANGEL" 19.96
Prix suggéré: 30.98 Spéc.

SDL-3622 - GOUNOD - Faust avec N. Gedda - B. Christoff - V. de Los Angeles, etc.

ALBUM DE 5 DISQUES "ANGEL" 24.95
Prix suggéré: 39.98 Spéc.

SC-3731 - BEETHOVEN - Les 5 concertos pour piano - E. Gilels, piano Orch. de Cleveland, dir. G. Szell.

Disques classiques "Columbia" 4.99
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER - 7.98 Spéc.

Yorck, dir. L. Bernstein - RAVEL - Pavane - Williams - Greenleaves - etc.

M-31,368 - BOULEZ dirige BARTOK - Le Mandarin merveilleux - Orch. phil. de New York.

M-30,384 - BERLIOZ Greatest Hits - Orch. de New York, dir. Bernstein - Orch. de Philadelphie, dir. Ormandy - Chs. Munch.

M-30,368 - HAYDN - Symphonies Nos. 95 et 96 - Orch. de Cleveland, dir. G. Szell.

M-30,066 - THE ROMANTIC PHILADELPHIA STRINGS, dir. E. Ormandy - Méditation de Thaïs - Borodine - Nocturne pour cordes - etc.

M-30,233 - MOZART - Quartets pour flûte, J.P. Rampal, flûte - I. Stern, violon.

M-7515 - HANDEL'S Greatest Hits - Water Music - Harmonious blacksmith, etc. Artistes variés.

M-7503 - TCHAIKOVSKY'S Greatest Hits - Ouverture 1812 - Valse des fleurs - etc.

ALBUMS DE 2 DISQUES "COLUMBIA" 9.98
PRIX SUGGÉRÉ 15.98 Spéc.

MG-32,308 - L'Album Respighi - Les Pins de Rome - Les fontaines de Rome - Les oiseaux - Fête romaine - etc. Orch. de Philadelphie, dir. E. Ormandy.

MG-32,050 - E. Entremont joue 3 grands concertos romantiques - TCHAIKOVSKY - Conc. No. 1 - RACHMANINOFF - Conc. No. 2 - GRIEG - Conc. No. 1.

MG-32,982 - MENDELSSOHN - Les grandes Symphonies (Nos. 3-4-5) Orch. Phil. de New York, dir. L. Bernstein.

MG-31,421 - BRAHMS - Conc. pour piano No. 1 - R. Serkin, piano - Orch. de Cleveland, dir. G. Szell.

MG-31,207 - E. POWER BIGGS joue 24 orques historiques de 8 pays d'Europe (7 siècles de musique par 24 compositeurs différents).

MG-30,890 - L'Album DEBUSSY - Prélude à l'après-midi d'un faune - La Mer - Clair de lune - Danse - Réverie - Nocturnes - Orch. de Philadelphie, dir. E. Ormandy.

MG-30,841 - L'ALBUM MOZART - Concerto pour piano No. 21 - Conc. violon No. 5 - Petite Musique de nuit - etc. - G. Szell dirige l'Orchestre de Cleveland.

MG-30,371 - 3 Symphonies - BEETHOVEN - Symphonie No. 5 - SCHUBERT - Symphonie inachevée - DVORAK - Symphonie du Nouveau Monde - Orch. de Cleveland, dir. G. Szell.

MG-30,300 - L'ALBUM WAGNER - Chevauchée des Walkyries - Prélude des Maîtres-Chanteurs - Ouverture Tanhauser - etc. - Orch. de Philadelphie, dir. E. Ormandy.

MG-30,297 - L'ALBUM TCHAIKOVSKY (musique de ballet) Les Suites Casse-Noisette - Belle au bois dormant - Lac des Cygnes - Orch. de Philadelphie, dir. E. Ormandy.

MG-30,073 - L'ALBUM GERSHWIN - Rhapsody in blue - Un Américain à Paris - Porgy and Bess - Concerto en Fa - P. Entremont - Orch. de Philadelphie, dir. E. Ormandy.

ALBUMS 3 DISQUES "COLUMBIA" 15.98
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER - 23.98 Spéc.

D-3-M-31,425 - BACH - Le clavier bien tempéré - Préludes et Fugues Nos. 1 à 8 - G. Gould, piano.

MSX-31,421 - The Art of Igor Kipnis - Musique de France - Italie - Espagne - (clavessin).

D-3-S-754 - BACH - Two and three parts inventions - 6 partitas - G. Gould, piano.

Commandes téléphoniques 849-6201

Ed Archambault INC.

500 EST, RUE SAINT-ÉTHÉRE, angle Berri

À la sortie du MÉTRO Berri - Ste-Catherine

Le MFA décide de poursuivre son action politique

LISBONNE (Reuter) — Le Mouvement portugais des forces armées a décidé de maintenir un rôle politique actif, mais il compte causer avec les partis politiques civils avant de décider de quelle manière cela se fera, a déclaré hier un porte-parole militaire à Lisbonne.

Une assemblée de deux cents officiers du mouvement, auteur du coup d'Etat d'avril dernier, a convenu des points principaux d'un projet pour la sauvegarde du rôle politique du mouvement. L'assemblée se réunira à nouveau après la prise de contacts avec les partis, annonce un communiqué officiel.

Le capitaine Vasco Lourenco, porte-parole du mouvement, a déclaré à la presse que "Le Mouvement des forces armées est fermement décidé à demeurer activement dans le processus politique". Il a noté que les forces armées exercent déjà leur autorité par le truchement des ministres militaires au gouvernement, la junte de salut nationale et le conseil d'Etat. "Ce que nous voulons vraiment, c'est assurer la poursuite du Mouvement des forces armées dans le processus politique, après les élections à l'Assemblée législative", a-t-il dit. Ces élections sont provisoirement prévues pour l'automne, six mois après le scrutin d'avril pour la désignation d'une Assemblée constituante.

Le capitaine Lourenco, un des fondateurs du Mouvement et un membre de son comité de coordination, a déclaré que le MFA a été invité à prendre une position politique officielle par les trois partis de la coalition gouvernementale — socialistes, communistes et démocrates populaires — et par plusieurs autres partis. "Après avoir pris cette initiative, je ne peux pas croire maintenant qu'ils vont dire non", a déclaré le capitaine. "Je suis absolument convaincu qu'il n'y aura pas de problèmes de ce point de vue".

Les forces armées avaient initialement promis de retourner aux casernes après les élections d'avril. Mais les chefs militaires ont depuis longtemps laissé entendre qu'ils entendent désormais demeurer, pour une période illimitée, dans l'arène politique. Le parti communiste désire que les forces armées conservent un rôle politique fort, de sorte qu'elles ne soient pas coupées du processus de réforme économique et social.

Les socialistes et les démocrates populaires (PPD), parti du centre-gauche, ont accepté cette idée avec moins d'enthousiasme, se plaignant que le Mouvement exerce un pouvoir trop étendu par dessus la tête des membres de la coalition, et se demandant si le Portugal ne va pas basculer dans la dictature militaire.

Le capitaine Lourenco avait démenti à la fin de la semaine qu'une dictature militaire soit envisagée. Le "conseil des vingt" du Mouvement, dirigé par le président Francisco da Costa Gomes, s'est réuni hier pour élaborer les détails des points fondamentaux convenus au cours de l'assemblée du Mouvement des forces armées, et entamer les contacts avec les partis.

Le FLE rejette les propositions Nimeiry

Des combats de rues font rage à Asmara

ADDIS ABEBA (d'après Reuter et AFP) — De violents combats de rue ont éclaté hier soir à Asmara entre forces séparatistes érythréennes et l'armée éthiopienne.

Des fusées au phosphore illuminaient le ciel tandis que des balles traçantes sifflaient dans les rues de la capitale.

Les affrontements ont éclaté quelques heures seulement après l'annonce par le commandant Mengistu Haile-Mariam, homme fort du conseil militaire, de la volonté du gouvernement de poursuivre la lutte avec fermeté contre les séparatistes, pour "l'unité ou la mort". Le commandant a déclaré que l'Etat était en mesure de mobiliser

plus de six millions d'hommes pour écraser les séparatistes érythréens.

"Toutefois, conscients qu'une poignée d'Erythréens seulement ont été égarés et entraînés dans des activités de banditisme, nous ne devons pas hésiter à tendre une main amicale, comme naguère, à ceux qui continuent à vivre paisiblement..." "Je réitère une fois de plus mon appel aux Erythréens qui ont pris le maquis ou les forêts: ils seront les bienvenus s'ils regagnent les villes et reprennent une vie paisible".

Selon les habitants d'Asmara, mitrailleuses lourdes, bazookas, grenades et armes automati-

ques sont entrées en action au cours des violents combats de la soirée. Les combats ont commencé vers 16 heures 30 et se sont rapidement étendus à tous les quartiers de la ville, y compris aux abords de l'aéroport, au sud de la ville, précisent les habitants.

De longues rafales de mitrailleuse, suivies de sourdes explosions de grenades et d'obus retentissaient dans la ville, entrecoupées du sifflement des balles traçantes. Les habitants sont cloîtrés chez eux, n'osant pas faire fonctionner l'électricité, rétablie lundi après trois semaines d'interruption, de peur de devenir la cible de tireurs.

Avant la reprise des combats dans Asmara, l'aviation éthiopienne avait effectué hier des raids de bombardement répétés contre des positions tenues par des séparatistes près de l'agglomération des positions tenues par des séparatistes près de l'agglomération de Mai Atal, à une vingtaine de kilomètres d'Asmara, sur la route stratégique conduisant au port de Massawa, sur la Mer Rouge.

A Addis Abeba, quelque vingt mille Ethiopiens, certains venus des campagnes à cheval, ont défilé dans les rues de la ville aux cris de "Arabe, arabe arabe, l'Erythrée n'est pas à vendre aux Arabes". Les manifestants, encadrés par des soldats et des véhicules blindés, ce sont arrêtés devant le siège de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) où les ministres et représentants des quarante-trois pays membres de l'organisation discutaient de la question du Proche-Orient, pour exprimer leur soutien au gouvernement éthiopien dans sa lutte contre les séparatistes d'Erythrée.

En début de matinée, quatre mille anciens combattants avaient déjà défilé dans les rues de la capitale, à l'appel du gouvernement, pour soutenir son action et dénoncer ce que les autorités éthiopiennes ont qualifié d'ingérence de la part de la Syrie et d'autres gouvernements arabes qui ont pris position en faveur des séparatistes Erythréens.

À Beyrouth, M. Sabeh, parlant au nom du FLE-LFP, a déclaré que son mouvement avait "intégralement rejeté" les propositions de cessez-le-feu du président soudanais, en soulignant que le Front continuait à exiger la reconnaissance par le gouvernement éthiopien du droit à l'autodétermination et à l'indépendance de l'Erythrée avant toute négociation.

Affirmant que les forces séparatistes étaient actuellement en

position de force, il a dit qu'un tel cessez-le-feu ne serait avantageux que pour les forces éthiopiennes en leur permettant de se regrouper. Le FLE espère pouvoir établir "dans un avenir pas trop lointain", une république indépendante d'Erythrée, "non-alignée, modérée, capable d'entretenir des relations d'amitié avec ses voisins," a-t-il dit.

Evoquant les combats qui ont fait selon lui, plus de deux mille morts depuis le 31 janvier, M. Sabeh a dit que ses forces avaient conduit les troupes éthiopiennes à un état "proche de la déroute", que des unités étaient isolées et sans ravitaillement. Il a affirmé que l'armée éthiopienne se livrait à des massacres de civils érythréens et avait créé des camps de concentration dans les provinces du sud où près de cent mille Erythréens étaient internés.

Ford brandit encore son veto

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford a indiqué hier à un groupe de leaders républicains qu'il mettrait son veto, si le Congrès décidait de repousser de 80 jours l'application de la surtaxe progressive sur les importations de pétrole étranger.

En recevant hier au petit déjeuner les leaders républicains du Sénat et de la Chambre des représentants, le président Ford a insisté sur l'importance du vote qui aura lieu aujourd'hui au Sénat sur la proposition démocrate de repousser de trois mois l'entrée en vigueur de la surtaxe que M. Ford a décidé d'appliquer à compter du 1er février.

Admettant qu'il était probable que la majorité démocrate du Sénat repousse cette mesure, le président Ford a souligné qu'il était indispensable qu'il reçoive assez de voix pour que le veto qu'il y mettrait

puisse être maintenu. Un veto présidentiel est maintenu s'il reçoit un tiers des voix des votants à la Chambre des représentants ou au Sénat.

"Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont les voix pour maintenir ce veto et permettre au Congrès de se mettre à l'oeuvre sur notre programme énergétique et nous pourrions alors envisager des changements de détail", a dit M. Ford en exhortant les leaders républicains à rallier assez de voix démocrates à l'appui de son veto.

Le président Ford a réitéré une fois de plus que le Congrès n'avait pas encore été capable de présenter un programme énergétique bien qu'un comité de travail démocrate soit sur le point de présenter un nouveau projet de taxation de l'essence dont le montant varierait en fonction du chômage.

Le chah d'Iran garantit de fournir du pétrole à Israël en cas d'embargo

ZURICH — Le chah d'Iran a affirmé hier à Zurich que son pays ne participerait pas à un embargo pétrolier contre Israël en cas de conflit, déclarant: "Lorsque nous vendons notre pétrole et que nous remplissons nos pétroliers, peu nous importe où ce pétrole va".

Le souverain iranien a ajouté: "La politique et le commerce sont deux choses différentes. Nous n'avons jamais réellement boycotté aucun pays. Nous n'avons pas pris part au dernier embargo de 1973, décrété par certains pays producteurs, et nous ne prendrons

part à aucun autre embargo".

Il a ajouté qu'à son avis personnel la politique d'embargo était maintenant irréalisable en raison des stocks constitués par les pays consommateurs, qui disposent de réserves pour quatre-vingt-dix jours, alors qu'une guerre éventuelle au Proche-Orient ne durerait pas plus de trois semaines. "Mais, a précisé le chah, si la guerre survenait, nous ne participerions pas à un embargo".

Le chah d'Iran répondait aux questions des journalistes dans le salon de l'hôtel Dolder de Zurich où il venait de déjeuner

avec M. Kissinger, au milieu d'un exceptionnel service de sécurité.

Puis le secrétaire d'Etat américain a gagné Paris où il a dîné en compagnie de son Jean Sauvagnargues, et sera reçu ce matin par le président Giscard d'Estaing au cours d'un "petit-déjeuner" à l'Elysée.

Au cours de son étape londonienne, le chef de la diplomatie américaine a rendu compte à ses interlocuteurs de ses discussions la semaine dernière avec les dirigeants israéliens et égyptiens. "J'espère, a-t-il déclaré, au cours d'une conférence de

presse à l'aéroport d'Heathrow, que l'Union soviétique comprendra que toute étape vers la paix est dans l'intérêt de tout le monde et nous avons toujours dit qu'un règlement final exigera la coopération et la participation de l'Union soviétique".

En ce qui concerne la fixation du prix du pétrole et de la proposition formulée il y a environ 3 semaines par M. Kissinger d'établir un "prix plancher", le chah a déclaré que la question serait prochainement débattue à Alger lors de la réunion au sommet de l'OPEP. Il a ajouté, qu'en réalité, le prix du pétrole avait déjà baissé en raison de l'inflation et de la dévaluation de fait du dollar. Il a ajouté, par ailleurs, que l'on pouvait estimer l'augmentation des produits industriels importés par les producteurs de pétrole à quelque 35%, alors que le prix réel du pétrole pouvait maintenant être évalué à 7 ou 8 dollars le baril et non plus au prix affiché de 11 dollars... "Ce qui m'intéresse, a-t-il encore dit, est de maintenir un pouvoir d'achat constant".

Bientôt un tir nucléaire souterrain français

PARIS (Reuter) — La France a commencé à prendre des dispositions en vue de son premier essai nucléaire souterrain dans le Pacifique-Sud.

De source autorisée à Paris, on déclarait hier que les autorités françaises ont invité les navires à se tenir à l'écart d'une zone de trente milles marins autour des atolls de Mururoa et Fangataufa.

On soulignait cependant de même source que la mise en garde fait état d'une "zone dangereuse" et non d'une "zone interdite", aucune date n'ayant été encore fixée pour cet essai. "Le présent avertissement revêt un caractère permanent valable pour toute l'année", a déclaré un représentant du ministère de la Défense, en ajoutant qu'il ne fallait donc pas en déduire qu'une explosion souterraine est imminente.

La France a décidé en septembre dernier de ne plus procéder à des essais nucléaires dans l'atmosphère à la suite d'une campagne internationale, dans laquelle l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont joué un rôle éminent.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PREMIER CYCLE:

ANTHROPOLOGIE
B.Sc. spécialisé
B.Sc. avec sujet majeur
Sujet mineur

CHIMIE
B.Sc. spécialisé
B.Sc. avec sujet majeur
Sujet mineur

COMMUNICATION
Sujet mineur

CRIMINOLOGIE
B.Sc. spécialisé

DÉMOGRAPHIE
Sujet mineur

ÉTUDES ALLEMANDES
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur en études

ÉTUDES ANCIENNES
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

ÉTUDES ANGLAISES
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

ÉTUDES FRANÇAISES
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

ÉTUDES HISPANIQUES
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

ÉTUDES ITALIENNES
Sujet mineur

ÉTUDES RUSSES
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

ÉTUDES SLAVES
Sujet mineur

GÉOGRAPHIE
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur en géographie

GÉOLOGIE
B.Sc. spécialisé
B.Sc. avec sujet majeur
Sujet mineur

GREC MODERNE
Sujet mineur

HISTOIRE
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

HISTOIRE DE L'ART
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

INFORMATIQUE
B.Sc. spécialisé
B.Sc. spécialisé avec sujet majeur
Sujet mineur

LINGUISTIQUE
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

MATHÉMATIQUES
B.Sc. spécialisé
B.Sc. avec sujet majeur
Sujet mineur en

PHILOSOPHIE
B.A. spécialisé
B.A. avec sujet majeur
Sujet mineur

PHYSIQUE
B.Sc. spécialisé
B.Sc. avec sujet majeur
Sujet mineur

RELATIONS INDUSTRIELLES
B.Sc. spécialisé

SCIENCES ÉCONOMIQUES
B.Sc. spécialisé
B.Sc. avec sujet majeur
Sujet mineur

SERVICE SOCIAL
B.Sc. spécialisé

SOCIOLOGIE
B.Sc. spécialisé
B.Sc. avec sujet majeur
Sujet mineur

SESSION D'AUTOMNE 1975

Le formulaire de demande d'admission doit parvenir, dûment rempli, au bureau du registraire (admission) de l'Université de Montréal.
AVANT LE 1er MARS 1975.

Renseignements: 343-7076

iw.h.perron

Voici les
TERRARIUMS
qui embellissent
tellement votre
maison!

Le choix le plus considérable
du district de Montréal

Il y en a pour tous les goûts:
formes circulaire, carrée, octogonale, ovale, genre serre.
Tout notre assortiment à prix d'aubaine.

Spécial de \$375 à \$5500
(plusieurs sont déjà plantés)

Plantes pour terrarium à partir de \$59

Nos experts planteront vos plantes dans vos terrariums SANS
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES, si vous achetez le tout chez Perron.

iw.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval.

(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

332-3610

Vaste terrain de stationnement

Ouvert: du lundi au samedi de 8h30 a.m. à 5h p.m.

En poésie comme en chanson...

par Jacques Thériault

Raymond Lévesque continue à dénoncer "les misères" de l'humanité actuelle

"Je vieilliss et je tiens à remplir pleinement les années qui me restent à vivre", déclare Raymond Lévesque dont un nouveau recueil poétique nous parvient — avec un peu de retard — des éditions Parti Pris sous le titre "On veut rien savoir".

Et lorsque, le plus naturellement du monde, l'idée vous vient d'évoquer son travail de pionnier dans les domaines du monologue et de la chanson au Québec, l'auteur célèbre de

"Bozo-les-culottes" répond spontanément: "Pour ma part, je trouve que l'aspect vedettariat est assez ridicule, stupide. On est des travailleurs de la chanson, un point c'est tout. Bien sûr, il est assez important d'être connu dans le métier, sans quoi on risque de se produire devant des salles vides, mais pas plus qu'il le faut. Les artistes ont un devoir moral à assumer dans la société; on n'est pas des marchands (...). Je suis idéaliste, je ne suis pas

commercial, je le sais, mais les commerçants et l'appât du gain me scandalisent. En fait, je ne tiens pas à devenir un artiste à gros cachets; je suis bien comme ça dans ma peau".

Précisant sa pensée, l'air de dire non-mais-quand-même-ça-tourne-pas-rond-ça-va-pas-ou-quoi, Raymond Lévesque poursuit: "Ma carrière est constituée de succès de broche-à-foin. Je ne suis ni un Gilles Vigneault, ni un Yvon Deschamps; j'ai toujours pré-

senti mes spectacles dans des boîtes à chansons et je n'arriverais sans doute pas à remplir la Place des arts. On me connaît aujourd'hui parce que j'ai eu les gens à l'usage..."

Mine de rien, c'est en 1947 que Raymond Lévesque est venu à la chanson, à une époque, où "le Québec passait à travers une période noire" fait-il remarquer. Pianiste modeste et nourri à même la chanson française, Lévesque poursuivait déjà son petit bonhomme de

chemin dans un domaine qu'il adorait néanmoins par-dessus tout. Plus tard, abandonnant progressivement les chansons des autres au bénéfice des siennes et de plus en plus intrigué par l'Europe, il décidait de quitter Montréal pour Paris où il séjournera de 1954 à 1959.

"C'était la belle époque, dit-il. J'y ai travaillé dans des petites boîtes à chansons avec des gens tels Guy Béart, Jacques Brel et Barbara. Comme moi, ils débutaient... Puis, j'en ai eu

assez de Paris et je suis revenu à Montréal à un moment où on assistait à un déblocage de la chanson sous l'impulsion, notamment, de la Butte à Mathieu où je me suis produit en spectacle durant plus d'une douzaine d'années."

Mais, faut-il le mentionner, Raymond Lévesque fut l'un des premiers artistes (et le premier Québécois) à enregistrer sur Barclay et revenait de la capitale française avec quatre super-45 tours dans ses valises. Depuis lors, il a écrit une trentaine de revues, publié cinq livres ("Quand les hommes vivront d'amour", "Bigaouette", "Le malheur a pas les bons yeux", "Au fond du chaos" et "On veut rien savoir") et enregistré plusieurs chansons à succès dont "La famille", "Les trottoirs", "Quand les hommes vivront d'amour" et, bien sûr, "Bozo-les-culottes".

A l'heure actuelle, il prépare un nouveau disque qui verra le jour au début de mars sous le titre "Raymond Lévesque chante pour les travailleurs", comprenant dix nouvelles chansons "politiques", ce microsilicon est plus précisément destiné à promouvoir la cause des travailleurs de la construction et ses coûts de production seront entièrement défrayés par la FTQ.

Toutefois, sans pour autant renier la chanson, Lévesque envisage désormais de consacrer plus de temps à l'écriture, plus spécialement dans le domaine du théâtre.

"Je prépare une nouvelle revue, mais je voudrais me diriger de plus en plus vers le théâtre, vers la comédie théâtrale. C'est un nouveau métier et je sais que ce n'est pas facile, mais j'espère y arriver avec le temps."

Évoquant la poésie, en particulier son dernier recueil, il explique: "Dans des poèmes, j'arrive à dire un peu ce que je pense, mais je ne me sens pas capable d'écrire un roman. Plein d'amertume et pessimisme, mais fort attendrissant dans la partie consacrée à l'enfance, "On veut rien savoir" s'insurge contre toutes formes



Raymond Lévesque dont un cinquième livre vient de paraître chez Parti Pris sous le titre "On veut rien savoir". (photo Alain Renaud)

de violence, de militarisme, de pouvoir en général.

"J'ai écrit ces poèmes parce que je trouve que la situation présente n'a pas beaucoup de sens, puis parce qu'il faut informer les gens. Le monde qui s'en vient est atroce, policier, électronique, fasciste... On souffre de plus en plus et l'Etat comme l'Eglise sont complices, responsables de la situation. Pensons seulement à la torture dans le monde: on n'y pense pas mais on finira par la subir au Québec. Comme la gangrène, la torture se répand; c'est l'enfer sur terre et j'ai du mal à m'expliquer pourquoi l'Eglise et l'Etat ne prennent pas plus ouvertement position. A ma connaissance, les curés ne sont pas encore descendus dans la rue."

Et d'ajouter: "Je ne crois plus en une quelconque forme d'organisation politique; de même, la violence des petits groupes est révolue. Il est important que la masse se réveille, mais elle est généralement mal informée, conditionnée, vendue à l'idée de l'Etat sacré et de chefs politiques aux prétentions humanistes. Non... la solution de

l'homme n'est pas dans une organisation politique: il faut retrouver le sens du sacré, pas comme l'entend l'Eglise mais plutôt en cherchant une forme de vie intérieure."

Ce dernier sonnet, d'ailleurs, à mettre sur pied un comité lié à toutes ces questions de "survie de l'homme", telles la torture et la pollution.

"Je tiens, dit-il, à continuer de me manifester comme opposant. Il faut inciter les gouvernements à faire quelque chose de concret et sensibiliser les gens. Si les grosses compagnies ne font rien, si ses dirigeants persistent à tuer les rivières, les lacs, la vie même, on doit les arrêter."

Et d'évoquer le ton d'un prochain recueil de poèmes à paraître chez Parti Pris, sous le titre "Le malheur et la tragédie", Raymond Lévesque ne cache pas que le ton sera de nouveau pessimiste.

"Pour moi, la vie est une tragédie, je n'invente rien, et il faut lutter pour s'en sortir. Cessons de croire que tout va finir, un jour ou l'autre, par s'arranger: c'est tout de suite qu'il faut agir, mener le combat..."

danse

par René Picard

Laurent Gradus et une nouvelle troupe

Il était possible de voir, dimanche soir dernier, une nouvelle jeune troupe de danse dans un petit théâtre improvisé au grand salon du Centre social de l'Université de Montréal. Six chorégraphes, six danseurs, trois garçons, trois filles et un directeur artistique-chorégraphe, Laurence Gradus constituaient les éléments de cette soirée sympathique.

"Vivace" a marqué le début

du programme de façon remarquable. Dansée par trois garçons et deux filles, cette courte pièce est passée comme par enchantement. Malgré une légère nervosité chez quelques danseurs le rythme en est resté constamment clair et le vocabulaire très bien lié.

Même si le reste du programme a plus tard laissé voir des faiblesses il n'en offrait pas moins une assez grande va-

riété de facettes: "Esquisse" s'est avéré un ballet plutôt embrouillé, qu'un enregistrement de mauvaise qualité n'aidait aucunement; cependant le jeu de mains qui anime un pas de trois tient l'attention et ce ballet devient aussi l'occasion de distinguer encore mieux une bonne danseuse, Shelly Osher. Drôles et souvent fines, les "Variations de la Reine" stimulent à nouveaux l'intérêt que main-

tient un "Pas de deux" dans lequel Linda Keeler (je crois) et son partenaire se sentent très à l'aise. Si "Emergence" n'a pas réussi à me garder à la surface à cause de son scénario s'intéressant au problème de l'inceste chez une adolescente et son traitement ancien, par contre, "Toccata" ne manquait pas d'énergie; à quatre, on y construit une série de figures souvent compliquées imprégnées

d'acrobatie. Dernière pièce au programme les danseurs ont pu difficilement rendre de façon propre et rapide ces mouvements voulus très liés.

Je ne crois pas que la troupe Entrée-Six soit révolutionnaire. C'est un climat d'avant-garde tempérée, si ce n'est de conservatisme qui en émane. Encore teinté d'une couleur Grands Ballets Canadiens, il est à souhaiter que ce groupe s'en débasse complètement car il constitue un embryon à la personnalité encore imprécise. La première chose à faire serait, il me semble, de renoncer aux costumes de François Barbeau, cette compagnie est beaucoup trop jeune pour les utiliser.

Dansant continuellement sans décor, devant de grands parents noirs sur une scène bien éclairée par André John Kwien, ces artistes ont suscité l'intérêt et la sympathie du public.

En renonçant ainsi au camouflage et aux trucs ils choisissent le chemin le plus difficile. Si l'on y découvre alors que les danseurs sont beaucoup moins forts que les danseuses on y constate aussi qu'il a peu de fautes de goût et que l'on a sous les yeux le résultat d'un honnête travail.

théâtre

par Adrien Gruslin

Jean Anouilh au Conservatoire

Jean Anouilh a mentionné un jour que "l'honneur pour un auteur dramatique, c'est d'être un fabricant de pièces". "La Répétition ou l'amour puni", dernier exercice public du Conservatoire d'art dramatique, s'insère tout à fait sous cette assertion. La joute nuancée du comte Tigre et de la comtesse s'enchâsse dans "La double inconstance" de Marivaux. La pièce de l'auteur d'"Antigone" est essentiellement un pastiche agencé d'idées artistiques.

Anouilh s'est bien amusé en 1950 dans la fabrication de ce texte. Les jeunes comédiens du Conservatoire le jouent assez bien mais la production manque nettement d'intérêt.

"Ce soir, dans le château de la Répétition, on n'improvise pas, on répète Marivaux". Ce mot du comte est à rapprocher du titre de la dernière production du TPQ: "Un soir seulement à l'auberge de la Fortune, Marivaux". Anouilh a su enchevêtrer à merveille les éléments de son cru aux constituantes marivaudiennes. Roch Carrier, de son côté, n'y était jamais parvenu malgré des intentions louables. La s'arrête la comparaison.

Jean Anouilh effectue un exercice habile: il a la plume facile. Pour lui, "la double inconstance" est l'histoire élégante et gracieuse d'un crime, de quoi satisfaire son éternel pessimisme. Le dramaturge en récupère toute la trame en plus de nous distribuer généreusement ses théories esthétiques. Cela ne nécessitait pas une pièce de deux heures et demie, dans laquelle tout nous est raconté à l'avance. Même si on se laisse prendre par moments dans la dextérité de la joute, l'ensemble demeure trop précieux, trop figé, trop élitiste.

Il est intéressant de citer le comte, unique porteur des idées du créateur, quand il dit que "le naturel, le vrai, celui du théâtre, est la chose la moins naturelle du monde, ma chère. N'allez

pas croire qu'il suffit de retrouver le ton de la vie. D'abord dans la vie le texte est toujours si mauvais!... il faut écrire et jouer la comédie mieux qu'eux. C'est très joli la vie mais ça n'a pas de forme. L'art pour objet de lui en donner une précision et de faire par tous les artifices possibles — plus vrai que le vrai". On a envie de dire: c'est pas beau ça!

Voyant "La Répétition ou l'amour puni", on se rend aisément compte que l'art est loin d'être plus "vrai que le vrai". L'artifice y règne, la forme se révèle de belle confection, on y découvre la méchanceté des gens. Pour Anouilh, l'art restait la seule valeur sûre, la dimension de jeu se dégage tant de son théâtre qu'il devient à peine plus qu'un divertissement d'esthète. Rien ne permet une dramaturgie très enracinée. L'intérêt de monter un tel auteur apparaît discutable pour plus d'un.

Le spectacle mis en scène par François Cartier, directeur de l'école, est soigné mais n'offre rien d'étonnant. Il maintient un statisme à peu près complet. On parle beaucoup, l'un boit, l'autre s'agit inutilement, un troisième a l'air d'une statue,

personne ne bouge guère. La scène se déroule dans un très beau et très traditionnel intérieur garni. Les appartements du comte et de la comtesse sont richement décorés. Pour peu que la salle fut plus grande, on se serait cru devant un spectacle du Rideau-Vert. J'ai trouvé ça déprimant pour une école de théâtre. Tout témoigne de l'exercice de style. Tout convient parfaitement à Anouilh l'esthète et ses contenus d'une densité plus que relative.

L'auteur a dit malicieusement "il n'y a pas de mise en scène de génie sans crise de nerfs... parfois l'insulte va jusqu'à la giflette". La production n'a pas du nécessaire de tels éclats ici. Sa principale qualité réside dans une di-

rection habile des comédiens. La plupart réussissent à se mettre en valeur. Le plus souple me semble être Jean Marchand (le comte) qui évolue avec une aisance grandissante au fil de la pièce. On peut reprocher à la comtesse de Nicole Morin de parler trop vite, trop nerveusement. Les cinq autres fournissent le type de jeu digne des comédies les plus conventionnelles. Pas mal mais guère neuf!

Un spectacle qui m'a un peu étonné! Non pas qu'il soit mauvais, mais je me serais attendu à ce qu'on fasse un effort de renouvellement dans une école de formation de l'acteur comme le Conservatoire d'art dramatique.

et leur bébé... plongés dans un drame déchirant!

L'ENFANT DE LA SOLITUDE

À L'AFFICHE! ENFANTS MOINS DE 14 ANS... \$1.00

RIVOLI 277-3125 **VERSAILLES** 7265 Ste-Catherine 353 7888 **PAPINEAU** 861-0563

GREENFIELD PL. 671-6129 **LAVAL** 854-6164 **DORVAL** 831-8166

de DENYS ARCAND 14 ANS

UNE VIOLENCE Digne DE SAM PECKINPAH! — Montreal Matin

gina CELINE LOMEZ CLAUDE BLANCHARD

46 SEMAINE I

CHATEAU • VERSAILLES LAVAL • Nouveau NATIONAL

THÉÂTRE MIDI Du Maurier

Du mardi au vendredi, à midi

MANON LASTCALL de Jean Barbeau

avec Anne Caron — Guy Godin Marie-Frédérique — Marc Hébert mise en scène: Jean-Louis Roux Décors: Wendell Dennis

tnm \$1.50

84 ouest, Sainte-Catherine 861-0563

en collaboration avec **CJMS**

LES FILMS RENE MALO présentent une production de CHRISTIAN FECHNER un film écrit et réalisé par Claude ZIDI

FOLLEMENT DRÔLE!

PIERRE RICHARD JANE BIRKIN

LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ!

1.20-3.20-5.25-7.25-9.30

CHAMPLAIN STE CATHERINE PAPINEAU 524 1885 **ST-Jean** capitol

La célèbre soprano du Bolshoi

Galina VICHNEVSKAYA

chante Tchaikovsky, Stravinski, Moussorgsky

accompagnée au piano par l'unique

ROSTROPOVICH

24 FÉVRIER 20h30

Billets: \$8.00, \$7.00, \$6.00, \$4.00, \$3.00

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust P.V.M.

Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$7: étudiants & Âge d'Or en vente à CCA seulement.

CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

SALLE WILFRID-PELLETIER

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD

D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE 18 ANS

APRÈS "VIVA LA MURTE"

ARRABAL

J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU

EMMANUELLE RIVA GEORGE SHABANOFF

le DAUPHIN 7.15 - 9.15

BEAUDIN PRES D'HYERVILLE 721-8066

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD

Vincent, François, Paul et les autres...

UN FILM DE CLAUDE SAUTET

CREMAZIE 7.20 - 9.30

ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS, PIERRE DAVID et YVES ROUSSET-ROUARD présentent

UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU

GENERAL IDI AMIN DADA

PRESIDENT DE L'UGANDA

Un film de BARBET SCHROEDER

VILLERAY 7.30 - 9.30

ST-DENIS, JARRY 388-5577

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS POUR LA DIFFUSION DU CINÉMA présente:

SOIRÉES-RENCONTRES

CE SOIR, 19 FÉV. à 9h00

invité: Pierre Mignot et son film

SOUS LE VENT

en plus: de Guy-Judé Côté

LA MER MI-SEL

Les régates internationales sur le Lac des Deux-Montagnes

C'EST UN RENDEZ-VOUS

OUTREMONT

Prix d'entrée \$1.50 1248 Bernard 277-4145

AVANT OU APRÈS LE SPECTACLE DE SOL À LA PLACE DES ARTS, IL FAUT LIRE

esstradinairement vauvre

des monologues vraiment... esstradinairement présentés par Michel Garneau. Un best-seller - \$4.50

L'Aurore L'Aurore, 221 ouest, rue Saint-Paul, Montréal Tél.: 844-8764

Kébec Spec présente

VERONIQUE ALVON

20 mars 8:30 h. 21 mars 7:00 h.

Billets: \$3.50 à 6.00 aussi chez Sauvé Frères

SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Sol vous invitationne à son nouveau spectacle

"Rien détonnant!"

du 11 Fév. au 2 Mars à 20:30 hres

billets: \$2.50 à \$6.00

EN VENTE À LA PLACE DES ARTS ET SAUVÉ FRÈRES

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

La hausse du coût de la vie: Québec est le plus touchée

OTTAWA (PC) — La région de Québec est celle qui a été le plus durement touchée par l'augmentation du coût de la vie, le mois dernier, alors qu'elle a enregistré une hausse de 0,8 p.c. comparativement à 0,6 p.c. pour le Montréal métropolitain.

La ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a été la seule autre au Canada à présenter un aussi haut taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, lequel n'a épargné aucune agglomération urbaine canadienne, en janvier.

L'inflation a fait un bond de 0,5 p.c., en janvier dans l'ensemble du pays, comme le signale Statistique Canada. C'est là un des plus bas taux de croissance depuis plusieurs mois.

La région de Winnipeg, quant à elle, n'a eu à souffrir que d'une augmentation de 0,1 p.c. A Québec, les secteurs de l'habitation et de l'alimentation ont été les principaux respon-

sables de la hausse de l'indice général, ayant fait des bonds respectifs de 1,1 et 1 p.c.

Les coûts de l'habitation ont augmenté en raison de la majoration des tarifs de l'électricité, du prix des meubles, des revêtements de sol et des fournitures de ménage.

A Montréal, le prix de la nourriture a progressé encore plus vite, 1,3 p.c. pendant que l'habitation coûtait 0,6 p.c. plus cher.

L'indice des transports, par ailleurs, a largement contribué à faire avancer de 0,8 p.c. le coût de la vie à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Le coût des transports y a fait un bond de 1,3 p.c. à cause de l'augmentation du prix de certaines automobiles neuves et des tarifs des chemins de fer.

Depuis un an, le coût de la vie a augmenté de 11,4 p.c. à Québec et de 11,9 p.c. à Montréal.

La CEQ se propose de démasquer un complot contre le Canada français

par Lise Bissonnette

Même arc-boutée à sa lutte contre la loi 22 et pour un réseau scolaire unifié francophone, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a déposé chez le ministre de l'Éducation un contre-projet de règlements d'application des articles relatifs à la langue d'enseignement. Ce n'est pas qu'elle ait décidé de "jouer le jeu de la loi 22", mais elle entend poser la dernière pièce au casse-tête où se révélerait déjà "le complot libéral ourdi contre le Québec français".

La CEQ estime en effet que si le gouvernement avait été de bonne foi en présentant la loi 22, il aurait présenté des règlements qui accordent au moins une priorité réelle au français et non, comme c'est le cas actuellement, qui posent autant d'obstacles à l'accès aux classes françaises qu'aux classes anglaises, par l'imposition de tests linguistiques dans les deux cas.

Si, pour un bref instant qu'elle ne sollicite pas, la CEQ se trouvait dans le fauteuil de M. Cloutier, elle édicterait trois principes de base: aucun enfant ne doit se voir interdire l'accès aux écoles françaises, les tests linguistiques s'adressent à tous les élèves qui demandent d'être intégrés à l'école anglaise, enfin la réussite aux tests ne donne aucun droit absolu de demeurer dans le réseau anglais.

Le président de la CEQ, entouré de huit présidents des syndicats d'enseignants de la région métropolitaine au cours d'une conférence de presse, s'est dit assez sceptique quant à la réception qui attend ce contre-projet à Québec.

Mais peu importe à la CEQ qu'on traite cet exercice de style de vœu pieux. En élaborant un texte qui "respecte la prétendue loi de la langue officielle et en exploite toutes les possibilités", dit M. Charbonneau, la Centrale veut démontrer que le projet de règlement déjà mis de l'avant par M. Cloutier est "plus odieux que la loi elle-même".

Et si, sait-on jamais, le gouvernement donnait suite au texte des amendements que propose la CEQ, celle-ci n'en continuerait pas moins, selon son président, à combattre la loi elle-même.

C'est dans le même esprit que la Centrale donne droit de cité aux tests dans son contre-projet, même si elle a toujours affirmé ses doutes vis-à-vis l'arsenal d'instruments de mesures qu'utilise le ministère de l'Éducation.

M. Charbonneau a confirmé hier que le bureau national de la CEQ, comme on s'y attendait, recommandera à tous ses affiliés, enseignants et professionnels non-enseignants, "le boycottage systématique des tests actuellement en cours en attendant la version définitive du règlement".

Mais on considère, chez les dirigeants de la Centrale, qu'il ne faut pas faire une obsession des tests dont tout porte à croire qu'ils seront inopérants, à la suite des difficultés qu'ils rencontrent.

Selon le contre-projet de la CEQ, tout élève doit être intégré à l'école française, à moins que ses parents deman-

dent le contraire et qu'il satisfasse alors aux tests d'aptitudes en langue anglaise. Et comme il lui semble "intolérable de fermer les portes de l'école française à qui que ce soit", ceux qui ne possèdent pas une connaissance suffisante du français auront à leur disposition des classes spéciales.

Le contre-règlement prévoit également que tout élève, francophone, anglophone ou néo-québécois, qui s'inscrit pour la première fois à une commission scolaire et demande de fréquenter l'école anglaise, doit y subir des tests. S'il s'avérait qu'un élève ayant subi les tests avec succès est plus tard inapte à suivre l'enseignement, il sera retourné au secteur français, et, si besoin est, aux classes spéciales.

Aux premiers articles du

contre-projet, la CEQ a réclamé que les francophones soient au nombre de sept et non de six à la Commission de surveillance prévue au projet ministériel, et que cette Commission ait le français comme langue de travail.

Le projet initial dit de la Commission qu'elle est "maître de sa procédure", la CEQ la fait "maîtresse", après vérification auprès de l'Office de la langue française. "C'est le seul de nos amendements qui pourrait être adopté", de commenter un syndicaliste enseignant.

Car si l'on en croit la Centrale, non seulement les règlements sont insuffisants et trahissent la loi 22 elle-même, mais encore ils ne sont qu'un élément d'un complot véritable, ourdi par le Parti libéral contre

le Québec français.

Se muant là-dessus en mini-commission d'enquête, le président de la CEQ a produit hier un document sur l'autre, coupures de journaux, lettres issues du ministère, politiques de commissions scolaires qui sont autant de pièces du casse-tête. Les plus nouveaux, outre ceux que la Centrale a déjà dénoncés à travers le "plan Cloutier d'enseignement des langues", sont "les fermetures continues d'écoles françaises, les bibliothèques rhodésiennes, les voyages et excursions payés aux élèves de l'élémentaire à condition qu'ils soient accompagnés de petits anglophones, les spécialistes de l'enseignement de la langue anglaise à l'élémentaire, les programmes "fédéral-provincial" de promotion du bilinguisme en enseignement, le

terrorisme psychologique du Conseil du patronat, la guerre des ondes et de la câble-diffusion".

Le sommet de "l'absurde" serait atteint avec les échanges d'enseignants Québec-Angleterre ou, placard de recrutement à l'appui, on apprend qu'un enseignement d'anglais langue seconde au Québec peut, s'il le désire, se muer sans plus de recyclage en enseignant de français langue seconde en Angleterre, et vice-versa.

Et si on accuse la CEQ de faire des cauchemars, elle soutiendra dès lors qu'elle fait bien éveiller. C'est pourquoi son président a lancé un appel au Mouvement Québec français et à tous les organismes d'éducation pour "faire échec aux tentatives de minorisation des francophones".

La charte des droits

Le conseil de la femme précise ses positions

Souhaitant l'adoption prochaine d'un projet de loi 50 renouvelé qui donnera à la femme du Québec sa juste et égale place dans la société, le Conseil du statut de la femme insiste sur la nécessité que des lois particulières viennent compléter les droits des citoyens.

Dans le document qui accompagne les dernières recommandations que fait le Conseil au ministère de la Justice, document rendu public hier, la présidente Mme Laurette Robillard souligne que la formulation générale de la Charte des droits et des libertés de la personne telle que proposée, ne saurait, contrairement aux chartes adoptées dans les autres provinces, se prêter à une réglementation aussi précise que celle jugée nécessaire par le Conseil dans le domaine du travail.

Un énoncé de directives précises s'impose donc particulièrement en ce qui a trait aux con-

ditions de maternité, à la parité de salaire, aux modes de recrutement, aux techniques d'entrevues et d'embauche, aux programmes de formation et de mutation et à tout le domaine complexe des régimes d'avantages sociaux.

Aux droits déjà reconnus dans la Charte, le Conseil en ajoute d'autres: droit à un travail rémunéré; droit aux soins physiques et psychiques; droit à des conditions de vie conformes à la dignité humaine et sociale; droit de choisir le lieu de résidence; droit pour les hommes et les femmes, de jouir de conditions de vie égales dans la société et droit pour tous les citoyens d'avoir accès aux documents publics (sauf ceux concernant les matières déclarées confidentielles).

Quand le projet de loi 50 fut déposé à l'Assemblée nationale, le Conseil du statut de la femme faisait immédiatement état de sa réaction sur certains points,

en particulier au chapitre des motifs de discrimination énumérés à l'article 11, soit l'âge et l'état civil.

Après une étude plus approfondie du projet, une consultation avec ses membres et d'autres organismes, et à la lumière des audiences tenues par la commission parlementaire de la justice, le Conseil recommande d'ajouter aux motifs de discrimination déjà énumérés "l'orientation sexuelle".

Le Conseil endosse la recommandation de la Ligue des droits de l'homme qui demande que la question soit considérée par le législateur en vue de choisir le terme le plus approprié pour signifier, sans équivoque possible dans l'interprétation et l'implication de la Charte, que les homosexuels seront protégés.

Parce que les enfants sont trop souvent perçus comme la propriété des parents, le Conseil à l'instar de la Ligue des droits de l'homme recommande que les enfants et les adolescents, en tant que personnes, aient des droits fondamentaux égaux à ceux des adultes. Ils doivent être considérés et protégés de telle manière que cette égalité de droit soit toujours garantie dans les faits et en tenant compte du développement de leur qualité de citoyens, c'est-à-dire le droit aux conditions permettant la sécurité physique et émotionnelle et la santé physique et mentale.

Au niveau de la composition même de la Commission sur les droits et libertés de la personne, le Conseil réclame une représentation égale des hommes et des femmes. Il recommande en outre que l'anonymat du ou des plaignants soit respecté si ces derniers le désirent.

D'autre part, le fait de porter plainte à la Commission ne devrait, en aucun cas, entraîner des préjudices pour les plaignants; le fardeau de la preuve devrait incomber au défendeur.

Après consultation des commissions scolaires, le comité a désormais dressé une liste non exhaustive des secteurs d'activités auxquels devra s'intéresser la restructuration scolaire. On les retrouve sous huit chapitres: la confessionnalité et la religion, la langue, le type de commission scolaire, la taille des commissions scolaires, leur territoire, les structures de décision et la répartition des pouvoirs, les services éducatifs, et la période de transition.

Souffrant de ses retards de démarrage, le comité avait demandé au ministre de l'Éducation de lui accorder une sursis alors qu'il aurait dû remettre un rapport préliminaire le 31 décembre dernier.

Mais M. Cloutier se dit lié par

Tous les groupes qui se retiennent depuis deux ans de dire leur mot sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal peuvent s'atteler rapidement à la confection de leurs mémoires. Le comité de restructuration du Conseil de l'île sera disposé à les accueillir dès mai et juin, au cours d'audiences publiques.

C'est ce qu'a annoncé lundi soir M. Pierre Carignan, président du comité. Formé en septembre 1973, ce groupe de travail n'a connu qu'une existence de principe jusqu'à l'embauche de ses permanents, en octobre dernier. Mais depuis il se réunit à un rythme frénétique.

Le comité qui a à décider de commission scolaire (unifiée, linguistique ou confessionnelle) que connaîtra Montréal, s'est d'abord penché sur la question constitutionnelle. Et tout en se voulant très informé des contraintes juridiques et historiques qui encadrent le système scolaire, il a choisi de ne pas s'y laisser enfermer d'avance, et d'examiner chacune des options possibles "au mérite".

L'objectif de la restructuration, écrit M. Carignan dans son rapport d'étape, "est le souci de mieux servir les enfants". Tout en s'intéressant de plus près au problème spécifique que pose l'existence, sur le même territoire, du PSBGM et de la CECM, ainsi qu'à la question du droit à la dissidence, le comité ne se croira pas obligé de choisir entre des opinions juridiques. Il optera pour un type de commission scolaire et laissera le reste à la "sagesse politique du gouvernement du Québec".

A la suite d'études d'un point de vue sociologique sur la place de la religion dans le système scolaire, au plan des structures et de l'enseignement, le comité a jugé qu'il ne devait pas se contenter de reconnaître certains changements devenus évidents au cours des dernières années. Il commandera donc une étude importante sur "les aspirations réelles de la population face à l'école et à la religion".

Après consultation des commissions scolaires, le comité a désormais dressé une liste non exhaustive des secteurs d'activités auxquels devra s'intéresser la restructuration scolaire. On les retrouve sous huit chapitres: la confessionnalité et la religion, la langue, le type de commission scolaire, la taille des commissions scolaires, leur territoire, les structures de décision et la répartition des pouvoirs, les services éducatifs, et la période de transition.

Souffrant de ses retards de démarrage, le comité avait demandé au ministre de l'Éducation de lui accorder une sursis alors qu'il aurait dû remettre un rapport préliminaire le 31 décembre dernier.

Mais M. Cloutier se dit lié par

Bruno Meloche nommé à la commission des prix

OTTAWA (PC) — L'avocat montréalais Bruno Meloche a été nommé au sein de la commission de surveillance du prix des produits alimentaires en remplacement de M. Julien Major, démissionnaire.

Ce dernier a déclaré que ses lourdes responsabilités auprès du Congrès du travail du Canada, l'empêchent de consacrer suffisamment de temps à la commission.

M. Meloche connaît également bien le monde syndicaliste puisqu'il a été conseiller technique auprès de la Fédération des services affiliés et directeur des services éducatifs de la CSN.

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Enquête sur le Pipeline de la Vallée du Mackenzie

M. le juge Thomas R. Berger, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, a été chargé de mener une enquête et de rédiger un rapport au sujet des conditions à imposer à la société *Canadian Arctic Gas Pipeline Limited* relativement à sa demande d'emprise dans les terres de la Couronne situées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest aux fins du projet de pipeline dans la vallée du Mackenzie.

M. le juge Berger doit étudier les effets sociaux, écologiques et économiques sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest de la construction, de l'exploitation et de l'abandon éventuel du pipeline projeté pour le transport du gaz naturel de l'Arctique vers les marchés du Sud. Il doit tenir compte des mesures qu'entend prendre la société *Canadian Arctic Gas Pipeline Limited* afin de satisfaire aux exigences sociales et écologiques précises énoncées dans les Nouvelles directives régissant les pipelines dans le Nord, présentées à la Chambre des communes le 28 juin 1972 par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les audiences publiques s'ouvriront le lundi 3 mars 1975 à 10h, à l'hôtel Explorer de Yellowknife (T.N.O.). Les cinq premières audiences commenceront aux dates suivantes:

- Vue d'ensemble de la vallée et du delta du Mackenzie**
— à compter du 3 mars 1975
- 1^{re} étape. Travaux de génie et de construction relatifs au pipeline projeté**
— à compter du 10 mars 1975
- 2^e étape. Effets de l'aménagement d'un pipeline et d'un corridor sur l'environnement matériel du Mackenzie**
— à compter du (date à communiquer)
- 3^e étape. Effets de l'aménagement d'un pipeline et d'un corridor sur le cadre de vie du Mackenzie**
— à compter du (date à communiquer)
- 4^e étape. Effets de l'aménagement d'un pipeline et d'un corridor sur le cadre social du Mackenzie**
— à compter du (date à communiquer)

Il y aura aussi des audiences dans chaque localité de la vallée et du delta du Mackenzie et du Yukon susceptible d'être touchée par le projet. Les dates et lieux de ces audiences seront communiquées au moment opportun.

D'autres audiences se tiendront aussi dans les grandes villes du Canada, à des dates et en des lieux à communiquer.

Toute personne ou organisation qui aimerait faire une présentation verbale, écrite ou les deux, ou se renseigner sur l'ordre du jour, les dates et lieux de convocation d'audiences futures, est priée de s'adresser aux responsables de l'enquête, aux adresses suivantes:

Mackenzie Valley Pipeline Inquiry
Resources Building, 51st Street, P.O. Box 2817,
Yellowknife, N.W.T. (403) 873-3580

ou: **Enquête sur le pipeline du Mackenzie**
C.P. 1338, succursale "B"
Ottawa, (Ontario) K1P 5R4 (613) 235-6159

Ces deux bureaux sont en mesure de fournir les renseignements demandés.

Le conseiller spécial, Ian G. Waddell.

la boucherie française
par excellence

GRAND SPÉCIAL
cette semaine

ROSBIF 1.99 la lb
RONDE
HACHÉE 99 la lb

les **ARDENNES** inc.
4975 de SALABERRY
(au magasin seulement)

Le mercredi
19 février
à 20h00

**L'Injustice
faite
aux femmes**

2e émission télévisée à
l'occasion de l'Année
internationale de la femme



Plainte contre X ou le
procès, avec juge, avocats,
témoins, victimes, accusés et
jury composé de six hommes
et six femmes.

Parmi les infractions: les torts
causés aux femmes au tra-
vail, dans le syndicalisme,
dans les cours de justice, les
bureaux de crédit, la fonc-
tion publique, les postes de
commande et même au foyer.

Recherchiste: Andrée
Thibault. Animatrice: Aline
Desjardins. Une émission de
René Verne.

**A la télévision
de Radio-Canada**



Un contrat type d'offre d'achat dès le printemps

Pour ce qui est de la formule type d'offre d'achat et de l'assurance-garantie aux acheteurs de maisons neuves, l'identité des vues est presque complète entre les constructeurs et le ministre des Institutions financières, a déclaré au DEVOIR M. Gérard Gazielle, le nouveau président de l'Association des constructeurs d'habitations du Montréal métropolitain.

Vendredi dernier, les représentants des constructeurs ont rencontré le ministre Tetley pour discuter d'une part, du projet de loi 89 déposé en première lecture et de la formule type d'offre d'achat qui s'y rattache et, d'autre part, d'un régime de garantie et de protection par assurance à l'intention des acheteurs de maisons neuves.

Aussi, M. Gazielle précise: "En ce qui concerne la formule type d'offre d'achat, nous avons posé des points d'interrogation afin de bien connaître les conséquences de certains articles. Dans l'ensemble, l'entente demeure sur les grandes lignes du projet dont la présentation s'apparente à celle du bail-type."

L'article 103 de la future Loi décrit la nature de l'entente qui devra obligatoirement être signée par le vendeur et l'acheteur de la maison. Après avoir désigné l'emplacement du terrain, les parties s'entendent sur les modalités de paiement. Le créancier hypothécaire peut effectuer les versements selon une cédule préétablie ou les parties s'entendent sur les versements aux différentes étapes de la construction de l'immeuble.

Les associations de constructeurs ont devancé les intentions du gouvernement en faisant parvenir à leurs membres une formule type d'offre d'achat dont elles recommandent l'utilisation le plus tôt possible.

A la suite de plaintes déposées par des groupements d'acheteurs de maisons de Dollard des Ormeaux et Kirkland, le ministre Tetley annonçait en septembre dernier son intention de mieux protéger les futurs propriétaires qui se voyaient contraint d'accepter une hausse de prix entre l'offre d'achat et l'acte de vente. Pour réduire les coûts de fabrication, des constructeurs substituèrent certains matériaux par d'autres de qualité inférieure, contrairement à ce que laissait croire la maison-modèle.

"Le projet de loi 89 ne comportera pas de clause escalatoire à moins que les deux parties ne conviennent d'une entente précise à cet effet. L'acheteur conservera le droit de retirer son dépôt en cas de désaccord," ajoute M. Gazielle.

Dans le cas des constructeurs des deux villes mentionnées plus haut, M. Tetley a obtenu à l'automne dernier que les offres d'achat contenant des clauses d'ajustement de prix ne soient respectées que si le constructeur peut démontrer à la satisfaction de l'acheteur que l'augmentation du prix de vente est pleinement justifiée.

Au chapitre de l'assurance-garantie, M. Gazielle fait le point: "Comme le gouvernement et les constructeurs cherchent un système assez homogène à l'échelle nationale, le contenu de cette garantie reste à préciser. Au Québec, les structures et les murs de soutènement sont déjà garantis par le Code civil. Ceci n'est pas le cas dans d'autres provinces. Il nous faut alors ajouter des éléments nouveaux comme les systèmes de chauffage, de plomberie et d'électricité de même que la toiture."

"Il est évident qu'une telle garantie ne pourra inclure certaines déficiences inhérentes au niveau, par exemple, des portes ou des fenêtres. De même tous les problèmes liés à l'entretien ne peuvent être imputés au constructeur."

M. Gazielle souscrit également au projet gouvernemental visant à mieux contrôler la profession de constructeur tel que défini déjà dans le bill 51 du ministre Jean Cournoyer. "Un contrôle accru permettrait le rejet des constructeurs sans scrupule" d'ajouter le président de l'ACHMM.

Invité à commenter un article à la "une" du Financial Post qui affirme cette semaine qu'il n'est pas du tout certain que la demande de maisons renaisse au printemps, en raison de la conjoncture économique récessionniste. Des constructeurs doivent réduire le prix de vente de leur maison en offrant une prime à l'acheteur ou différents avantages marginaux.

"Cette situation s'applique surtout à la région de Toronto. A Montréal, les stocks de maisons sont normaux, les mises en chantier presque nulles, le taux de logements vacants très bas (1,9%) et le rapport loyer/hypothèque (avantage d'être locataire plutôt que propriétaire en terme de versements mensuels) augmente sans cesse."

"La demande se maintiendra et pour ce qui est des prix, il faut se rappeler que la demande fait les prix", conclut M. Gazielle.

... sur le terrain

Une banque de données immobilières

Deux gestes importants viennent d'être posés en vue de fournir aux investisseurs, courtiers et chercheurs des données précises sur le marché immobilier au Québec. D'abord, TEIDI Inc. (Traitement électronique et inventaire des données immobilières Inc) une société à but non lucratif, entreprendra l'inventaire de toutes les données disponibles relatives au domaine immobilier, l'élaboration d'une terminologie et l'évaluation de la fiabilité des sources d'information dans ce secteur. Cette recherche est subventionnée par la SCHL.

Par ailleurs, l'Association de l'immeuble du Québec utilisera désormais les services d'un ordinateur relié à une banque nord-américaine de données immobilières à l'intérieur de son cours supérieur en évaluation immobilière.

Présentement, une bonne partie des données communiquées au public proviennent des services de relations publiques des grandes maisons de courtage.

Baisse du prix des matériaux

Le prix des matériaux a diminué de 4,5% au cours du mois de décembre par rapport au mois précédent souligne une récente étude de Statistique Canada no. (62007) Tous les matériaux à l'exception du béton ont vu leur prix fondre au cours du dernier mois de 1974: acier et ouvrages métalliques (-6,7%) matériel de plomberie et chauffage (-3,6%), matériel électrique (-7,1%) bois de construction (-6,7%) et divers (-4,0%). Par contre, le prix du béton a grimpé de 3,8%. Le coût de la main-d'œuvre est demeuré stable.

Des bureaux vacants à Toronto

Le volume des transactions immobilières, à caractère résidentiel, s'est accru de 8% en 1974 dans la région de Toronto atteignant les \$2 milliards. Le nombre de maisons vendues a été réduit de 10.000 passant ainsi à 39.237 mais leur prix unitaire a grimpé de \$37.474 à \$50.831. Tout en tenant compte de la hausse des prix il semble donc que les maisons luxueuses changent beaucoup plus souvent de mains par les temps qui courent. La montée de 8% peut paraître modeste mais il faut rappeler que le chiffre des ventes domiciliaires dans la Ville-Reine a fait un bond de 48% entre 1972 et 1973.

Par ailleurs, selon une autre étude de la maison A.E. LePage, le chiffre des espaces à bureaux vacants a augmenté de 14,2% au cours de l'an dernier. Le taux d'espaces inoccupés est, en effet, passé de 6,3% en 1973 à 7,2% au cours de l'an dernier. A la fin de décembre dernier, pas moins de 3.242.124 pieds carrés étaient à louer par rapport à 2.637.792 à la fin de l'année précédente.

L'addition de 3,5 millions de pieds carrés en nouvelles surfaces locatives serait responsable de ce gonflement de l'offre.

Des Beaucerons achètent Norbec

Des citoyens de Saint-Joseph-de-Beauce se sont portés acquéreurs des actifs de l'usine de maisons mobiles de la compagnie Norbec Ltée, de cette localité, usine qui avait cessé ses activités, en décembre 1973, à la suite d'une proposition de faillite.

La nouvelle compagnie, qui portera le nom "Les Maisons mobiles Beauce Ltée", aura à sa tête M. Pierre Yperciel, qui était vice-président et directeur général de l'usine Glendale, de Saint-Joseph-de-Beauce, succursale de la compagnie Glendale Corporation, de Stratford, Ontario.

S'il n'y a pas de retard dans la remise des actifs de la compagnie Norbec, l'exploitation de la nouvelle entreprise se fera d'ici un mois, a fait savoir M. Yperciel.

L'usine de la Norbec avait nécessité des investissements de plus de \$500.000.

Bernard Denault, nouveau président de l'ACDHU

"L'insouciance des acheteurs de maison est renversante"

par Michel Nadeau

"Environ 90% des acheteurs de maisons négligent de prendre leur responsabilité au moment de ce qui est souvent la plus importante transaction de leur vie" selon M. Bernard Denault, le nouveau président de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain.

"Il est renversant de voir le nombre de futurs propriétaires signer un contrat sans s'enquérir du sérieux, de la solidité financière et des antécédents du constructeur ou de l'existence d'éventuels arrérages de taxes."

Et de poursuivre, M. Denault: "Avant d'acheter une maison, il faut toujours bien faire préciser de qui est inclus dans le prix de vente. En entrant dans son nouveau foyer, le client ne s'étonnera pas de l'absence de rocaïlle ou d'arbuscules autour de la maison. De même, il saura que la tapisserie, les rideaux ou les meubles qui décoraient la maison-modèle, devront être achetés et installés à ses propres frais."

"Malheureusement, les acheteurs de maison ne se donnent pas souvent la peine de lire la documentation ou de s'informer des services offerts par la municipalité. Dans l'engouement printanier, ils sont tellement emballés qu'ils pourraient leur faire signer n'importe quoi."

Aussi, M. Denault entend hisser l'information et la protection des clients parmi les priorités de l'organisme qui regroupe quelque 4.800 constructeurs canadiens. Ceux-ci mettent en chantier 85% des logements construits au pays.

Déjà, l'ACDHU a donné son accord de principe sur un projet fédéral de garantie des nouvelles maisons. Il ne reste qu'à déterminer le nombre de représentants des constructeurs parmi les 35 membres du conseil chargés de veiller à l'application du nouveau plan d'assurance-défectuosités.

Pour M. Denault, la protection de l'acheteur va de pair avec une offre suffisante de logements pour enrayer tout mouvement à caractère spéculatif au sein du marché. Or, le taux annuel de mise en chantier a chuté de 300.000 en janvier 1974 à 168.000 en décembre dernier alors que le taux des appartements vacants glissait sous le plancher de 2%. "A notre congrès de Winnipeg, j'ai demandé à nos membres de faire un effort supplémentaire pour atteindre cette année entre 230.000 et 240.000 mises en chantier soit un peu plus que les 222.123 de l'an dernier" ajoute le constructeur lavallais.

Associé à l'entreprise de son

père dès l'âge de 19 ans, M. Denault a construit au cours des vingt dernières années plus de 2.000 maisons à Laval. Il représente bien ce groupe de jeunes constructeurs soucieux de demeurer près des besoins des clients sans pour autant négliger une certaine rationalisation des opérations au moyen de l'ordinateur afin de mieux contrôler les coûts.

"Les Québécois modifient bien lentement leur préférence dans le domaine domiciliaire. La maison unifamiliale demeure encore la plus populaire bien que la hausse des coûts oblige de plus en plus les familles à regarder du côté des condominiums. Alors que le nombre de locataires par rapport à celui des propriétaires tend à se stabiliser ailleurs, il diminue au Québec. Notre individualisme latin nous empêche d'emboîter le pas, de gaieté de coeur, au mouvement en faveur de l'habitation multifamiliale qui se dessine partout dans le monde."

"Ainsi, l'inflation fait croître considérablement les prix mais il est toujours possible aux familles disposant d'un revenu moyen d'acquiescer leur maison à condition de limiter leurs ambitions. Point n'est besoin d'exiger deux salles de bain, deux garages, de recourir à une décoration coûteuse et de vouloir des accessoires qu'on pourra très bien acheter dans un ou deux ans. Le drame des jeunes couples est qu'ils veulent vivre tout de suite la vie de parvenus."

Pour accroître l'accessibilité à la propriété, M. Denault penche du côté d'un financement à 100% des hypothèques au moyen de garanties gouvernementales ou de fonds assurés par la SCHL. "Le versement d'un dépôt égal à 5 ou 10% du coût de la maison, empêche présentement plusieurs familles d'acquiescer une nouvelle demeure de poursuivre M. Denault."

Invité à commenter l'impact sur les prix des maisons du cadeau de \$500 millions du gouvernement fédéral à l'industrie de la construction en novembre dernier et de la baisse récente de 2,1% de l'indice des

prix de gros des matériaux, le président de l'ACHU soutient: "Ces mesures nous permettront de stabiliser les prix pour quelques mois. Je ne puis vous dire qu'il n'y aura pas de hausse le printemps prochain car s'il en survenait une, on crierait alors au scandale. Alors, disons qu'une augmentation de 10 à 15% est à prévoir" ajoute-t-il avec un large sourire.

Pour ce qui est de la politique des prix fixes, telle que proposée par la plupart des associations de constructeurs, le président de Bernard Development explique: "En théorie, je suis d'accord pour que le constructeur s'en tienne au prix établi au moment de la vente. Mais, un constructeur surpris par la montée de certains coûts, mérite-il de tomber en faillite pour ne pas avoir réclamé certains ajustements?"

M. Denault narre le scénario classique: "Le constructeur québécois est souvent l'homme d'affaires qui est parti de rien: un jour, devant un projet attrayant, il se voit riche, plonge dans l'aventure et s'avance plus

loin qu'il ne le peut en réalité. Faut-il alors pénaliser ce dirigeant d'entreprise parce qu'il n'a pas eu le bon gars pour surveiller ses chantiers ou qu'il a fait un faux-pas en rêvant un peu trop..."

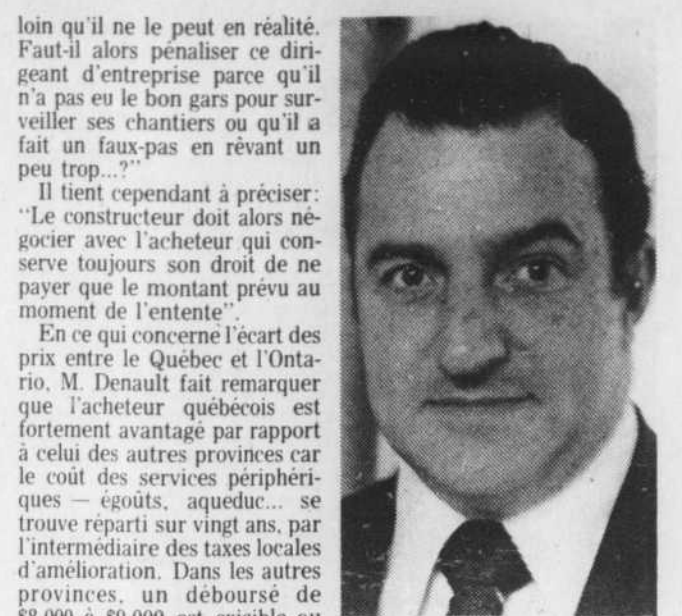
Il tient cependant à préciser: "Le constructeur doit alors négocier avec l'acheteur qui conserve toujours son droit de ne payer que le montant prévu au moment de l'entente."

En ce qui concerne l'écart des prix entre le Québec et l'Ontario, M. Denault fait remarquer que l'acheteur québécois est fortement avantagé par rapport à celui des autres provinces car le coût des services périphériques — égouts, aqueduc... se trouve réparti sur vingt ans, par l'intermédiaire des taxes locales d'amélioration. Dans les autres provinces, un déboursé de \$8.000 à \$9.000 est exigible au moment de l'achat."

"Cette mesure limite les effets de la spéculation et devrait être maintenue par le gouvernement québécois."

Le nouveau président de l'ACDHU applaudit également à la récente décision d'Ottawa d'accorder un abattement fiscal de \$1.000 par année aux acheteurs éventuels d'une maison ou de mobilier. "Le régime enregistré d'épargne logement créera pour nous un bassin important de clients au cours des dix prochaines années." En effet, le maximum que peut réclamer un contribuable en vertu du REEL est de \$10.000.

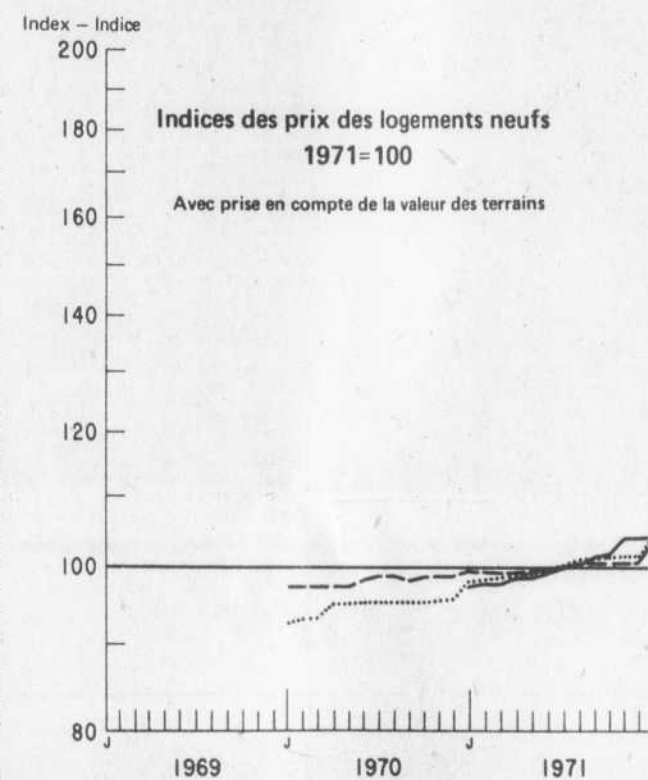
En terminant, M. Denault qui fut également président en 1972 de l'Association des constructeurs d'habitations du Montréal



Le nouveau président de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, M. Bernard Denault déplore le fait que les acheteurs de maison s'intéressent à la couleur des portes des armoires alors qu'ils ignorent complètement si les solives de leur nouvelle demeure auront 12 ou 16 pouces.

métropolitain expose sa vision du développement de la région: "Laval demeurera en 1975 la banlieue la plus dynamique dans le domaine résidentiel en raison de sa situation géographique — entre Montréal et Mirabel — des investissements industriels et commerciaux de même que de la collaboration des services municipaux."

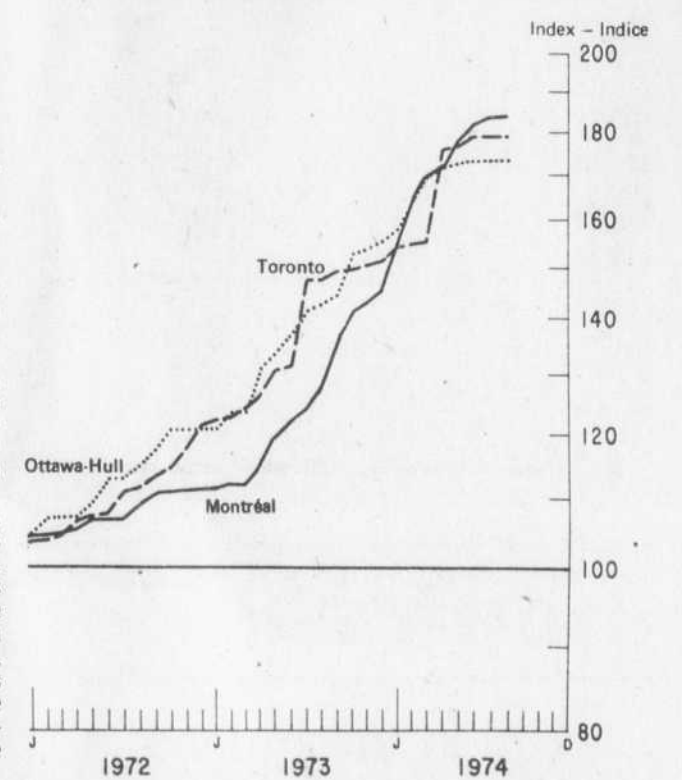
Montréal vient en tête des villes canadiennes pour l'augmentation du prix des maisons neuves



Avec une hausse de 44% du prix des maisons au cours de la période de douze mois terminée en septembre dernier, Montréal se classe au premier rang des grandes villes canadiennes pour l'augmentation des coûts de l'habitation. Statistique Canada vient de rendre publique une étude qui montre que l'indice du prix des maisons dans la métropole a fait un bond de 56 points passant de 27,8 en août 1973 à 183,4 au milieu de l'an dernier.

La ville d'Edmonton vient au second rang avec une hausse de 34,3%, suivie de Calgary (30,9%), Winnipeg (24,2%), Ottawa-Hull (22,2%) et Toronto (21,8%).

En termes absolus, le prix d'une maison demeure plus élevé à Toronto qu'à Montréal. Les comparaisons en dollars sont difficiles à établir puisque les maisons torontoises ont au moins 200 pieds carrés de plus, que leur prix inclut le coût des services (environ \$10.000) et que la spéculation foncière se pratique sur une très forte échelle dans la Ville-Reine.



WR

Immeubles **WESTGATE** Realities

Le service d'immeuble de demain... aujourd'hui
Tomorrow's Real Estate Service... Today

Courtiers: Membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal Brokers: Member Montreal Real Estate Board

SERVICE ÉCLAIR

UNIQUE PAR ORDINATEUR

Voici quelques-unes des centaines de propriétés que nous offrons. Si vous n'y trouvez pas votre compte, donnez-nous une description de ce que vous cherchez et en quelques secondes, notre ordinateur sortira une liste des propriétés appropriées.



VILLE MONT-ROYAL: un coin de l'Italie avec ses planchers de marbre, cottage offrant 8 pièces avec grand jardin paysagé, finition intérieure de grande qualité. Hypothèque 9% due en 1983. M.L.S. Pour détails, appelez Denyse L. Meloche, 735-5791 ou 738-0375.



N.D.G. Grand duplex, parfaite condition, foyer, salle à dîner, 3 grandes chambres et cuisine moderne dans chaque logement. Jardin, 2 garages. Revenu intéressant. M.L.S. Terri Morin, 932-3087 ou 487-3365.



BOUCHERVILLE: Luxueux cottage détaché, garage double, air climatisé, arbres matures, site de choix. Faut voir. M.L.S. Yves Charlebois, 655-7611 ou 655-5045.



AHUNTSIC: Duplex en brique de bonne construction sur terrain 75 x 100'. Salle de jeux finie, 4 chambres à coucher. M.L.S. Lucile Brisebois, 334-5330.



NOUVEAU-BORDEAUX: Superbe cottage semi-détaché, 6 1/2 pièces, foyer, cuisine très moderne. Construction de qualité supérieure. \$39.900. M.L.S. Susan Reid, 334-5330.



ST-BRUNO: Vue pittoresque au Sommet Trinité. Cottage de luxe. Salle familiale, foyer, salle à manger, plusieurs extras. 16.059 pieds carrés, 18 pommiers. Exclusif. Filière no. 248, 653-2496.



ST-BRUNO: La valeur dans le secteur. Spacieux split. Prix Alcan 1962, 5 chambres, salle à manger, salle familiale, foyer au salon, garage double. Terrain privé, haie de cèdre. Plusieurs extras. M.L.S. Filière no. 05, 653-2496.



ST-LAMBERT: Luxueuse canadienne, escalier circulaire, 4 chambres au même niveau, salle de lavage près de la cuisine, foyer dans salle de famille. Grand terrain paysagé, arbres matures. Appelez Suzanne Palmer, 672-9520.



BOUCHERVILLE: luxueux cottage, 10 pièces, tapis partout, salle à dîner, salle de séjour, site de choix. Faut visiter. M.L.S. Yves Charlebois, 655-7611 ou 655-5045.

WR

Immeubles **WESTGATE** Realities

Courtiers Membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal

Siège social: 101 Place Charles Lemoyne, Longueuil, Qué.

BELOEIL 296 boul. Laurier
BOUCHERVILLE 280 Fort St-Louis
BROSSARD 7250 boul. Taschereau
CANDIAC 11 Montclair
CHATEAUGUAY 75 boul. St-Jean-Baptiste
CHOMEDEY 4608 boul. Samson

CÔTE-DES-NEIGES 6700 Côte-des-Neiges
DOLLARD-DES-ORMEUX 3673 St-Jean
DUVERNOY 1950 boul. de la Concorde
LASALLE 8182 boul. Champlain
LONGUEUIL 1999 boul. Roland-Therrien

LONGUEUIL 2877 chemin Chambly
LONGUEUIL 644 Côté-Poirier
MONTREAL 6287 Sherbrooke Est
N.D.G. 5550 Sherbrooke Ouest
PIERREFONDS 11060 Gouin

POINTE-CLAIRE 225 boul. Hymus
ST-BRUNO 63 Robastillière Ouest
ST-HUBERT 3060 Montée St-Hubert
ST-HYACINTHE 1055 Laframboise
ST-JEAN 1012 Du Séminaire

ST-LAMBERT 1457 Victoria
ST-LAURENT 3706 Côte Verte
ST-LEONARD 5940 boul. Grand-Pré
ST-THÉRESE 300 Sicard
TRACY (Sorel) 7000 av. Plaza Tracy

Nouvelles succursales Westgate à Trois-Rivières, Sherbrooke, Granby et Québec pour vous servir.

Le taux d'intérêt privilégié baisse à 8½% aux USA

NEW YORK (AFP) — La baisse des taux d'intérêt à court terme se poursuit aux États-Unis où la Chemical Bank, sixième établissement commercial du pays, a réduit hier son taux d'intérêt privilégié prime rate de 9 à 8½%, imitée par la Manufacturers Bank de Los Angeles.

Un certain nombre de grosses banques américaines avaient ramené leur prime rate de 9 à 8½%, vendredi dernier. D'autres, comme la Bankers Trust et la Manufacturers Hanover ont procédé à une baisse identique hier. Une réduction générale au niveau de 8½% devrait intervenir rapidement.

La baisse du loyer de l'argent aux États-Unis est incontestablement encouragée par la Réserve fédérale. Cette dernière semble par exemple avoir réduit à moins de 8% le plancher d'intervention pour les fonds fédéraux argent au jour le jour que se prêtent les banques.

La récession économique provoque par ailleurs un très net ralentissement des demandes de prêts de la part des entreprises.

Certains spécialistes craignent cependant que la baisse des taux d'intérêt américains soit interrompue au cours des prochains mois, en raison du lourd programme d'emprunts fédéraux.

De son côté, la commission bancaire de la Chambre a entrepris cette semaine l'étude de mesures visant à accélérer la croissance de la masse monétaire américaine et à mettre en place un programme d'allocation du crédit pour lutter contre la crise économique.

Marché boursier

Comment repérer le titre gagnant ?

par Jane Chudy, Financial Times News Service

Alors que le mouvement à la hausse amorcé au début de l'année sur le marché boursier ne semble pas montrer encore des signes d'épuisement, les analystes financiers avancent une foison de théories sur les oscillations futures des titres.

Certains affirment, par exemple, que le rendement actuel des dividendes et la croissance prévue de ces derniers demeurent les facteurs-clés pour déterminer la valeur potentielle d'une action. Plus le montant des dividendes s'accroît rapidement, meilleur est le titre, soutiennent les disciples de cette école de pensée.

D'autres prétendent qu'il faut plutôt suivre de près la valeur aux livres de chaque action c'est-à-dire la valeur totale de l'avoir des actionnaires divisée par le nombre d'actions présentement en circulation. Le quotient serait ce qu'il demeurerait si la compagnie tombait en faillite et que ses actifs étaient liquidés. Si une action se vend à un cours de beaucoup inférieur à cette valeur aux livres, on considère alors que c'est une bonne affaire.

Ces estimations ne peuvent servir qu'à indiquer des tendances générales puisque certaines variables incontrôlables (politique, monétaire, situation économique d'ensemble, décisions inattendues des dirigeants) peuvent modifier grandement ces prédictions.

La méthode la plus récente de scruter ainsi l'avenir boursier est celle de la maison F.H. Deacon & Co. qui regarde "les quali-

tés de rebondissement d'un titre".

Il s'agit de calculer le pourcentage de la reprise de chacun des sous-indices de la Bourse de Toronto lorsque le marché a repris du poil de la bête au cours des périodes 1960-1961, 1962-1965, 1966-1969 et 1970-1973. On évalue la remontée à partir du moment où l'indice général de la Bourse torontoise touche le plancher jusqu'au moment où il atteint un sommet.

La maison de Toronto calcule ainsi le pourcentage moyen de gain pour chacun des sous-indices au cours des trois premières périodes de reprise. Ensuite, il applique les résultats au quatrième cycle et vérifie si les mêmes genres d'industries enregistrent les mêmes performances.

Et curieusement, les résultats coïncident dans l'ensemble. Les mêmes sous-indices ont, selon les cas, des rendements supé-

rieurs ou inférieurs à la moyenne.

Cette théorie conduit alors à affirmer que les pétroles de l'Ouest les grands magasins et les raffineries grimpent le plus entre le bas et le haut d'un cycle. Par contre, les services publics, les industries chimiques, les pâtes et papiers et les métaux de base sont des secteurs qui participent peu à un mouvement à la hausse.



ROGER BISSON

Monsieur Pierre Chouinard, Président de Gérard Parizeau, Ltée, fait part de la nomination de Monsieur Roger Bisson au poste de Vice-président responsable du service d'assurance de personnes, vu la croissance rapide de ce secteur et afin de maintenir la qualité des services. Monsieur Bisson apporte à ses nouvelles fonctions, une expérience de vingt-cinq années dans ce domaine. Membre de l'Institut des Assureurs-vie agréés du Canada depuis 1955, il fut le premier président officiel de l'Association des Assureurs-vie du Québec. Il est aussi membre du chapitre A.V.A. (C.L.U.) de Montréal, de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec et membre de la Table ronde du million depuis 1969. Au moment de sa récente nomination, il dirigeait Roger Bisson & Associés Inc.

Le gouvernement du Québec a réussi à vendre ses obligations sur le marché américain au taux d'intérêt moyen le plus bas soit 7,3 p.c., alors que l'Hydro-Québec a dû se contenter de 7,9 p.c. et les municipalités de 8,4 p.c.

Les émissions d'emprunts canadiens et européens se multiplient aux USA

NEW YORK (AFP) — Les émissions d'emprunts en provenance de l'étranger se multiplient depuis peu sur le marché financier américain, en raison de sa taille et des taux d'intérêt intéressants qui y sont pratiqués.

De telles émissions en provenance de pays, entreprises ou organismes étrangers ont atteint en 1974 près de 3,2 milliards de dollars. Cette année, elles devraient se chiffrer à un montant record compris entre 4 et 4,5 milliards.

Cette semaine, par exemple, le Mexique lancera un emprunt de 50 millions de dollars sur le marché américain (bons à 4 ans) et la Ville de Montréal y offrira, pour une somme identique, des obligations à 30 ans de maturité.

De son côté, la Caisse nationale des télécommunications (France) se propose d'emprunter aux États-Unis pour la première fois de son existence (75 millions de dollars).

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est revenue en novembre dernier pour la première fois depuis 1962 sur le marché financier américain, avec un emprunt de 100 millions, suivi d'un emprunt identique en février. Eurofima (chemins de fer européens) compte lancer à la mi-mars un emprunt de 30 millions de dollars aux États-Unis.

La firme Salomon Brothers estime par ailleurs qu'une bonne partie de l'augmentation enregistrée cette année proviendra d'entreprises et organismes canadiens, notamment les

agences contrôlant les activités hydro-électriques de plusieurs provinces de ce pays.

Cette croissance des emprunts étrangers aux États-Unis s'effectue en dépit de certains problèmes particuliers. Beaucoup d'investisseurs américains et notamment les "Pen-

sion Funds" municipaux ou d'État — ne peuvent consacrer à de telles émissions qu'une part très limitée, sinon nulle, de leurs ressources.

Dans l'ensemble, cette croissance des emprunts étrangers aux États-Unis se double d'une progression encore plus nette

des émissions d'obligations par les entreprises américaines. Ces dernières sont en effet obligées de s'adresser de plus en plus au marché des capitaux pour remplacer le crédit que les banques ne veulent plus leur accorder et financer leurs dépenses d'investissements.

Northern Electric pourrait bientôt fabriquer en France du matériel téléphonique

PARIS (d'après AFP) — La firme montrealaise Northern Electric aurait signé avec le géant français de l'électronique commerciale, Thomson-CSF, un accord préliminaire de collaboration technologique et négocierait actuellement un accord définitif toujours dans le domaine de la commutation privée, affirme une source digne de foi à Paris.

Les négociations portent sur l'adoption de la technologie de Northern en matière de commutation téléphonique privée par Thomson-CSF. On prête à la principale filiale de Bell Canada l'intention de s'implanter dans un second temps sur le marché téléphonique français, actuelle-

ment en pleine expansion après de longues années de stagnation.

Northern possède présentement des usines en Irlande et en Turquie. Depuis quelques années, elle cherche à pénétrer le marché français mais avec des résultats bien modestes. Les ventes de téléphones (surtout de modèle Contempra) ont atteint \$52,000 en 1972 et un peu plus de \$65,000 l'année suivante.

Un porte-parole de la compagnie à Montréal n'a pas nié l'existence de pourparlers mais a tenu à préciser que l'accord éventuel pourrait ne survenir que dans plusieurs mois.

La société Thomson-CSF est la principale filiale de Thomson

Brandt. Avec un chiffre d'affaires de plus de \$600 millions, Thomson Brandt se classe au premier rang des entreprises françaises d'électroménager et d'électronique grand public.

Faillite de deux sociétés d'I. Kott

Deux entreprises contrôlées par le financier montrealais Irving Kott ont été mises en faillite hier à la suite d'un verdict du juge François Auclair de la Cour supérieure en faveur du requérant, la compagnie Continental Financial.

Les firmes National Securities et Ingrid Investments ont reconnu être respectivement redevables de \$1,253,372 et \$1,260,863 à Continental Financial. Les deux montants représentent le capital et les intérêts de billets à ordre émis par les entreprises dont M. Kott est le président et le principal actionnaire.

Entre le 15 juillet et le 6 décembre dernier, les deux compagnies ont effectué des paiements et consenti des prêts à des entreprises ayant certains liens avec M. Kott.

Le jugement mentionne qu'aucun des deux débiteurs n'a contesté les faits allégués par le créancier.

L'avocat de la défense, Me Jack Lightstone a déclaré qu'il porterait la cause en appel.

La Banque Royale

La Banque Royale du Canada s'est portée acquéreur de tiers des actions de la Bankhaus Burgard und Broeckelschen A.G., une banque privée allemande dont l'actif est de \$130 millions. Les autres actionnaires de cette banque, qui a son siège social à Dortmund, sont la Westdeutsche Landesbank, l'Union européenne, une institution française.

Présentement, la banque de la Place Ville-Marie possède un bureau régional de représentation à Francfort.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

Cadillac Fairview construira un centre commercial à Saint-Bruno

Les firmes Cadillac Fairview Corporation Limitée, Eaton et Ivanhoe Corporation, une filiale de Steinberg Ltée ont annoncé hier les détails de la construction d'un grand centre commercial régional, à Saint-Bruno, pour desservir le marché de la Rive sud de Montréal.

Le centre abritera les magasins Eaton, Steinberg, Beaucoup, Simpsons et la Baie, ainsi que quelque 135 autres établissements de détail. C'est la première fois que les quatre grands magasins précités seront regroupés, au Canada, en un seul complexe.

Le nouveau centre aura deux étages, avec mail fermé et climatisé, et une surface de location d'environ 900,000 pieds carrés. La surface totale construite dépassera un million de pieds carrés. Le coût estimé du complexe est de plus de \$30 millions.

Le centre sera construit sur un terrain de 70 acres, à l'intersection sud-ouest de l'autoroute 30 et de la route 9, à Saint-Bruno. Le terrain de stationnement pourra accueillir 5,000 voitures environ. Quelque 30 acres voisines seront aménagées ultérieurement et dotées d'autres

installations complémentaires. La construction devrait commencer vers la fin du printemps et l'ouverture du centre est prévue pour août 1977. Le centre desservira un marché en croissance rapide, de près d'un demi-million de personnes. A l'heure actuelle, il n'y a aucun grand centre commercial dans cette région.

Le centre de Saint-Bruno sera la propriété de Cadillac Fairview (51%), The T. Eaton Co. (24,5%) et Ivanhoe Corp. (24,5%). C'est la Cadillac Fairview Corporation qui assurera la promotion du centre.

Fiducie du Québec le "Trust" des Caisses populaires

Pour une gestion personnelle de votre plan d'épargne-retraite

Le Plan Omnibus de la Fiducie du Québec vous permet d'effectuer vous-même vos placements par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières. Ce plan vous permet aussi de réduire vos impôts.

Les dispositions actuelles de la loi de l'impôt autorisent les placements suivants:

- Obligations ou débiteurs des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux.
- Actions d'entreprises inscrites à une bourse canadienne autorisée.
- Obligations, billets ou autres titres semblables d'une corporation dont les actions sont inscrites à une bourse canadienne autorisée.
- Actions du capital, action d'une corporation publique, etc. . . (voir votre courtier)

Chaque année, il vous est possible d'investir dans un Plan d'Épargne-retraite Omnibus:

- 20% de votre revenu gagné, maximum \$4,000.00
- et si vous participez déjà à un régime de retraite avec votre employeur, la différence entre 20% de votre revenu gagné et le montant que vous avez versé au régime de retraite de votre employeur, maximum \$2,500.00

*Votre contribution valable pour 1974 doit être faite avant le 28 février 1975. Renseignez-vous immédiatement auprès de votre courtier en valeurs mobilières ainsi qu'à la Fiducie du Québec:

Baker, Weeks of Canada Ltée
Bouchard & Cie Ltée
Cliche & Associés
Crang & Ostiguy Inc.
Geoffrion, Robert & Gélinais Ltée
Grenier, Ruel & Cie Inc.
Greenshields Inc.
McLeod, Young, Weir & Cie Ltée
McNeil, Mantha Inc.
Mead & Cie Ltée
Molson, Rousseau & Cie Ltée
Nesbitt, Thomson Valeurs mobilières
Pitfield, Mackay, Ross & Cie Ltée
René T. Leclerc

Baker, Weeks of Canada Ltée

Bouchard & Cie Ltée

Cliche & Associés

Crang & Ostiguy Inc.

Geoffrion, Robert & Gélinais Ltée

Grenier, Ruel & Cie Inc.

Greenshields Inc.

McLeod, Young, Weir & Cie Ltée

McNeil, Mantha Inc.

Mead & Cie Ltée

Molson, Rousseau & Cie Ltée

Nesbitt, Thomson Valeurs mobilières

Pitfield, Mackay, Ross & Cie Ltée

René T. Leclerc

Fiducie du Québec
511 Place d'Armes, Mtl.
Téléphone: 284-6706/284-6885



place du parc

5253 Avenue du Parc

Près de Fairmount

OCCUPATION EN MAI 75

Bureau de location sur les lieux
Tél.: 276-8535 ou 733-5361

Demandez M. Fagan
Commissionnaire aux courtiers

La Renaissance de l'avenue du Parc

Place du Parc, le premier immeuble à bureaux climatisé, offrant nombre de raffinements dans le secteur nord de Mont-Royal, ouvre la voie au renouveau de cette avenue jadis célèbre. Cet immeuble offre de merveilleuses commodités aux hommes d'affaires et professionnels, à un prix intéressant.

- 6,500 pieds carrés par étage
- Ascenseurs très rapides
- Contrôle de la climatisation par zone
- Stationnement intérieur et extérieur
- Excellent emplacement près de magasins, banques, etc.
- Ligne d'autobus et proximité du Métro.

Automobile

Alors que la situation n'est guère brillante à l'Ouest...

par Jonathan Wolman

DETROIT (AP) — En Europe occidentale, au Japon et aux États-Unis, les dirigeants de l'industrie automobile sont d'accord: Le "boom" de l'après-guerre est terminé. L'augmentation des prix du pétrole et des matériaux entrant dans la fabrication d'une automobile, ainsi que la montée du chômage, ont suscité des difficultés que personne ne pouvait prévoir.

Toutefois, si un rapide tour d'horizon montre que la situation dans les pays occidentaux n'est guère brillante, on s'aperçoit que de nombreux pays

communistes connaissent actuellement à leur tour un "boom" automobile.

En France: Renault a enregistré en janvier une baisse des ventes de 35 pour cent. Toutefois, la Régie a été l'une des rares à enregistrer une augmentation de ses ventes en 1974 par rapport à 1973.

Citroën était au bord de la faillite l'année dernière lorsqu'elle a fusionné avec Peugeot. Certains responsables officiels estiment que ses chances de survie sont de 50 pour cent.

Peugeot sera dans l'incapacité de financer son expansion

jusqu'en 1976 et prévoit que sa croissance sera de trois pour cent l'an au lieu des neuf pour cent auxquels on était habitué.

Afin de maintenir leur activité, Peugeot et Renault tentent de diversifier encore plus avant leur production, l'un dans le secteur de la machine-outil, l'autre dans les cycles et motocycles.

Dans l'ensemble de l'industrie automobile française, les ventes ont baissé de plus de 20 pour cent.

En Allemagne: Volkswagen a enregistré un déficit de \$215 millions en 1974 et les respon-

sables de la grande firme de Wolfsburg affirment qu'il faudra peut-être cinq ans pour retrouver l'élan.

L'idée d'installer une usine aux États-Unis a dû être abandonnée par manque de financement. W.C. a payé jusqu'à \$3.500 à 15.000 de ses 126.000 employés qui ont accepté de donner leur démission Opel, une filiale allemande de la General Motors, a fait de même. Dans l'ensemble de l'industrie ouest-allemande, les ventes ont baissé de 20 pour cent.

En Italie: Fiat aborde l'année 1975 avec 345.000 automobiles vendues et son président, M. Giovanni Agnelli, n'attend aucune amélioration du marché avant 1978. Il a déclaré que les perspectives d'expansion en Europe occidentale étaient faibles, ainsi qu'au Japon et aux États-Unis. Par contre, il estime favorable le potentiel de croissance en Amérique latine et dans les pays non industrialisés.

En février et mars, Fiat fermait ses usines pendant 18 jours afin de réduire la production. La branche d'activité la plus profitable pour Fiat a été l'année dernière celle des engins industriels et de terrassement.

Au cours des deux années passées, les prix des voitures Fiat ont augmenté de 30 pour cent.

Grande-Bretagne: La British Leyland a été en déficit de \$60 millions l'année dernière et risque d'être obligée de faire appel aux fonds publics, première étape dans le processus de nationalisation. Dans l'ensemble de l'industrie automobile britannique, les ventes ont baissé de 20 pour cent en 1974, et l'on pratique la semaine "courte" afin de protéger l'emploi.

Suède: Saab et Volvo annon-

cent que leurs ventes sur le marché intérieur se maintiennent assez bien alors que les exportations, qui représentent 70 pour cent des revenus de Volvo, déclinent.

Japon: Les ventes ont baissé de 13 pour cent au Japon où la firme Mazda doit plus de 4,3 milliards de ff à divers créanciers. Toyota et Nissan automobiles Datsun traversent elles aussi une période difficile. Toyota envisage une nouvelle augmentation de ses prix malgré une baisse des ventes de 13,7 pour cent l'année dernière.

États-Unis: Les ventes d'automobiles aux États-Unis ont baissé de 24 pour cent l'année

dernière, et certains craignent que l'année 1975 soit encore pire.

La "grande braderie" d'automobiles lancée par les principaux constructeurs américains sur le marché intérieur au début du mois n'a pas produit les résultats escomptés.

Chrysler Corp. a connu en 1974, l'année la plus mauvaise de son histoire sur le plan financier. Dans son bilan de fin d'année rendu public lundi, la firme automobile de Detroit annonce pour 1974 une perte sèche de \$52 millions. Les pertes du quatrième trimestre seul — un record de \$73,5 millions ont largement englouti les bénéfices

réalisés plus tôt dans la même année.

Ces résultats contrastent lourdement avec ceux de 1973, année pendant laquelle Chrysler avait enregistré \$255 millions de bénéfices, dont \$74,4 millions de gains pour le seul quatrième trimestre.

Chrysler sera vraisemblablement l'unique constructeur américain à subir de telles pertes. General Motors a déjà annoncé pour 1974, \$950 millions de bénéfices, American Motors de son côté affiche pour l'année fiscale se terminant le 30 octobre, \$27 millions de gains tandis que les résultats de Ford ne sont pas encore connus.

... les pays communistes s'équipent pour accroître la capacité de production

Mais, alors que l'industrie automobile occidentale a bien du mal à surmonter la crise, les pays communistes s'équipent pour augmenter la capacité de production de leur industrie automobile.

Tchécoslovaquie: Plus de 100.000 personnes sont inscrites sur une liste d'attente pour obtenir une voiture en 1975. Selon le plan, les ventes devraient passer de 150.000 à 170.000 cette année. Un accroissement de la capacité de production des usines Skoda est prévu.

URSS: La grande usine Fiat construite en URSS devrait atteindre cette année une capacité de production de 660.000 véhicules. La production automobile soviétique a atteint, d'après les autorités, 1,2 million d'unités en 1974, contre 916.000 en 1973.

République démocratique allemande: Par suite du marasme du marché occidental, on s'attend à ce que les exportations de la firme Wartburg regressent en 1975.

Pologne: Une nouvelle usine automobile est en construction. Les 133.000 Fiat Polski variante de la 125 ont toutes été vendues et 40.000 voitures ont été importées des autres pays communistes.

D'autre part, la General Motors, Ford et Chrysler ont signé par l'intermédiaire de leurs filiales en Argentine, un contrat évalué à 150 millions de dollars pour la livraison à Cuba, au cours des trois années à venir, d'automobiles et de camions.

... et les pays du Golfe persique prévoient une hausse de 20% des ventes

Les pays du Golfe persique prévoient une augmentation de 20 pour cent des ventes d'automobiles cette année. Les importations d'automobiles, petites ou luxueuses, sont florissantes, mais le marché est limité.

En Arabie saoudite, par exemple, les ventes devraient probablement augmenter de 20 pour cent cette année, mais la population totale du pays n'est que de huit millions d'habitants.

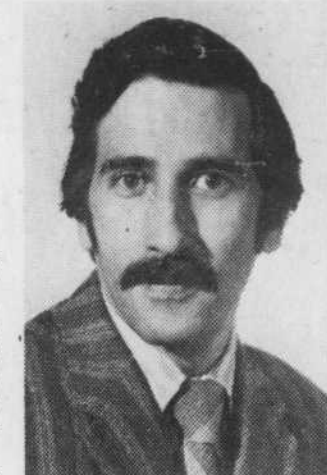
Au Koweït, les concessionnaires prévoient que les ventes augmentent de 15 pour cent cette année, alors que 23.500 voitures avaient trouvé preneur en 1974.

Dans l'émirat de Dubaï, les ventes sont passées de 8.008 autos à 13.239.

Au Liban, une usine d'assemblage de Fiat produit actuellement 1.000 voitures par mois, mais n'arrive pas à satisfaire la demande locale.

D'autre part, la General Motors, qui possède une usine d'assemblage Opel en Iran, a annoncé qu'elle a l'intention de construire une usine en Arabie saoudite et a entrepris l'année dernière des pourparlers avec l'Union soviétique à propos de son éventuelle participation dans le développement d'une gigantesque usine de camions en Sibérie.

Ford, enfin, a eu des discussions avec les autorités égyptiennes en vue de l'établissement d'une usine de production dans le pays.

NOMINATION
LES PHARMACIES
LEDUC

Yves Chicoine, B.Sc. Phm. Les successions Pierre C. Leduc et René Leduc sont heureuses d'annoncer la nomination de M. Yves Chicoine, B.Sc. Phm. à titre de directeur au Conseil d'Administration des Pharmacies Leduc.

M. Chicoine est directeur du marketing de la compagnie Omimed Inc. Il est également directeur du Club de publicité pharmaceutique de Montréal, et est associé à l'industrie pharmaceutique depuis plus de 15 ans. Les Pharmacies Leduc ont 103 ans d'existence et ont maintenant 14 succursales dans le Grand Montréal.

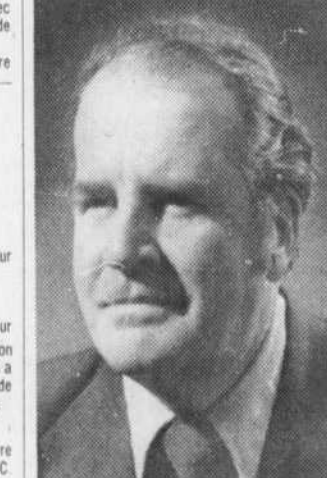
La Compagnie Northern
Electric Limitée

James G. Stark M. John C. Lobb, président du Conseil et chef de la direction de la Compagnie Northern Electric Limitée, annonce la récente nomination de M. James G. Stark, c.a., au poste de vice-président senior, finances, responsable de la direction financière de cette société.

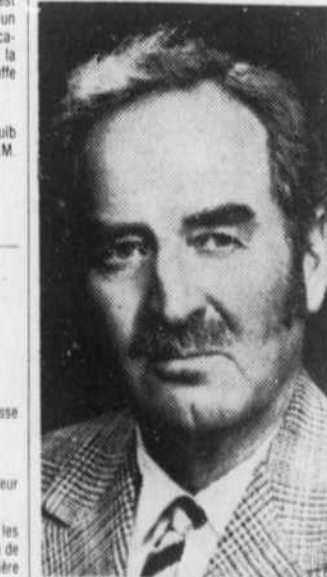
Stark habite New York où il était associé principal de la firme Lehman Brothers, importante société financière américaine. Il avait auparavant occupé des fonctions de haute responsabilité dans le domaine financier aux États-Unis, au Canada et à l'étranger.

Natif du Canada, M. Stark y commença sa carrière au sein de la firme Touche Ross & Co., de Montréal, et fut admis dans l'Institut des Comptables agréés en 1952.

Nouveau président



Monsieur Guy Amideau, c.a. Directeur Général de Maheu, Noël, Anderson, Valiquette et Associés a été élu Président du Conseil d'Administration du Cercle de la Place d'Armes. Ont également été élus: MM. Maurice Myrand, vice-président; Paul Pommier, secrétaire et Jean-Pierre Roy, trésorier.

ADMINISTRATEUR
CANADIEN PACIFIQUE

Le président du conseil et chef de la direction de Canadian Pacific, M. Ian D. Sinclair, annonce la nomination de M. Donald C. Matthews, de Calgary, au poste d'administrateur de la compagnie. M. Matthews est président et directeur général de Highland Stock Farms Ltd., administrateur de l'Association canadienne des éleveurs de bétail et membre d'un grand nombre d'organisations et associations agricoles.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par la présente donné que par un contrat enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous le numéro 2574334, La Banque Provinciale du Canada a été réassigné et reporté à Moore Electric Co. Ltd., 522 rue Ogilvy, Montréal, Québec tout droit, titre et intérêts de la Banque à partir du 16 janvier, 1975 en vertu d'un transport général de créances par le client à la banque en date du 7 août, 1968 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2088903.

date le 13 février, 1975
La Banque Provinciale du Canada

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No 500-0514547-747
ANDRÉ GUILLEMETTE, étudiant, domicilié et résident au 2359 rue Saint-Charles, dans les cités et districts de Montréal.

demandeur

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No 500-0514547-747
ANDRÉ GUILLEMETTE, étudiant, domicilié et résident au 2359 rue Saint-Charles, dans les cités et districts de Montréal.

demandeur

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.

SELM NAGUIB
pro. adjoint, C.S.M.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DME-75-19046
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 18 mars 1975
Région Mauricie
INSTALLATION DE POTEAUX
ET D'ANCRAGES
(SOUSSION PARTIELLE
ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50.000), chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR-CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 février 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIARDO, résidente et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal.

requérante

PRENEZ AVIS que Hudon et Orsini Limitée — Hudon and Orsini Limited, demande à la Commission des Transports du Québec l'émission d'un permis d'autorisation à effectuer la location à court terme (moins d'un an), de camions, tracteurs remorqués ou semi-remorqués à Hudon et Daudelin Ltd. — Hudon and Daudelin Ltd.

Pierre Hogue,
Procureur de la requérante

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

AVIS est par la présente donné que le contrat en date du 30 janvier, 1975, par lequel The Robertson Co. Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre personnel et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 4 février, 1975, sous le numéro 2577686 — Banque de Montréal, le 4 février, 1975.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-049066-758
JEAN BARBEAU, domicilié et résident au 734 avenue Outremont, cité 3 à Montréal, district de Montréal.

requérant

Yvon Lambert compte à 11 secondes de la fin

Le Canadien s'en tire avec un match nul

ST-LOUIS (Le Devoir) — Un but d'Yvon Lambert, réussi à 11 secondes de la fin du match, a valu un verdict nul de 4-4 au Canadien de Montréal face aux Blues de St-Louis, hier soir.

C'est cependant un but marqué en désavantage numérique par Jim Roberts à mi-chemin au 3e vingt qui a permis au Tricolore de s'approcher des Blues, qui avaient pris une avance de 4-2 plus tôt dans le match.

Le Canadien avait bien débuté le match en comptant deux fois sur ses trois premiers lancers. Yvan Cournoyer a d'abord donné l'avance 1-0 aux troupes de Scotty Bowman, puis assistait Bob Gainey quelque trois minutes plus tard. Cournoyer a donc amassé 10 points au cours des trois derniers matches du Tricolore, dont sept buts.

Si le 1er tiers se termina à l'avantage du Canadien, la 2e période fut tout autrement, les Blues marquant trois buts sans riposte, profitant de la nonchalance des défenseurs montréalais. Larry Sacharuk, Denis Duperé puis Red Berenson portaient le compte 3-2.

La défensive tenace des Blues, alliée à un échec-avant constant des attaquants, a complètement embouteillé les attaques du Tricolore jusqu'au but de Roberts qui remettait tout en question.

Par la suite, les Blues commencent des erreurs mais le Canadien ne pouvant en profiter, l'écart demeure.

A 40 secondes de la fin, Bowman décida de retirer Ken Dryden, qui a officié tout un match devant sa cage, laissé souvent à lui seul. Devant les charges répétées des attaquants du Canadien, les Blues capituleront et concéderont un match nul.

Canadien 4, Blues 4
1^{ère} période
1—MONTREAL, Cournoyer (25e), 1:30
2—MONTREAL, Gainey (11e), 4:25
Pun: Bob Plager SL 12:07, Unger SL 16:44, Lapointe M 19:41
3^{ème} période
3—ST-LOUIS, Sacharuk (21e), 0:43
4—ST-LOUIS, Duperé (21e), 3:04
5—ST-LOUIS, Berenson (10e), 11:21
Pun: Roberts M 4:55, Savard M 9:23, Plante SL 14:32

3e période
6—ST-LOUIS, Merrick (21e), 8:21
7—MONTREAL, Roberts (4e), 11:15
8—MONTREAL, Lambert (26e), 19:49
Lancers par:
St-Louis 14 15 12-41
Montréal 11 6 8-25
Gardiens: Dryden (M); Bélanger (SL)
A—19:57

Sabres 3, Islanders 2

1ère période
1—BUFFALO, Robert (33), 0:41
2—ISLANDERS, Stewart (13), 1:14
3—BUFFALO, Robert (34), 6:25
4—BUFFALO, Ramsay (19), 13:06
Pun: Parisi I 5:47, Gare B 12:07, McHab B 15:25
5—ISLANDERS, Drouin (10), 1:40
Pun: Schoenfeld B 1:54, Howatt I 16:27, Doolley B, Hart I 19:11
3^{ème} période
Aucun but
Pun: Hart I 7:17
Lancers par
Buffalo 14 13-38
Islanders 6 11 5-22
Gardiens: Crozier (B); Smith (I)
A—14:52

Kings 6, Capitals 1

1ère période
1—LOS ANGELES, Murphy (21e), 7:40
2—LOS ANGELES, Barry (20e), 11:03
3—LOS ANGELES, Murphy (22e), 16:42
Pun: Maloney LA 18:16
4—WASHINGTON, Atkinson (11e), 15:32
Williams, Labre
5—LOS ANGELES, Goring (23e), 2:05
6—LOS ANGELES, Nevin (22e), 3:18
7—LOS ANGELES, Maloney (21e), 16:51
Goring, Goring
Pun: Maloney LA double mineure, Belhumeur W, Mikkelsen W 2:40
Lancers par:
Los Angeles 9 14 20-43
Washington 5 4 6-15
A—9:32

Association Mondiale

Blazers 9, Racers 2

1ère période
1—VANCOUVER, Harris (23e), 3:10
2—VANCOUVER, St-Sauveur (14e), 3:21
3—VANCOUVER, Chipperfield (15e), 6:16
4—VANCOUVER, Burgess (5e), 14:12
5—VANCOUVER, Israelson (5e), 15:40
Pun: Price V, Procevat I double mineure 17:17
6—INDIANAPOLIS, Bond (13e), 3:43
Fitcher, Witowski
7—VANCOUVER, Lawson (23e), 12:47
Burgess
Pun: Campbell V 0:49, Polyk V 5:24, Block I 15:40

3e période
8—VANCOUVER, Israelson (5e), 6:06
9—VANCOUVER, McKenzie (17e), 8:18
10—INDIANAPOLIS, Harbaruk (11e), 9:06
11—VANCOUVER, Campbell (23e), 13:19
Pun: Polyk V 12:17, Harris V 12:36
Lancers par:
Vancouver 15 11 13-39
Indianapolis 11 8 14-33
Gardiens: McLeod (V); Brown (I)
Assistance: 5,798

Jets 5, Blades 3

1ère période
1—BALTIMORE, Ego (8), 9:41
2—BALTIMORE, Leblanc (9), 16:33
Punitions: Luggs B 4:09, Beneruzzo B 11:19, 16:39
3^{ème} période
3—WINNIPEG, Hull (51), 1:46
4—BALTIMORE, Veneruzzo (21), 5:35
Luggs, White
5—WINNIPEG, Hull (52), 6:29
Hedberg, Stoberg
Punitions: Ego B 4:46, Neale M 4:41, Bergman W 7:22, Goldtrope B 15:45

3ème période

6—WINNIPEG, Gruen (15), 11:12
Spring, Rührwanz
7—WINNIPEG, Hedberg (31), 17:13
Hull, Nilsson
8—WINNIPEG, Hedberg (32), 19:15
Punitions: Luggs B 4:09, Beneruzzo A 15:26
Lancers par:
Winnipeg 3 10 22-35
Baltimore 8 10 10-20
Gardiens: Dalay (W); Hogansso (B)
A—3:324

Oilers — Whalers

1ère période

1—EDMONTON, Gilmore (10e), 0:57
McLay, Joyal
2—EDMONTON, Baird (23e), 4:20
Sheehy, Long
3—EDMONTON, Rogers (24e), 12:43
Sheehy, Long
4—EDMONTON, Sheehan (13e), 14:05
Patenaude, Harris

5—EDMONTON, Morris (2e), 17:23
Rogers, Sheehy
Pun: Earl NA 2:57

2e période

6—N-ANGLETERRE, O'Donnell (12e), 3:50
7—EDMONTON, Joyal (13e), 6:23
MacGregor
8—N-ANGLETERRE, Earl (3e), 8:34
Hagbladen
Pun: Aucune

Aux Jeux d'hiver du Canada

Meilleur équilibre au hockey

LETHBRIDGE (PC) — Earl Dawson, ancien président de l'ACHA, a déclaré hier que les puissantes équipes de hockey du

Québec et de l'Ontario rencontraient un plus forte opposition cette année qu'en 1972 aux Jeux du Canada.

Il croit qu'on a bien fait de permettre aux clubs hors de l'Ontario et du Québec de se renforcer pour les Jeux.

"Le but de ces Jeux est le développement dans la compétition et il fallait donner une plus forte opposition aux favoris du Québec et de l'Ontario."

Dawson a surtout été impressionné par la tenue de la N.E., qui a gagné ses deux premiers matches pour rejoindre l'Ontario en 1er rang dans la division A. L'Ontario avait triomphé en 1971.

Dans la division B, les Jets de Pointe-aux-Trembles et Lethbridge partagent aussi le premier rang.

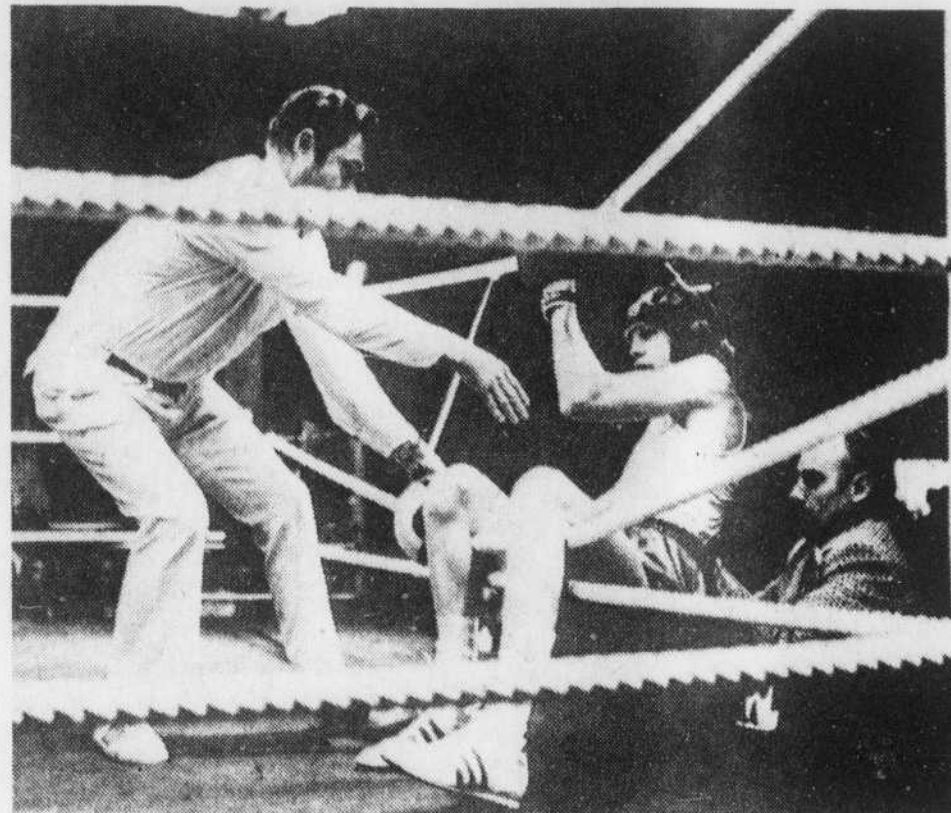
"C'est un bon signe pour le hockey Junior B de constater qu'un seul club des Prairies a un bilan victorieux", a dit Dawson.

Selon Dawson, il y a plus de 3,400 jeunes dans le Junior B au Canada, cette saison, "soit plus que dans la Junior A".

Il a ajouté que les dirigeants du Junior B tentent d'organiser, avec la coopération des provinces, un championnat annuel du B au pays.

Aux Jeux du Canada, le Québec domine avec 20 médailles d'or, 17 d'argent et 12 de bronze; suivi de l'Ontario avec 13-18-11.

Le Québec domine également aux points avec 143, suivi de l'Ontario, la C.B., Alberta, Manitoba, Saskatchewan, N.E., N.B., I.P.E., T.N., T.N.O. et Yukon.



"Hé mon garçon, tu te reposerai après!", semble dire l'arbitre à Joseph McCaffrey de la Colombie-Britannique, tandis qu'un spectateur, bon samaritain, aide le jeune pugiliste à se remettre sur pieds. Cet élan a peut-être contribué à lui faire remporter le combat contre Michel Rouleau, du Québec. Cette scène a été captée hier aux Jeux du Canada. (Téléphoto PC)

3 titres canadiens

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Soccer

Les cadres recherchent un second souffle

par André Tardif

Un organisme dont le nombre de cotisants décline en 10 ans à peine pour atteindre aujourd'hui le total imposant de 30,000, doit nécessairement s'attendre à quelques petits problèmes de croissance.

C'est le cas de la Fédération de soccer-football du Québec, où le nombre de pratiquants ne cesse d'augmenter d'année en année, mais où le nombre de cadres, qu'ils soient entraîneurs, gérants ou dirigeants, ne suit pas la même courbe ascen-

dante. "Ce développement accroît considérablement nos tâches", dit Robert Oberdorff, le chargé d'information à la FSFQ. "Nous avons besoin de concours nouveaux à tous les paliers."

Les dirigeants du soccer québécois sont toutefois conscients qu'une telle collaboration ne leur tombera pas du ciel. Aussi mettent-ils tout en oeuvre afin de faire un succès retentissant de leur opération "Portes ouvertes", qui aura lieu en fin de

semaine à la faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Montréal, sous la présidence de Jacques Plouffe, de Pierrefonds.

"Il s'agit bien du premier vrai congrès annuel de notre fédération, précise Oberdorff. Car précédant l'assemblée annuelle prévue pour dimanche, nous aurons trois ateliers samedi où nous espérons bien obtenir un maximum d'idées neuves de la part de gens venant de partout. "Nous voulons aussi faire le

point avant 1976, l'année olympique où le soccer prendra une importance sans précédent aux pays."

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Les paris dans le domaine du sport

Campbell témoignera devant une commission du Congrès

WASHINGTON (PA) — Une commission du Congrès américain entreprendra aujourd'hui une enquête sur les paris dans le domaine du sport et ses membres écouteront les témoignages de plusieurs personnalités représentant aussi bien le sport amateur que le sport professionnel. Durant deux jours, les 15 membres de cette commission spéciale chargée d'étudier le sujet avant de faire

un rapport final au président des États-Unis et au Congrès en octobre 1976, permettront à des autorités sportives d'émettre leurs opinions sur le pari mutuel aux courses de chevaux, les paris hors-pites, le crime organisé, le jeu et les conséquences sociales pouvant affecter le pari mutuel.

Parmi ceux qui témoigneront aujourd'hui, mentionnons Art Rooney, propriétaire des Steelers de Pittsburgh; le commissaire du football Pete Rozelle; le commissaire du baseball Bowie Kuhn; et le président Clarence Campbell de la Ligue nationale de hockey. Tous s'opposent à ce que les paris légaux soient permis dans le monde du sport.

Le souci principal du gouvernement américain est de savoir si en législant les paris autour d'événements sportifs, on ne ré-

cupérera pas quelque \$39 milliards misés hors-la-loi en 1973 et qui servent souvent à financer d'autres activités du crime organisé.

LES DIRIGEANTS de l'Association canadienne de hockey amateur et du hockey junior au Canada se rencontreront dans la métropole en fin de semaine, a révélé un porte-parole de l'ACHA, hier. Les représentants des trois grandes ligues juniors du pays, la ligue junior "A" de l'Ontario, la ligue Majeure junior "A" du Québec et la ligue junior de l'Ouest, et l'ACHA discuteront de différents problèmes les concernant. On peut croire que les prochaines négociations des deux groupes avec l'Association mondiale de hockey et la Nationale seront à l'ordre du jour. On parlera aussi de la décision de la Ligue de

l'Ouest de se retirer de la compétition annuelle pour la coupe Memorial, emblème du championnat junior canadien, après la finale de cette année.

LARRY CSONKA, Jim Kiick et Paul Warfield, les trois vedettes des Dolphins de Miami qui ont signé un contrat collectif de \$3.5 millions pour jouer dans la Ligue mondiale de football, plus précisément avec les Southern de Memphis qui appartiennent au millionnaire canadien John F. Bassett, sont confiants que la nouvelle ligue survivra. Après une rencontre avec Bassett, Csonka a dit: "Je crois que la Mondiale sera encore là la saison prochaine, ce qu'on n'aurait pas cru il y a 60 jours". Warfield, également présent, s'est aussi dit confiant. Quant à Kiick, il se contentera d'attendre la tournure des événements.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (à l'exception de l'équipe canadienne, automatiquement admise à cause de son statut de nation-hôte), revêtira une importance sans précédent aux pays.

Le soccer, en effet, avec la participation de 16 équipes nationales, triées sur le volet à la suite d'éliminatoires préalables (



Avant-goût de la mode-soleil 75 :

Adam propose les tenues-détente en frais coton teint naturellement bleu, crème, beige, noir ou vert, créées par le couturier français Philippe Salvat. Les hauts sont en 3 versions: à gauche: tee-shirt extensible lacé, taille moyenne **20.00**; au centre: tricot en velours extensible à bande de taille élastique, tailles petite et moyenne (beige, bleu et crème seulement) **40.00**; à droite: chemise lacée en tailles petite et moyenne **30.00**. Le pantalon est lacé devant et derrière, tailles 28 à 34 **35.00**. Les bagages: ci-dessus: fourre-tout en denim marine **70.00** (autres modèles entre 40.00 à 80.00); sac ADAM en toile beige: **3.00**. Achats en personne seulement. Eaton Centre-ville (Boutique Adam, deuxième étage seulement). Rayon 529. Servez-vous de la carte-comptable Eaton.

Adam 75

**Chez Eaton !
Visitez
l'expo-
information
olympique
au 9e étage du
magasin du
centre-ville**

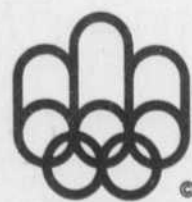
Dès maintenant et jusqu'au samedi 15 mars inclusivement.

Vous y verrez :

- Une maquette 15' x 20' du parc olympique et une de 8' x 10' du Centre Claude Robillard.
- Une présentation audio-visuelle
- Des photos des 21 sports olympiques
- Un kiosque de l'ORTO (Organisme de Radio-Télévision des jeux Olympiques)
- Échantillons de monnaies et timbres olympiques.

Prenez l'ascenseur express

On a les Olympiques !



Montréal 1976

MONTREAL
677, rue Ste-Catherine ouest

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval

MAGASIN-ENTREPÔT
4505 Hickmore

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00
Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00
Samedi de 9h00 à 17h00

LA CARTE-COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30. 842-9211

EATON